**RAPPORT ANNUEL DU PROGRAMME REDD+**

**PIREDD KWILU**

#### Période du 01 janvier 2022 au 30 juin 2022

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Titre du Programme & Référence** |  | **Localité, Secteur/Thème(s) du Programme** |
| Titre du Programme REDD+: PIREDD Kwilu  Réf. du Programme (**le cas échéant)**: AMI no 15  Numéro de référence du Programme/MPTF  Office: 00113547 | (le cas échéant) Localité : Province du Kwilu sans le territoire de Gungu (Le PPAT sera élaboré en incluant le territoire de Gungu.) |
| Secteur/Thème(s) : PIREDD |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisations participantes** |  | **Partenaires de mise en œuvre** |
| Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) | Ministère provincial de l’Environnement et Développement Durable (MEDD) / Ministère provincial de l’Agriculture (MINAGRI) / Japan Forest Technology Association (JAFTA) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Budget du Programme (US$)** |  | **Durée du Programme (mois)** |
| Contribution du Fonds CAFI:  3 999 607 USD  Contribution de l’agence (JICA):  7 546 558 USD  (le budget originaire : 3 389 287 USD et le budget additionnel : 4 157 271 USD)  TOTAL:  11 546 165 USD  (budget originaire : 7 388 894 USD) | Durée totale (mois): 60 mois  Date du démarrage effectif : 21 Avril 2019  Date de clôture originale : 19 septembre 2023  Date de clôture actuelle : 20 avril 2024 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation du Programme** |  | **Soumis par:** |
| Evaluation – (à joindre le cas échéant)  ☐Oui ☐ Non Date : dd.mm.yyyy)  Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)  ☑ Oui ☐ Non Date: \_ 01 nov. 2022): | * Prénom et nom : Takahiro IKENOUE * Titre : Director, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department * Organisation participante : Agence japonaise de coopération internationale (JICA) * Adresse électronique :   　　　Ikenoue.Takahiro@jica.go.jp |

**PIREDD KWILU**

#### Période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

**Table des matières**

[Liste des abréviations 4](#_Toc127533520)

[1. Données clés du programme REDD+ 6](#_Toc127533521)

[2. Résumé exécutif 7](#_Toc127533522)

[2.1. Pour la période de rapportage 7](#_Toc127533523)

[2.2. En cumulatif depuis le début du programme 7](#_Toc127533524)

[3. Brève présentation du programme 8](#_Toc127533525)

[3.1. Objectif Général 9](#_Toc127533529)

[3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme 9](#_Toc127533530)

[3.3. Contexte du rapport 11](#_Toc127533531)

[4. État d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2022 13](#_Toc127533549)

[5. Résultats du Programme 17](#_Toc127533550)

[5.1. Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI 17](#_Toc127533554)

[5.2. Progrès par effet et produits du programme 21](#_Toc127533555)

[5.3. Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats 25](#_Toc127533556)

[5.4. Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI 28](#_Toc127533557)

[5.5. Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 34](#_Toc127533558)

[6. Exécution financière 37](#_Toc127533559)

[6.1. Niveau de décaissement du PTBA 2022 37](#_Toc127533566)

[6.2. Contrats 43](#_Toc127533567)

[6.3. Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines 44](#_Toc127533568)

[6.4. Mobilisation des ressources 45](#_Toc127533569)

[6.5. Audits 45](#_Toc127533570)

[6.6. Révisions au budgetaire 45](#_Toc127533571)

[6.7. Analyse du coût 46](#_Toc127533572)

[7. Gestion participative 47](#_Toc127533573)

[8. Termes transversaux 53](#_Toc127533579)

[8.1 Gouvernance 53](#_Toc127533589)

[8.1.1 Réunion du Comité de pilotage (COPIL) 53](#_Toc127533599)

[8.1.2 Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+ 53](#_Toc127533600)

[8.2 Genre 55](#_Toc127533601)

[8.3 Peuples Autochtones 57](#_Toc127533602)

[8.4 Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 57](#_Toc127533603)

[8.5 Respect de normes environnementale et sociale 57](#_Toc127533604)

[8.5.1 Étude d’impact environnementale et sociale 57](#_Toc127533609)

[8.5.2 Mesures prises afin d’assurer le respect de chacune des sauvegardes 60](#_Toc127533610)

[8.5.3 Gestion de plaintes et recours 63](#_Toc127533611)

[9. Gestion des risques 69](#_Toc127533612)

[9.1 Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée. 69](#_Toc127533614)

[9.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité 72](#_Toc127533615)

[10. Illustration narrative spécifique 72](#_Toc127533616)

[10.1 Agroforesterie et conservation des forêts à mettre en œuvre à travers l’implication des concessionnaires agricoles et des villageois 72](#_Toc127533618)

[10.2 Élaboration des PSAT dans les villages participants 75](#_Toc127533619)

[10.3 Sensibilisation et communication 76](#_Toc127533620)

[11. Modalités de suivi 77](#_Toc127533621)

[12. Révisions programmatiques (le cas échéant) 79](#_Toc127533622)

[13. Communication et promotion 80](#_Toc127533623)

[14. Auto-évaluation du programme 80](#_Toc127533624)

[15. Difficultés rencontrées et mesures prises et leçons apprises 84](#_Toc127533625)

[15.1 Difficultés rencontrées et mesures prises 84](#_Toc127533631)

[15.2 Leçons apprises 86](#_Toc127533632)

[16. Conclusion et recommandations 88](#_Toc127533633)

[17. Récapitulatif des livrables 90](#_Toc127533634)

Annexe

Rapport d’enquête de base : Enquêtes socio-économique de base des ménages agricoles et fermiers (Brouillon)

# Liste des abréviations

| **Abréviation** | **Signification** |
| --- | --- |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AIPD | Appui aux Initiatives Paysannes pour le Développement (ONG locale) |
| ALE | Agence Locale d’Exécution |
| AMAR | Action Massive Rural (ONG locale) |
| AMI | Appel à manifestation d’intérêt |
| CAFEN | Centre d’Autopromotion de la Femme et de l’Enfant (ONG locale) |
| CAFI | Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale |
| CARG | Conseil agricole rural de gestion |
| CCPF | Conseil consultatif provincial des forêts |
| CFCL | Concessions forestières de communauté locale |
| CLD | Comité Local de Développement des villageois[[1]](#footnote-1) |
| CLIP | Consentement libre, informé et préalable |
| CN-REDD | Coordination Nationale REDD |
| COMIFAC | Commission des Forêts d’Afrique Centrale |
| CONAPAC | Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo |
| CONAREF | Commission Nationale de la Réforme Foncière |
| COP | Conférence des Parties |
| COPACO | Confédération Paysanne du Congo |
| COPIL | Comité de pilotage |
| DDD | Direction du Développement Durable |
| DEP | Direction d'Etudes et Planification |
| DHR | Direction Horticulture et Reboisement |
| DIAF | Direction des Inventaires et Aménagement Forestier |
| ENABEL | Agence Belge de Développement / Belgian Development Agency |
| ETD | Entité territoriale décentralisée |
| ETd | Entité Territoriale Déconcentrée |
| ETEP | Equipe Technique d’Exécution du Projet |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  / Food and Agriculture Organization |
| FONAREDD | Fonds National REDD+ |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale |
| GTCR | Groupe de Travail Climat REDD+ |
| ICCN | Institut Congolais de Conservation de la Nature |
| INERA | Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique |
| INPP | Institut National de Préparation Professionnelle |
| LOI | Letter of Intent |
| MEDD | Ministère de l'Environnement et Développement Durable |
| MGP | Mécanisme de gestion des plaintes |
| MPTF | UN Multi-Partner Trust Fund |
| MRV | Measurement, Reporting and Verification (Mesure, Notification et Vérification) |
| OP | Organisation Paysanne |
| PAMs | Politiques et mesures |
| PF | Point Focal |
| PEES | [Plan d’engagement environnemental](https://www.google.co.jp/search?biw=1280&bih=667&q=PCES+plan+de+commitment+environmental&sa=X&ved=2ahUKEwiE8M_MzKz5AhVim1YBHfCLDQoQ7xYoAHoECAEQOA) et Social |
| PIREDD | Programme Intégré REDD+ |
| PAPAKIN | Programme d’Appui aux Pôles d’Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraichers |
| PGES | Plan de gestion environnementale et sociale |
| PLE | Partenaire Local d’Exécution |
| PROADER | Projet d’Appui au Développement Intégré de l’Économie Rurale |
| PROMIS | Programme de mise à l’échelle de la planification familiale |
| PPAT | Plan Provincial d’Aménagement du Territoire |
| PSAT | Plan simple d’aménagement du territoire |
| PSE | Paiements pour Services Environnementaux |
| PSGRN | Plan simple de gestion des ressources naturelles (niveau de village) |
| REDD | Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts |
| SENASEM | Service National des Semences |
| SNSF | Système National de Surveillance des Forêts |
| TdR | Termes de référence |
| UC-PIF | Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la forêt |
| UNOPS | United Nations Office for Project Services |
| WWF | World Wildlife Fund |

# Données clés du programme REDD+

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du Programme & Référence | PIREDD Kwilu  Réf. du Programme (le cas échéant): AMI no 15 |
| Numéro de référence du Programme/MPTF | 00113547 |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Localité : Province du Kwilu / PIREDD |
| Partenaires de mise en œuvre | Ministère provincial de l’Environnement et Développement Durable (MEDD) / Ministère provincial de l’Agriculture (MINAGRI) / Japan Forest Technology Association (JAFTA) / ONG locales (1) Groupement formé par Action Massive Rurale (AMAR) et le Centre d’Autopromotion de la Femme et de l’Enfant (CAFEN) (2) Appui aux Initiatives Paysannes pour le Développement (AIPD) |
| Organisations participantes | Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) |
| Budget du Programme (USD) | Contribution du Fonds : 3 999 607 USD  Contribution de l’agence (JICA) : 7 546 558 USD (incluant le fonds additionnel de 4 157 271 USD)  TOTAL : 11 546 165 USD (en incluant le fonds additionnel de la JICA) |
| Durée totale programme (mois): | 60 mois |
| Date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): | 22 février 2018 / 10 juillet 2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): | 21 décembre 2018 |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | Date de lancement officiel : 01 janvier 2019  Démarrage effectif : 21 Avril 2019 |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | 19 septembre 2023 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | 20 avril 2024 |
| Dépenses du 01/01/2022 au 31/12/2022 | 3,696 millions USD (CAFI 1,205 million USD, JICA 2,491 millions USD) |
| Dépenses globales (USD) depuis le commencement en avril 2019 au 30/06/2022 | Total : 8,237 millions USD (CAFI :2,908 millions USD, JICA : 5,329 mille USD) |
| Taux de consommation de la 1ère tranche du fonds CAFI  (par rapport à la 1ère tranche du fonds CAFI : 3 168 041 USD) | 91,8% |
| Date d’évaluation à mi-parcours le cas échéant |  |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail) : | Nom : Takahiro IKENOUE  Titre : Director, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department  Organisation participante : Japan International Cooperation Agency (JICA)  Adresse e-mail: Ikenoue.Takahiro@jica.go.jp |

# Résumé exécutif

Au cours de l’année 2022, le programme a enregistré des réalisations dans les domaines ci-après :

* Foncier rural
* Gouvernance
* Aménagement de territoire
* Agriculture

Ces réalisations se présentent comme suit, en se référant aux jalons de la lettre d’intention avec CAFI :

## **Pour la période de rapportage**

**Tableau 1 Avancement pour la période de rapportage**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** |
| **Foncier rural** | * Création du dispositif de sécurisation des concessions d’agroforesterie communautaire | 106 conventions de mise à disposition de terre par les chefs de terre en faveurs de communautés |
| **Gouvernance** | * Publication du résultat des interventions du PIREDD KWILU * Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts | * Rapports annuel 2021 et semestriel 2022 * Étude sur les moteurs de déforestation réalisée dans 17 sites en novembre 2022 |
| **Aménagement du territoire** | * Élaboration du PPAT (Plan provincial d’Aménagement du Territoire) * Élaboration des PSAT (Plans Simples d’Aménagement du Territoire) au niveau villageois | * Élaboration des TdR pour la réalisation d’un PPAT sur la base des guides méthodologiques du Programme AT (le Programme d’appui à la réforme de l’aménagement du territoire) en octobre 2022 * 62 PSAT validés et 146 PSAT en cours de préparation. 49 PSAT des terroirs villageois ayant participé à la saison B 2021 et à la saison A 2022 ont commencé leur préparation en 2022. |
| **Agriculture** | * Alimentation du SNSF avec les données spéciales des plantations commerciales * Dispositif d’encadrement agricole et de production/distribution d’intrants | * 108 Plantations d’agroforesterie sont géo référencées sur Google Driver * Renforcement des capacités de services techniques, notamment la division provinciale de l’agriculture |

## **En cumulatif depuis le début du programme**

**Tableau 2 Avancement pour la période cumulée du projet**

| **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** |
| --- | --- | --- |
| **Foncier rural** | Création du dispositif de sécurisation des concessions d’agroforesterie communautaire | 289 conventions de mise à disposition de terre par les chefs de terre en faveurs de communautés |
| **Gouvernance** | * Publication du résultat des interventions du PIREDD KWILU * Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts | * 4 rapports annuels publiés pour 2019, 2020, 2021 et 2022 (à présenter en février 2023) et 3 rapports semestriels pour 2020, 2021 et 2022. * Étude sur les moteurs de déforestation réalisée dans 17 sites |
| **Aménagement du territoire** | * Élaboration du PPAT (Plan provincial d’Aménagement du Territoire) * Élaboration des PSAT (Plans Simples d’Aménagement du Territoire) au niveau villageois | * Élaboration des TdR pour la réalisation d’un PPAT sur la base des guides méthodologiques du Programme AT (le Programme d’appui à la réforme de l’aménagement du territoire) en octobre 2022 * 208 PSAT préparés dont 62 PSAT validés et 146 en cours de validation et de préparation. |
| **Agriculture** | * Alimentation du SNSF avec les données spéciales des plantations commerciales * Dispositif d’encadrement agricole et de production/distribution d’intrants | * 411 Plantations d’agroforesterie sont géo référencées sur Google Driver * Renforcement des capacités de services techniques, notamment la division provinciale de l’agriculture |

# Brève présentation du programme

Le projet PIREDD Kwilu vise à stabiliser le taux de déforestation dans la province du Kwilu avec comme stratégie le développement des cultures arborées (agroforesterie) et la politique provinciale REDD+, de manière à avoir un impact sur la séquestration du carbone ou sur l’évitement de la déforestation.

Le projet PIREDD-Kwilu est mis en œuvre grâce au co-financement du Fond de l’Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds National REDD (FONAREDD) à hauteur de 4 Millions de dollars comme premier financement et de la JICA à hauteur de 7 547 000 millions de dollars qui en est l’agence d’exécution. Le montant initial du financement de la JICA était de 3 389 000 USD, mais un budget supplémentaire d'environ 4,2 millions d'USD a été affecté à ce jour pour (i) renforcer les mesures de sauvegarde, (ii) renforcer la capacité du gouvernement provincial à mettre en œuvre le projet, (iii) formuler les PPAT/PLAT et (iv) renforcer les dispositions de mise en œuvre du projet.

Quatre de cinq territoires de cette province sont couverts par les activités du projet : Bulungu, Bagata, Masi-Manimba et Idiofa.

Le but ultime dans cette stratégie est de contribuer à l’objectif de développement de la RDC à long terme, comme la croissance verte pour lutter contre la réduction de la pauvreté, la réduction de GES/GHG et le développement durable, par le maintien de la couverture forestière de 63,5% à partir de 2030, tel que repris dans la Stratégie Cadre National REDD+.

|  |
| --- |
| C:\Users\a19251\Documents\JICA_Envir\04_Mapping\Map_piredd7.png |
| Carte de localisation des activités du projet |

Le projet est mis en œuvre / est implémenté à travers l’équipe de JAFTA constituée des experts japonais et nationaux qui travaille en étroite collaboration avec deux ONG partenaires : AMAR et APID. L’équipe AMAR couvre principalement les territoires de Bagata et Masi-Manimba, tandis que les agents de l’APID sont concentrés dans les territoires de Bulungu et Idiofa. Quelques services techniques de l’administration provinciale sont également impliqués ; il s’agit de la coordination provinciale de l’Environnement et Développement Durable, l’Inspection provinciale de l’Agriculture, l’Inspection provinciale du Développement Durable, de l’aménagement du territoire et autres.

## **Objectif Général**

**Tableau 3 Objectifs globaux du programme**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Effets généraux** | **Produit attendu** | **Jalon de la LOI** |
| L’évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l’agroforesterie | ***Produit 1 :*** Réalisation de 5000 ha de plantation pour l’agroforesterie | Agriculture :  Jalons intermédiaires 2018 : sédentarisation. |
| ***Produit 2 :*** La séquestration du carbone par la plantation d’acacia de 3.000 ha dans l’activité d’agroforesterie |  |
| ***Produit 3 :*** Atténuation de la déforestation grâce à l’introduction de l’agroforesterie | Agriculture :  Jalons intermédiaires 2018 : Sédentarisation. |
| Amélioration des conditions de vie des populations à travers l’agroforesterie | ***Produit 4 :*** Les revenus monétaires médians augmentent d’au moins 10% dans les ménages et les fermes impliqués dans le projet |  |

## **Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme**

* + 1. **Suivant le cadre de résultats du document de programme approuvé, c’est-à-dire les cibles finales**

**Tableau 4 Objectifs spécifique du programme**

| **Effet** | **Produit attendu** | **Jalon de la LOI** |
| --- | --- | --- |
| Effet 1  Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD | ***Produit 1.1 :*** Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | Gouvernance : Jalons intermédiaires décembre 2018  d. Renforcer la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, |
| ***Produit 1.2 :*** Elaboration de Plan Provincial d'Aménagement de Territoire (résultat modifié) | Aménagement du territoire :  Jalon 2020: |
| ***Produit 1.3 :*** Plan de développement au niveau d’ETD est établi | Aménagement du territoire :  Jalon 2020: |
| ***Produit 1.4 :*** Chaque secteur et ville dispose d’un CARG redynamisé d’un PGRN revalidé | Gouvernance :  Jalons intermédiaires décembre 2018  d. Renforcer la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, |
| ***Produit 1.5 :*** Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s’insérer au SNSF est établie | Agriculture :  Jalons 2020 : b. Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo. |
| ***Produit 1.6 :*** Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d’incorporer au SNSF est effectué | Agriculture : Jalons 2020 : b. Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo. |
| ***Produit 1.7 :*** Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie |  |
| Effet 2  L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans | ***Produit 2.1 :*** Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune | Agriculture : Jalons intermédiaires 2018 : c. Sédentarisation. |
| ***Produit 2.2 :*** Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | Agriculture : Jalons intermédiaires 2018 : c. Sédentarisation. |
| ***Produit 2.3 :*** Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan | Foncier rural : Jalons intermédiaires décembre 2018 : Expérimentation des concessions communautaires |
| ***Produit 2.4 :*** Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière | Foncier rural : Jalons intermédiaires décembre 2018 : Expérimentation des concessions communautaires |
| Effet 3  Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois | ***Produit 3.1 :*** Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | Gouvernance : Jalons intermédiaires décembre 2018  d. Renforcer la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, |
| ***Produit 3.2 :*** 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens | Foncier rural : Jalons intermédiaires décembre 2018 : Expérimentation des concessions communautaires |
| ***Produit 3.3 :*** Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | Foncier rural : Jalons intermédiaires décembre 2018 : Expérimentation des concessions communautaires |
| Effet 4  Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN) | ***Produit 4.1 :*** Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine |  |
| ***Produit 4.2 :*** affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales |  |
| Effet 5 (ajouté)  Mesures de sauvegarde | ***Produit 5.1*** : Des plans d’atténuation des impacts environnementaux et sociaux sont élaborés dans les villages où les activités sur la base du PSAT sont mises en œuvre. | Gouvernance :  Jalons intermédiaires décembre 2018 : d. Mesures d'atténuation spécifiques et efficace |
| ***Produit 5.2 :*** Le MGP est établi et rendu opérationnel pour les activités dans les villages/concessions cibles. | Gouvernance :  Jalons intermédiaires décembre 2018 : d. Mesures d'atténuation spécifiques et efficace |
| ***Produit 5.3 :*** Soutenir certaines des activités du plan d'action de l’aspect de genre élaboré en collaboration avec le gouvernement provincial. | Gouvernance :  Jalons intermédiaires décembre 2018 : d. Mesures d'atténuation spécifiques et efficace |

* + 1. **Suivant le plan annuel de travail du programme, c’est-à-dire les objectifs et cibles sur la période de rapportage (année ou semestre)**

**Tableau 5 Objectifs spécifique du programme**

| **Activités prévues dans le PTBA** | **Produits attendus** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- |
| **Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD** | | |
| 1.1Élaboration des Plans provinciaux d’aménagement du territoire et des Plans locaux d’aménagement du territoire (PPAT/PLAT)  (La procédure est en cours pour passer de l’élaboration du Plan d'action REDD+ provincial à l’élaboration du Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT)) | Le document de démarche méthodologique pour l’élaboration du PPAT élaboré sur la base des guides méthodologiques provisoires du programme AT est validé au niveau provincial.  Conformément audit document, l’élaboration est débutée pour avancer jusqu’au processus Diagnostic-orientation-option (Le degré d’atteint peut être estimé à environ 60% de l’ensemble du processus d’élaboration). | Il a été décidé que le PAP-REDD+ soit remplacé par le Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) afin de se conformer au Schéma national d’aménagement du territoire du pays.  A ce jour, un groupe de travail multisectoriel a été mis en place au niveau provincial.  Les travaux au sein de ce groupe sur le développement seront relancés dès qu’un budget conséquent sera disponible. |
| 1.2. Conformément au schéma national d’aménagement du territoire et au guide technique, les plans simples d’aménagement du territoire (PSAT) au niveau des villages sont produits et validés. | Validation de 120 PSAT (70 PSAT de 2019 et de 2020 et 50 PSAT des villages participants de 2021 et de 2022) | En 2022, la préparation de 46 PSAT de terroirs villageois ayant participé à la saison B 2021 et à la saison A 2022 a débuté. |
| * 1. Redynamisation des CARG par la revalidation du Plan de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) de chaque territoire / secteur | Organisation des groupes de travail visant la redynamisation des CARG avec la participation de 30 CARG | L’élaboration du plan au niveau d’ETD sera intégrée dans l’élaboration du PPAT/PLAT.  Étant donné que le PPAT/PLAT est un plan multisectoriel, il est important dans la mise en œuvre du PIREDD d’impliquer les CLD du niveau local. Il faut étudier et discuter avec le FONAREDD et les services techniques provinciaux de la pertinence de la dynamisation des CLD locaux. |
| * 1. La capacité des services techniques provinciaux concernant à l’évaluation des politiques et des mesures (PAM) pour la REDD+ est renforcée. | 1.5.1  Organisation des groupes de travail thématiques pour les techniciens des ministères de l’environnement, de l’agriculture et du développement rural, etc.   * 4 séances des groupes de travail * Participation de 20 agents aux activités du PIREDD   1.5.2  Participation du PF (Point Focal) et des membres du COPIL aux missions de suivi et la participation des services techniques provinciaux aux activités du PIREDD   * Organisation de 4 missions de suivi par le PF (Point Focal) et des membres du COPIL |  |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** | | |
| 2.1. Les concessions créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune | * Plantations Saison B 2021 : 450 ha |  |
| 2.2. Les concessions créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agroforestières | Coupe-feu pour les plantations de 1200 ha de la Saison 2021 : 97 ha |  |
| 2.3. Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agroforestières de superficie chacune comprise entre 0,5 et 1 ha par paysan | Plantations Saison B 2021 : 450 ha |  |
| 2.4 Mise en place de pare-feu autour des plantations agroforestières des villages | Coupe-feu pour les plantations de 1200 ha de la Saison 2021 : 97 ha |  |
| 2.5. Apport du soutien technique pour la mise en œuvre de l’agroforesterie dans les concessions/fermes et les villages | Soutien technique pour les activités agroforestières de la saison 2022 |  |
| 2.6. Approvisionnement et distribution des matériaux et équipements pour la mise en œuvre de l’agroforesterie dans les concessions/fermes et les villages | Approvisionnement des matériaux et équipements pour les activités agroforestières de la saison 2022 |  |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** | | |
| 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | Redynamisation des 30 villages qui vont participer à la saison 2022 |  |
| 3.2. Réaliser la mise en défens dans les villages | Les PSAT indiquant les zones de protection sont validés dans 120 villages. |  |
| 3.3. Organiser des ateliers avec la participation des villageois sur le charbonnage durable | Organisation de 2 ateliers |  |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** | | |
| 4.1. Des émissions des radios communautaires pour la sensibilisation sont diffusées. | Émission radio à diffuser 140 fois |  |
| 4.2. Affiches et/ou panneaux de communication sont installés aux lieux stratégiques. | * Pose de 500 affiches de communication (250 villages x 2 types) * Pose de 200 panneaux pour la visibilité du projet |  |

## **Contexte[[2]](#footnote-2) du rapport**

Le PIREDD KWILU a effectivement démarré en avril 2019. A ces jours, le programme compte déjà presque 4 ans de mise en œuvre. Le présent rapport présenté couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, soit la quatrième année de mise en œuvre.

Ce rapport fait suite au rapport semestriel qui couvrait la période allant du 1er janvier au 30 juin 2022. Il s’agit du quatrième rapport annuel présenté pour le programme.



# 

# État d’avancement des activités prévues dans le PTA 2022

**Tableau 6 Activités prévues et réalisées, produits attendus et atteints au bout de la période sous examen**

| **Activités prévues dans le PTA** | **Activités réalisées** | **Produits attendus** | **Produits atteints** | **Degré de réalisation (%)** | | **Sources des vérifications** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Par rapport à la période sous examen (2022)** | **Par rapport à la période du programme** |
| **Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD** | | | | | | | |
| 1.1Élaboration des Plans provinciaux d’aménagement du territoire et des Plans locaux d’aménagement du territoire (PPAT/PLAT)  (La procédure est en cours pour passer de l’élaboration du Plan d'action REDD+ provincial à l’élaboration du Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT)) | Conformément aux guides méthodologiques pour l’élaboration des PPAT/ PLAT qui seront élaborés dans le cadre du programme de réforme d’aménagement du territoire (AT), un document de démarche méthodologique pour l’élaboration du PPAT a été élaboré en 2021.  Une séance du groupe de travail s’est tenue en mai pour valider ce document de démarche méthodologique au niveau provincial. | Le document de démarche méthodologique pour l’élaboration du PPAT élaboré sur la base des guides méthodologiques provisoires du programme AT est validé au niveau provincial.  Conformément audit document, l’élaboration est débutée pour avancer jusqu’au processus Diagnostic-orientation-option (Le degré d’atteint peut être estimé à environ 60% de l’ensemble du processus d’élaboration). | Le document de démarche méthodologique pour l’élaboration du PPAT dans le PIREDD Kwilu a été validé au niveau provincial. | 25％ | 15% | Document de démarche méthodologique | Il a été décidé que le PAP-REDD+ soit remplacé par le Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) afin de se conformer au Schéma national d’aménagement du territoire du pays.[[3]](#footnote-3)  A ce jour, un groupe de travail multisectoriel a été mis en place au niveau provincial.  Les travaux au sein de ce groupe sur le développement seront relancés dès qu’un budget conséquent sera disponible. |
| 1.2. Conformément au schéma national d’aménagement du territoire et au guide technique, les plans simples d’aménagement du territoire (PSAT) au niveau des villages sont produits et validés. | Validation des PSAT des villages participants de 2019 et de 2020 ainsi que production des PSAT dans les villages participants de 2021 | Validation de 120 PSAT (70 PSAT de 2019 et de 2020 et 50 PSAT des villages participants de 2021 et de 2022) | 61 PSAT ont été validés dans les villages ayant participés aux saisons de 2019 et de 2020. | 52％ | 25% | PSAT validés | En 2022, la préparation de 46 PSAT de terroirs villageois ayant participé à la saison B 2021 et à la saison A 2022 a débuté. |
| * 1. Redynamisation des CARG par la revalidation du Plan de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) de chaque territoire / secteur      1. Organisation des groupes de travail visant la redynamisation des CARG | Organisation d’atelier du GT | Participation de 30 CARG à l’atelier pour la redynamisation | 10 personnes concernées de 4 CARG du niveau de territoire, le ministre provincial de l’agriculture ainsi que les administrateurs de 3 territoires (chef d’ETD) ont participé à la séance du groupe de travail.  Les membres du CARG ont également participé à des groupes de travail sur la sécurisation foncier, le PPAT, le PAM et la production durable de charbon de bois. | 13％ | 13% | Compte-rendu des séances des groupes de travail  Compte-rendu de la réunion du COPIL | L’élaboration du plan au niveau d’ETD sera intégrée dans l’élaboration du PPAT/PLAT.[[4]](#footnote-4)  Étant donné que le PPAT/PLAT est un plan multisectoriel, il est important dans la mise en œuvre du PIREDD d’impliquer les CLD du niveau local. Il faut étudier et discuter avec le FONAREDD et les services techniques provinciaux de la pertinence de la dynamisation des CLD locaux. |
| * 1. La capacité des services techniques provinciaux concernant à l’évaluation des politiques et des mesures (PAM) pour la REDD+ est renforcée.      * + 1. Organisation des groupes de travail thématiques pour les techniciens des ministères de l’environnement, de l’agriculture et du développement rural, etc.     2. Participation du PF (Point Focal) et des membres du COPIL aux missions de suivi et la participation des services techniques provinciaux aux activités du PIREDD | Mise en œuvre des séances des groupes de travail thématiques | 1.5.1   * 4 séances des groupes de travail * Participation de 20 agents aux activités du PIREDD   1.5.2  Organisation de 4 missions de suivi par le PF (Point Focal) et des membres du COPIL | 1.5.1   * Organisation de 3 séances des groupes de travail * Participation de 64 agents des services techniques (46 agents ont participé aux séances des groupes de travail, 4 ont participé au suivi (2 d'entre eux ont également participé aux groupes de travail) et 19 ont pris part à la radiodiffusion des émissions de sensibilisation (3 d'entre eux ont également participé aux groupes de travail))   1.5.2   * 3 missions de suivi par le PF (Point Focal) et des membres du COPIL | 1.5.1.  75％  320%  1.5.2.  75% | 60% | Rapport de programme | Les séances des groupes de travail mises en œuvre dans le premier semestre 2022 sont comme ci-dessous :   1. Redynamisation des CARG 2. Sécurisation foncière 3. Evaluation des PAM 4. Production durable des charbons de bois 5. Dynamisation du CCFP 6. Démarche méthodologique pour l'élaboration du PPAT   Missions de suivi du PF (Point Focal) et des membres du COPIL   * Mission de PF du 6 au 17 mars * Mission conjointe avec la mission du MEDD entre le 26 avril et le 3 mai * Mission de suivi du COPIL au 19 mai |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** | | | | | | | |
| 2.1. Les concessions créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune | Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers | * Plantations Saison B 2021 : 450 ha | 255 ha dont 225 ha des plantations de la Saison 2021 et 30 ha de la Saison 2022 | 53% | 35% | Suivi-évaluation de programme  Rapport de programme |  |
| 2.2. Les concessions créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agroforestières | Mise en place des coupe-feux des plantations réalisées par les concessions/fermiers | Coupe-feu pour les plantations de 1200 ha de la Saison 2021 : 97 ha | 49 ha de coupe-feu pour les plantations de 572 ha de la Saison 2021 et 30 ha de la saison A 2022 | 47% | 34% | Suivi-évaluation de programme  Rapport de programme |  |
| 2.3. Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agroforestières de superficie chacune comprise entre 0,5 et 1 ha par paysan | Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans | Plantations Saison B 2021  : 450 ha | 421 ha dont 314 ha des plantations de la Saison B 2021 et 107 ha de la Saison A 2022 | 75% | 69% | Suivi-évaluation de programme  Rapport de programme |  |
| 2.4 Mise en place de pare-feu autour des plantations agroforestières des villages | Mise en défens des plantations réalisées par les paysans | Coupe-feu pour les plantations de 1200 ha de la Saison 2021 : 97 ha | 93 ha de coupe-feu pour les plantations de 1042 ha de la Saison 2021 et la Saison A 2022. | 87% | 68% | Suivi-évaluation de programme  Rapport de programme |  |
| 2.5. Apport du soutien technique pour la mise en œuvre de l’agroforesterie dans les concessions/fermes et les villages |  | Soutien technique pour les activités agroforestières de la saison 2022 | Sélection des villages et des concessions cibles, la mise en œuvre de plantation d’agroforesterie et le suivi | 75% | 54% |  | 54% par rapport à la plantation de 5000 ha, qui est l’objectif de l’ensemble du projet (la plantation sur 2701 ha a été mise en œuvre.) |
| 2.6. Approvisionnement et distribution des matériaux et équipements pour la mise en œuvre de l’agroforesterie dans les concessions/fermes et les villages |  | Approvisionnement des matériaux et équipements pour les activités agroforestières de la saison 2022 | Le processus d’approvisionnement des semences, matériaux et équipement est en cours. | 100% | 98% |  | L'approvisionnement de matériaux pour les activités d’agroforesterie est en cours pour la saison 2022 B qui vise à atteindre 4100 ha correspondant à 98% de 5000ha. |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** | | | | | | | |
| 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | * Formation, équipement et motivation des techniciens des OP * Mise en place des pépinières par les OP | Redynamisation des 30 villages qui vont participer à la saison 2022 | Des activités d’agroforesterie sont en cours de développement dans 110 villages pour la saison 2022 A et B dont la redynamisation des CLD ont étés réalisées dans 38 villages qui ont participé à la saison 2022. | 127% | 105% | Suivi-évaluation par le programme  Rapport de programme | La redynamisation des CLD a été mise en œuvre, à travers les activités menées dans 263 villages jusqu’à la fin de l’année 2021. |
| 3.2. Réaliser la mise en défens dans les villages | Validation des PSAT qui indiquent les zones de protection | Les PSAT indiquant les zones de protection sont validés dans 120 villages. | 62 PSAT ont été validés dans les villages participants au projet depuis 2019, 2020 et 2021 et en plus 146 PSAT sont en cours de préparation. | 52% | 25% | Rapport de programme  PSAT élaborés | Les PSAT sont élaborés en 8 étapes à savoir :   1. mesure des limites des villages 2. validation des limites des villages 3. élaboration de la carte d’occupation du sol (utilisation actuelle du sol) 4. confirmation des tenures foncières 5. élaboration d’une carte d’affectation du sol 6. élaboration d’un document du plan d’aménagement du territoire et son approbation par les villageois 7. finalisation du plan 8. validation du plan   Pour les villages participants au projet depuis 2019, 2020, 2021 et 2022, 146 PSAT sont en cours d’élaboration et l’état d’avancement est comme suit :  étape (8) : 62 PSAT  étape (7) : 25 PSAT  étape (6) : 60 PSAT  étape (5) : 2 PSAT  étape (3) : 3 PSAT  étape (2) : 46 PSAT  étape (1) : 10 PSAT  En ce qui concerne les 1664 étapes des 208 SPAT (208 x 8 = 1664), 1152 étapes ont été finalisées, ce qui signifie que le degré de progression des 208 SPAT serait de 69%. |
| 3.3. Organiser des ateliers avec la participation des villageois sur le charbonnage durable | Organisation des ateliers sur la gestion durable de charbonnage | Organisation de 2 ateliers | À titre d’étape préparatoire des ateliers avec villageois, deux séances du groupe de travail thématique ont été organisées par les responsables de la province et du ministère de l’environnement (MEDD) national.  En outre, ~~les~~ 4 ateliers avec les populations locales pour la diffusion des lois et règlements sur la déforestation et la production de charbon de bois pour une gestion durable des forêts ont eu lieu. | 200% | 20% | Rapport de programme  Contrats signés | Deux séances du groupe de travail se sont tenues sur les TdR de la gestion durable de charbonnage sur la base d’un avant-projet de démarche méthodologique élaboré en 2021. Cependant comme la production de charbon de bois est un sujet lié avec les lois pertinentes, il est nécessaire de bien coordonner avec les autorités compétentes et un temps considérable est nécessaire pour les préparatifs. |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** | | | | | | | |
| 4.1. Des émissions des radios communautaires pour la sensibilisation sont diffusées. | Émission d’une heure chaque semaine par les radios rurales | Émission radio à diffuser 140 fois | En 2022, 263 émissions ont été diffusées au total dont 51 à Kikwit, 45 à BDD, 42 à Bulungu, 50 à Masi-Manimba, 35 à Idiofa et 40 à Bagata | 188% | 32% | Rapport de programme | La diffusion a commencé à partir de mars 2021 à la station de Kikwit. La diffusion a lieu tous les samedis.  À partir de juin, la diffusion a également débuté à Bulungu, Masi-Manimba, Idiofa.  Dans le processus de sélection des sites cibles pour la saison 2021A, la promotion est effectuée par radiodiffusion en ciblant les 4 territoires dont le projet est actif (Kikwit, Bulungu, Idiofa et Masi-Manimba).  En 2022 les contrats avec les stations radios ont été revus, à ce jour 2 émissions radiodiffusées passent chaque semaine avec 2 rediffusions ce qui fait 4 émissions par semaine. |
| 4.2. Affiches et/ou panneaux de communication sont installés aux lieux stratégiques. | Pose des panneaux métalliques | * Pose de 500 affiches de communication (250 villages x 2 types) * Pose de 200 panneaux pour la visibilité du projet | * 112 affiches ont été installées. * Pour les villages participants au projet en 2020 et 2021, environ 86 panneaux métalliques ont été installés en y mentionnant tous les villages souscrits au projet PIREDD. | Affiches : 22%  Pancartes : 43% | Affiches : 112%  Pancartes : 24% | Panneaux et dépliants élaborés et contribués | Les affiches et les dépliants de sensibilisation ont été préparés pour les 3 thèmes : « CLD », « PSE » et « Mécanisme de gestion des plaintes »  <https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html>  Jusqu’à la fin 2022 au total 562 unités d’affiche ont été créées en utilisant des dépliants et installées dans les villages.  En outre, au total 119 unités de pancartes métalliques ont été mises en place. |

# Résultats du Programme



## **Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI**

Par rapport aux deux impacts du plan d’investissement national REDD+, de CAFI et du FONAREDD, la contribution du PIREDD Kwilu sera ce qui est décrite ci-dessous sur la base de l'hypothèse utilisée dans le document de programme.

1. **Réduction des émissions et augmentation des absorptions**

En ce qui concerne l'impact lié à la "Réduction des émissions et augmentation des absorptions", le PIREDD Kwilu établit les effets suivants.

Effet 1. Réalisation de 5 000 ha de plantation pour l’agroforesterie

Effet 2. La séquestration du carbone de 223 710 ton-C par la plantation d’acacia de 3 000 ha dans l’activité d’agroforesterie

Effet 3. Atténuation de la déforestation de 1 250 ha grâce à l’introduction de l’agroforesterie

Le stock de carbone de la plantation d'Acacia est estimé à 130,50 t-C/ha à la septième année de plantation (voir le Document du programme). À l'heure actuelle, le programme a planté 2.702 ha approximativement. Cela signifie qu'en 2026, il devrait avoir un stock de carbone de plus de 190.900 t-C.

A partir des résultats de l'inventaire forestier dans l'ancienne province de BDD mis en œuvre par le Projet JICA précèdent, la biomasse aérienne des forêts secondaires, qui sont considérées comme une importante source de bois énergie dans la province du Kwilu, est estimée à 87,42 t-C/ha. La séquestration de carbone en 2026 pouvant être stockée par la plantation de 2.709 ha sera équivalents à une forêt secondaire de 2.183 ha (190.900 t-C ÷ 87,42 t-C/ha =2.183 ha). Si les arbres provenus du reboisement sont utilisés pour le bois de chauffage ou le charbon de bois à la place d'arbres provenus de forêts naturelles, une déforestation de 3.880 ha dans les forêts secondaires sera évitée.

Le programme prévoit de réaliser une enquête du volume de croissance visant à évaluer les effets d’absorption.

Un suivi des effets de l’atténuation de la déforestation sera mené dans le cadre de l’évaluation des PAM (politiques et mesures). Dans l’année 2021, un brouillon des TdR pour l’évaluation des PAM (politiques et mesures) a été préparé. Pour l’an 2022, un test sera mené en collaboration avec la DDD, la DIAF et les services techniques de la province. À la séance du groupe de travail provincial menée entre le 8 et le 10 juin 2022, la description et les TdR pour l’évaluation des PAM ont été expliqués. Les travaux seront désormais effectués suivant les TdR. Un brouillon des TdR pour l’évaluation des PAM est comme ci-joint à l’Appendice 1 du rapport semestriel 2022.

1. **Amélioration des niveaux de vie :**

L’amélioration de conditions de vie des populations à travers l’adoption de pratiques durables telle que l’agroforesterie figure parmi les effets majeurs du PIREDD-Kwilu qui s’est donné comme ambition de contribution à une amélioration d’au moins 10% de ménages et de fermiers ciblés par les interventions du projet.

Pour l'amélioration des moyens de subsistance des communautés par une augmentation des revenus de 10% ou plus, la première phase de l'enquête de référence a été menée dans les villages participants de la Saison A (environ le mois d’octobre à janvier) 2021, mais une enquête supplémentaire sera menée pour améliorer la précision des données. En 2022, cette enquête sera poursuivie dans des villages ayant participés en 2019, 2020, 2021 (saison B) et 2022 (saison A).

Le revenu agricole et d’élevage par ménage calculé à partir de l'enquête de référence (valeurs provisoires) sont montrés comme le suivant :

**Tableau 7 Revenu annuel agricole par ménage calculé à partir de l'enquête de référence**

**(Valeurs provisoires)**

(CDF/an)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Produits** | **Territoire** | | | | | | | | **4 Territoires** | |
| **Bagata** | | **Bulungu** | | **Idiofa** | | **Masi-Manimba** | |
| manioc | 223,853 | 32.4% | 173,855 | 35.7% | 117,556 | 27.4% | 196,342 | 37.7% | 180,331 | 34.9% |
| mais | 124,512 | 18.0% | 141,592 | 29.1% | 146,687 | 34.2% | 139,139 | 26.7% | 139,228 | 26.9% |
| arachides | 288,764 | 41.8% | 115,963 | 23.8% | 96,508 | 22.5% | 123,375 | 23.7% | 138,476 | 26.8% |
| courge | 17,442 | 2.5% | 17,926 | 3.7% | 14,151 | 3.3% | 22,484 | 4.3% | 18,824 | 3.6% |
| niébé | 8,724 | 1.3% | 16,263 | 3.3% | 560 | 0.1% | 29,623 | 5.7% | 17,500 | 3.4% |
| autres | 27,564 | 4.0% | 21,515 | 4.4% | 53,250 | 12.4% | 9,571 | 1.8% | 22,584 | 4.4% |
| Total | 690,858 | 100.0% | 487,114 | 100.0% | 428,710 | 100.0% | 520,534 | 100.0% | 516,942 | 100.0% |

**Figure 1　 Revenu annuel agricole par ménage calculé à partir de l'enquête de référence**

**(Valeurs provisoires)**

**Tableau 8 Revenu d’élevage par ménage calculé à partir de l'enquête de référence**

**(Valeurs provisoires)**

(CDF/an)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Produits** | **Territoire** | | | | | | | | **4 Territoires** | |
| **Bagata** | | **Bulungu** | | **Idiofa** | | **Masi-Manimba** | |
| chèvre | 20,178 | 38.5% | 30,331 | 40.8% | 23,881 | 20.3% | 36,979 | 53.6% | 30,282 | 40.2% |
| porc | 5,426 | 10.3% | 21,263 | 28.6% | 17,024 | 14.5% | 11,955 | 17.3% | 15,693 | 20.8% |
| vache | 12,403 | 23.6% | 5,396 | 7.3% | 58,333 | 49.6% | 2,564 | 3.7% | 12,195 | 16.2% |
| poule | 3,628 | 6.9% | 8,633 | 11.6% | 5,190 | 4.4% | 7,811 | 11.3% | 7,275 | 9.7% |
| mouton | 9,884 | 18.8% | 5,235 | 7.0% | 4,960 | 4.2% | 5,385 | 7.8% | 5,857 | 7.8% |
| autres | 953 | 1.8% | 3,439 | 4.6% | 8,167 | 6.9% | 4,356 | 6.3% | 4,009 | 5.3% |
| Total | 52,473 | 100.0% | 74,296 | 100.0% | 117,556 | 100.0% | 69,050 | 100.0% | 75,311 | 100.0% |

**Figure 2　 Revenu annuel d’élevage par ménage calculé à partir de l'enquête de référence**

**(Valeurs provisoires)**

1. **Nombre des bénéficiaires :**
2. Activités d’agroforesterie avec les villageois et les fermiers (appui : soutien ciblé et haute)

Les bénéficiaires directs des activités d’agroforesterie avec les villageois et les fermiers sont les suivants.

**Tableau 9 Bénéficiaires d’agroforesterie (Valeurs provisoires)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Type de bénéficiaires | | | 2019 | | 2020 | | 2021 | | 2022A | | Total | |
| Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Village | Nombre de villages | | 34 | | 47 | | 144 | | 59 | | 284\* | |
| Ménages bénéficiaires | Hommes | 676 | 57 | 869 | 40 | 3121 | 39 | 2610 | 62 | 7276 | 47 |
| Femmes | 515 | 43 | 1316 | 60 | 4884 | 61 | 1595 | 38 | 8310 | 53 |
| Total | 1191 | 100 | 2185 | 100 | 8005 | 100 | 4205 | 100 | 15586 | 100 |
| Ferme | Nombre de fermes | | 17 | | 46 | | 104 | | 10 | | 177 | |
| Bénéficiaires  (Main d’œuvre) | Hommes | 15 | 79 | 32 | 89 | 331 | 86 | 15 | 63 | 393 | 85 |
| Femmes | 4 | 21 | 4 | 11 | 54 | 14 | 9 | 38 | 71 | 15 |
| Total | 19 | 100 | 36 | 100 | 440 | 100 | 24 | 100 | 440 | 100 |

\*En fait, 219 villages car 65 d'entre eux participent à plus d'une saison.

Dans le cas des villages, le taux de participation des femmes est estimé à environ 53%.

Le nombre de ménages bénéficiaires a été initialement prévu à 10 ménages pour chaque village. À l’issue du suivi, la superficie ~~menée~~ d’agroforesterie allouée à chaque ménage est de l’ordre de 0,20 ha ou moins. Le plan de mise en œuvre d’agroforesterie avec les villageois vise à mettre en œuvre un total cumulé d’environ 3.680 ha de plantations à la fin de la saison 2022.

Ainsi, le nombre de ménages bénéficiaires de l'agroforesterie est estimé à 18.400 (3.680 ha ÷ 0,2 ha).

D'autre part, le nombre cumulé de villages bénéficiaires de l'agroforesterie est de 284, dont 23%, soit 65 villages, ayant participé en plusieurs années. Les bénéficiaires nets sont donc estimés à 16 000 ménages (18.400 x 87% = 16.008).

Selon les résultats de l'enquête de référence (en cours d'exécution), le nombre moyen de personnes par ménage est de 7,9, et il est calculé que la participation de 16 000 ménages bénéficiera à 126 400 personnes.

En outre, pour la sécurisation des sites d’agroforesterie, les chefs des terres et les membres des CLD signent des conventions sur l'utilisation des terres. En plus le programme envisage également d’établir un système d’enregistrement des sites d’agroforesterie auprès de la Province.

1. Préparation des PSAT (appui : soutien ciblé et moyenne)

Les données provenant des 45 villages où l'enquête de référence a été menée indiquent que la population moyenne des villages était d'environ 1.400 habitants/village. A l'heure actuelle, les 62 PSAT validés et les 146 PSAT en cours de finalisation. Sur la base de la population moyenne des villages, on suppose que 208 terroirs villageois x 1.400 personnes = 291.200 personnes bénéficient du projet.

Selon les résultats de l'enquête de base, le ratio hommes/femmes dans les villages cibles du projet est de 41% d'hommes et 59% de femmes.

1. Renforcement des capacités des services techniques provinciaux (appui : soutien ciblé et haute)

100 agents des services techniques provinciaux (y compris les administrateurs des Territoires) ont participé aux activités du PIREDD Kwilu à l’année 2022.

* Groupes de travail : 82 agents
* Suivi des activités agroforestières dans les villages et les concessions : 4 membres (2 ont également participé aux groupes de travail).
* Emissions radio de sensibilisation : 19 agents (3 ont également participé au groupe de travail)

1. Les personnes vivant dans la Province du Kwilu où l’autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités (appui : soutien non ciblé et faible)

Le PIREDD Kwilu s’envisage à renforcer les capacités des services techniques provinciaux multisectoriels de la Province du Kwilu ; la population de la Province du Kwilu est estimée à environ 5,490 millions de personnes selon le « Plan de Développement Provincial du Kwilu 2020-2024 » et est considérée comme ~~des~~ bénéficiaires indirects.

Les habitants de la province seront également bénéficiaires des PPAT/PLAT qui seront créés.

Selon le « Plan de Développement Provincial du Kwilu 2020-2024 », le ratio hommes/femmes dans la Province du Kwilu est de 49% d'hommes et 51% de femmes.

**Tableau 10 Nombre estimé des bénéficiaires par type et effet**

**(Valeurs provisoires)**

| **Effet** | **Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes)** | **Description et intensité du soutien** | **Nombre de bénéficiaires indirects** | **Description et intensité du soutien** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre total | 291.200 personnes (Les bénéficiaires d’agriculture sont inclus dans les bénéficiaires de la PSAT) |  | 5.490 mille personnes |  |  |
| Agriculture | 126.400 personnes (hommes : 47%, femmes : 53%) | haute |  |  | Les ménages participants d’agroforesterie |
| Energie |  |  |  |  |  |
| Forêts |  |  |  |  |  |
| Aménagement du territoire | PSAT dans les terroirs villageois : 291.200 personnes  (hommes : 41%, femmes : 59%) | haute | PPAT/PLAT : 5.490 mille personnes  (hommes : 49%, femmes : 51%) | faible |  |
| Foncier | 126.400 personnes (hommes : 47%, femmes : 53%) |  |  |  | Les ménages participants d’agroforesterie |
| Mines et infrastructures |  |  |  |  |  |
| Démographie |  |  |  |  |  |
| Gouvernance |  |  | Renforcement des capacités sous l’autorité des ST provinciaux : 5,490 millions de personnes  (hommes : 49%, femmes : 51%) | faible |  |

## **Progrès par effet et produits du programme**

**Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD**

**Produit 1.1. Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé**

En octobre 2020, un cadre de coordination provincial a été créé. Par la suite, au sein de ce cadre, la mise en œuvre des groupes de travail pour chaque défi est en cours.

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/201031\_02.html

Le CCPF (Conseil consultatif provincial de gestion forestière) dans la province du Kwilu a été créé en juin 2022 (Arrêté provincial n° 22/040/CAB/PROGOU/2022). Le CCPF se positionne comme le noyau de la gouvernance forestière et la collaboration avec le CCPF est encouragée.

**Produit 1.2. Plan d'action REDD+ provincial est approuvé**

* Initialement, le PIREDD Kwilu envisageait d'élaborer un plan d'action provincial REDD+ et a commencé le processus d'élaboration à travers le groupe de travail provincial.
* En février 2020, le groupe de travail a été mis en place pour créer une base afin d’élaborer le plan d’action REDD+ provincial en impliquant les parties prenantes provinciales et renforcer leurs capacités.
* Mais compte tenu de l'importance de la cohérence avec le Jalon du fonds CAFI et le schème national d’AT, il a été décidé que le Plan d’Action REDD+ provincial soit remplacé par le Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT).
* En juin 2022, un groupe de travail provincial a été mis en place et le document des TdR pour l’élaboration des PPAT/PLAT a été validé. (Le document des TdR validé est comme ci-jointe à l’Appendice 2 du Rapport semestriel 2022.)
* A ce jour, un groupe de travail multisectoriel a été mis en place au niveau provincial.
* Les travaux au sein de ce groupe sur le développement seront relancés dès qu’un budget conséquent sera disponible.

**Produit 1.3. Plan de développement au niveau de ETD est établi**

Les plans devaient être préparés comme PLAT dans le même temps que le PPAT, conformément aux modifications du Produit 1.2 ci-dessus.

**Produit 1.4. Chaque secteur et ville dispose d’un CARG redynamisé d’un PGRN revalidé**

Le 4 avril 2022, un atelier sue la dynamisation des CARG a été organisé, et il est décidé qu’une feuille de route soit produite à l’étape suivante.

Cependant, comme le programme élabore des PPAT/PLAT qui sont des plans multisectoriels, la pertinence de l'implication des CLD locaux est confirmée. Lors de la planification de l'augmentation du financement, il convient de tenir compte du soutien pour la création ou l'activation des CLD dans les activités du programme.

**Produit 1.5. Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s’insérer au SNSF est établie**

Le nombre d’agents des services techniques provinciaux qui ont participé aux activités du PIREDD jusqu’à la fin de 2022 est comme ci-dessous :

* 1. Groupes de travail : 82 personnes
  2. Suivi des activités agroforestières menées par les villages / concessions : 4 personnes
  3. Diffusion de l’émission de sensibilisation à la radio：19 personnes

Le nombre total à la fin juin 2022 est de 100 personnes (5 des agents ci-dessus participent en 2 activités)

**Produit 1.6. Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d’incorporer au SNSF est effectué**

Le nombre de techniciens des services techniques provinciaux qui ont participé aux groupes de travail des 6 thèmes organisés en 2022 est comme ci-dessous :

Redynamisation des CARG

Sécurisation foncière

PAM

Production durable des charbons de bois

Dynamisation des activités du CCPF (Conseil consultatif provincial des forêts)

Document de démarche méthodologique pour l’élaboration de PPAT

Comme une activité importante de la politique et mesures, une étude sur les moteurs de déforestation a été réalisée dans 17 sites en novembre 2022 avec la participation des agents des ST.

En outre, 4 personnes ont participé au suivi des activités agroforestières dans les villages et les concessions et 19 personnes ont participé aux émissions de radio de sensibilisation, comme décrit dans le produit 1.5. (5 d'entre eux ont également participé aux groupes de travail).

Pour améliorer l'efficacité du renforcement des capacités, un plan de renforcement des capacités sera élaboré en précisant les questions à traiter, le calendrier des activités et les agents à participer.

**Produit 1.7. Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie**

Pour une partie des thèmes du guide technique, une ébauche a été préparée pour les documents suivants :

* Procédé des activités aux villages
* Procédé de l’élaboration du PSAT
* TdR et questionnaire pour l’enquête de base (faire la programmation sur Kobo Toolbox et faire une enquête utilisant une tablette) ;
* Cahier technique de l’agriculture, cahier technique des arbres pour la plantation
* TdR (draft) pour l’évaluation des politiques et mesures (PAM)
* Démarche méthodologique de l´élaboration de PPAT (TdR d’élaboration)
* Modèle du PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale du village)
* Gestion durable de charbonnage à travers des accords entre des producteurs et des villages
* Guide méthodologique sur la structuration

**Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans**

Les plantations d'agroforesterie avec concessionnaires et paysans ont été réalisées comme suites.

**Tableau 11 Résultats de plantations d’agroforesterie**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Saison | Concessionnaires | | Paysans | |
| Plantation | Coupe-feu | Plantation | Coupe-feu |
| 2019 | 113 ha | 9 ha | 303 ha | 25 ha |
| 2020 | 181 ha | 15 ha | 354 ha | 29 ha |
| 2021 | 572 ha | 46 ha | 1042 ha | 84 ha |
| 2022 | 30 ha | 2 ha | 107 ha | 9 ha |
| Total | 896 ha | 72 ha | 1.806 ha | 147 ha |

* Un total de 363 ha et 1.980 ha de plantation avec concessionnaires et paysans respectivement sont actuellement en cours de mettre en œuvre pour la saison 2022.
* Les coupe-feux de plantation de 2022 sont en cours de mettre en place.

En raison de l’impact de la COVID-19, en mars 2020, les experts japonais ont annulé le séjour en RDC. Tout en assurant l’appréciation des risques du coronavirus et en prenant les mesures contre les risques, les experts assurent leurs travaux en donnant les instructions au personnel local à distance. Mais l’avancement des activités d’agroforesterie est entravé en 2020.

**Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois Produit 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées**

La redynamisation des CLD se fait principalement à travers les activités d'agroforesterie et la préparation du PSAT.

Le nombre suivant de CLD ont été redynamisés par ces activités.

Saison 2019 : 34 CLD

Saison 2020 : 47 CLD

Saison 2021 : 144 CLD

Saison 2022 : 110 CLD

(Le nombre nets de villages participants est de 263, parce que les 72 villages ont réalisé les plantations d’agroforesterie pendant plusieurs années.)

**Produit 3.2. 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens**

La protection des lambeaux forestiers dans les villages sera mise en œuvre suivant le PSAT. A la fin 2022, 62 PSAT des villages participants de 2019 et de 2020 ont été validés, 25 PSAT sont en préparation pour la validation. En outre, 121 PSAT des villages participants de la saison 2021 et 2022 sont en cours d’élaboration.

Dans 62 PSAT validés, 14.634 ha sont affectés pour la mise en défens, nécessitant un accompagnement pour le suivi de la mise en œuvre.

Pour ce qui est de la protection des lambeaux forestiers, il est prévu d’organiser des ateliers visant les populations et/ou de poser des pancartes, etc. sur les sites.

**Produit 3.3. Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois**

Comme la production de charbon de bois est un sujet lié avec les lois pertinentes, il est nécessaire de bien coordonner avec les autorités compétentes et un temps considérable est nécessaire pour les préparatifs.

En 2021, un document de démarche de la gestion durable de charbonnage a été préparé. Suivant ce document, des discussions se sont tenues au sein de la séance du groupe de travail provincial du 8 au 9 juin 2022.

En outre 4 ateliers ont eu lieu en septembre à Bandundu, Masi-Manimba, Kalo (Idiofa) et Mangay (Idiofa Nord) concernant la redynamisation du CCPF et approbation du manuel de bonnes pratiques pour la récolte de bois à faible impact/Diffusion des lois et règlements sur la déforestation et la production de charbon de bois pour une gestion durable des forêts.

**Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)**

**Produit 4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine**

La diffusion a commencé à partir de mars 2021 à la station de Kikwit. La diffusion a lieu tous les samedis. À partir de juin, la diffusion a également débuté à Bulungu, Masi-Manimba, Idiofa.

En 2022 les contrats avec les stations radios ont été revus, à ce jour 2 émissions en diffusion passe chaque semaine avec 2 en rediffusion ce qui fait 4 émissions par semaine.

En 2022, les émissions ont été diffusées à 263 fois au total dont 51 à Kikwit, 45 à BDD, 42 à Bulungu, 50 à Masi-Manimba, 35 à Idiofa et 40 à Bagata, ont été réalisées. Au total, 389 émissions ont été réalisées à la fin de l'année 2022.

**Produit 4.2.　Affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales**

* 3 types de dépliants de sensibilisation ont été confectionnés. Sur la base de ces dépliants, 450 affiches ont été produites et installées.
* Ciblant les villages participants de 2019 et 2020, respectivement 52 et 86 panneaux métalliques indiquant les villages participant au PIREDD ont été posés.

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html

## **Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats**

Le tableau suivant montre la situation actuelle de la réalisation des indicateurs des résultats indiqués dans le "Cadre des résultats" du document de programme.

**Tableau 12 Cadre de résultats du programme**

| **Résultat** | **Indicateur** | **Baseline** | **Cible fin programme** | **Progrès actuel de l'indicateur**  **(%)** | **Raisons pour les retards ou changements** | **Ajustement de la cible (cas échéant)** | **Les coordonnées GPS sont-elles disponibles ?** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD** |  |  |  |  |  |  |  |
| ***Produit 1.1.***  Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | Cadre de concertation multi sectoriel | 0 | 1 | 1  (100%) |  |  |  |
| ***Produit 1.2.***  Plan d'action REDD+ provincial est approuvé | Plan d'action REDD+ provincial | 0 | 1 |  | Le plan initial a prévu la préparation du plan provincial d’action REDD+. Conformément à la politique du FONAREDD, le PPAT sera élaboré suivant le Schéma national d’aménagement du territoire. |  |  |
| ***Produit 1.3.***  Plan de développement au niveau de ETD est établi | Plan de développement au niveau d’ETD | 0 | 30 |  | Il a été décidé que des PLAT soient élaborés suivant le PPAT. |  |  |
| ***Produit 1.4.***  Chaque secteur et ville dispose d’un CARG redynamisé d’un PGRN revalidé | Nombre de CARG actif et PGRN revalidé | 0 | 30 |  | PLD AVEC CLD |  |  |
| ***Produit 1.5.***  Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s’insérer au SNSF est établie | Nombre de techniciens affectés | 0 | 60 | 100  (167%) |  |  |  |
| ***Produit 1.6.***  Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d’incorporer au SNSF est effectué | Nombre d'agent (technicien) formé  et équipé pour le suivi de l'application de politique et mesure afin d’incorporer au SNSF | 0 | 60 | 100  (167%) |  |  |  |
| ***Produit 1.7.***  Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie | Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu | 0 | 1 | 0,6  (60%) |  |  |  |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** |  |  |  |  |  |  |  |
| ***Produit 2.1.***  Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune | Ha cultivés | 0 | 2 500 | 896  (36%) |  |  | Oui |
| ***Produit 2.2.***  Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | Ha de mise en défens | 0 | 209 | 72  (34%) |  |  | Oui |
| ***Produit 2.3.***  Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan | Nombre ha de plantations agro forestières cultivées par les paysans | 0 | 2 500 | 1.806  (72%) |  |  | Oui |
| ***Produit 2.4.***  Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière | Nombre de plantations agro forestières cultivées par les paysans et mises en défense | 0 | 209 | 147  (70%) |  |  | Oui |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** |  |  |  |  |  |  |  |
| ***Produit 3.1.***  Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | Nombre des OP opérationnelles | 0 | 250 | 263  (105%) | CLD plus question des OP |  |  |
| ***Produit 3.2.***  250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens | Villages engagés dans la protection des lambeaux forestiers | 0 | 250 | 62  (24%) |  |  | Oui  （Cartes des PSAT） |
| ***Produit 3.3.***  Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | Nombre des contrats de charbonnage signés avec les paysans | 0 | 250 | 0 |  |  |  |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** |  |  |  |  |  |  |  |
| ***Produit 4.1.***  Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine | Nombre de diffusion d’une heure | 0 | 1 200 | 181  (15%) |  |  |  |
| ***Produit 4.2.***  Affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales | Présence de support de communication (affiches ou panneaux) aux lieux stratégiques | 0 | 500 | 588  (118%) |  |  |  |

## **Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI**

**Tableau 13 Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme**

(Basé sur le Cadre de résultats de CAFI de la version révisée à la 14ème réunion du Conseil d’administration. Les quatre colonnes de gauche sont celles décrites dans ce cadre.)

| **Indicateur CAFI/FONAREDD** | **Ligne de base** | **Cible finales anticipées dans le Programme document** | **Cibles atteintes** | | **Remarques** | **Les coordonnées GPS de ces activités sont-elles disponibles ?**  **(oui /non)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Entre janvier et juin 2022** | **De manière cumulative depuis le début du programme** |
| **Impact 2 : pauvreté et développement durable** |  |  |  |  |  |  |
| I.5 Revenus monétaires des bénéficiaires directs (dont femmes, jeunes & PA) | Une enquête de base a été démarrée en 2021 sur la base des termes de référence et le modèle de questionnaire de l'enquête socio-économique partagés par le FONAREDD en novembre 2020.  Les données collectées par les enquêtes sont actuellement en cours de calculer pour élaborer un rapport. La ligne de base sera établie par le biais de ces enquêtes. | Augmentation  RDC : les programmes intégrés visent généralement une augmentation de  10% | Le travail sur terrain de l'enquête de référence a été mis en œuvre en utilisant le formulaire harmonisé du FONAREDD et la préparation du rapport est en cours (le projet de rapport est adjoint dans le Document Annexe). |  |  | Non |
| NI.6 Nombre et ratio de bénéficiaires directs (personnes appuyées directement) par rapport à la population totale de la zone d’intervention | 0 en début de programme | Augmentation  PIREDD Kwilu : Selon le document de programme, le nombre de bénéficiaires directs est fixé à 2500 ménages dans les 250 villages et 250 concessionnaires dans 250 concessions. | Nombre de bénéficiaires directs : environ 5.000 ménages dans les villages ~~qui~~ sont intégrés en 2022. | Nombre et ratio de bénéficiaires directs : 11.381 ménages dans les villages qui sont intégrés pendant les saisons 2019, 2020 et 2021.  2019 : 1.191 ménages  2020 : 2.185 ménages  2021 : 8.005 ménages  2022 : 5.000 ménages (chiffre provisoire)  (hommes : 47%, femmes : 53%) |  | Non |
| **Effet 1 : L’agriculture empiète moins sur les terres forestières** |  |  |  |  |  |  |
| **Produit : le développement rural est soutenu et mieux encadré** |  |  |  |  |  |  |
| A.P.2 Hectares géoréférencés de nouvelles cultures en agroforesterie  (contribue directement à l’impact 2 et indirectement à l’impact 1) | 0 | En RDC, total  PIREDD | 676 ha | 2 701 ha |  | Oui |
| A.P.3 Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures pérennes en savanes  (contribue directement à l’impact 2 et indirectement à l’impact 1) | 0 | En RDC, total  PIREDD | Au cours de la saison B 2021, 4 ha de palmiers à huile et 46 ha d'arbres fruitiers ont été plantés. | Au cours des saisons 2019, 2020 et 2021, des palmiers à huile et des arbres fruitiers ont été plantés sur 283 ha et 242 ha respectivement, d’où le total de 525 ha. |  | Oui |
| A.P.5 Hectares d’agriculture vivrière améliorée a) en savanes et b) en forêt  (contribue directement à l’impact 2 et indirectement à l’impact 1) | 0. Situation de référence, (pour comparaison) : 27  M ha en 2017 (Minagri) | En RDC, total  PIREDD | A la saison B 2021 (provisoire)  Savanes : 326 ha  Forêts dégradées : 13 ha | Jusqu’à la saison B 2021  Savanes : 2342 ha  Forêts dégradées : 210 ha |  | Oui |
| A.P.6. Nombre de ménages appuyés en agriculture vivrière en savanes  (contribue directement à l’impact 1) | 0 | En RDC, total  PIREDD | Environ 5 000 ménages dans les villages ayant participé à la saison B 2021 et la saison A 2022 | 11381 ménages sont appuyés dans les villages qui sont intégrés ensaison 2019, 2020 et 2021  (hommes : 47%, femmes : 53%) |  | Non |
| **Effet 2 : La consommation de bois énergie non durable diminue** |  |  |  |  |  |  |
| E.E.1. Ratio de tonnes de bois provenant de nouvelles sources durables (mis en défens + plantations d’agroforesterie) sur tonnes de production totale à la fin du programme  (contribue directement à l’impact 1) | Pas d’estimation de la production de bois- énergie durable avant l’année 5 du programme au mieux | Augmentation | L'acacia vient d'être planté en 2019, 2020 et 2021 et n’est pas encore utilisé de bois de feu. La quantité de stock sera étudiée à l'avenir. |  |  | Oui |
| **Produit : la production de bois énergie durable augmente** |  |  |  |  |  |  |
| E.P.4.Nouvelles surfaces et leurs géoréférencements d’agroforesterie et de reboisement (hectares)  (contribue directement aux impacts 1 et 2) | 0 en début de programme | Augmentation | 676 ha | 2 701 ha |  | Oui |
| E.P.5 Nouvelles surfaces mises en défens et leurs géoréférencements (hectares)  (contribue directement à l’impact 1 et indirectement à l’impact 2) | 0 en début de programme | Augmentation | 11 146 ha | La superficie totale des zones de protection indiquées dans les 70 PSAT des villages participants des saisons 2019 et 2020 dont l’élaboration et la validation du plan sont en cours est de 11146 ha. |  | Oui |
| **Effet 5 : L’aménagement du territoire prend en compte la contribution des forêts au changement climatique, et une amélioration de la sécurité foncière** |  |  |  |  |  |  |
| **Produit : la gouvernance permet l’élaboration participative de plans de développement à différents échelons basés sur des cartographies précises** |  |  |  |  |  |  |
| Am.P.1 Pourcentage et nombre total d’entités territoriales disposant d’un comité de développement formé  (contribue indirectement à l’impact 1 et 2) | En RDC, 0 au début des programmes |  | Nombre des CLD des terroirs villageois redynamisés à 2022 : 54 | Nombre des CLD des terroirs villageois redynamisés à 2019, 2020, 2021 et 2022 : 263 |  | Oui |
| Am.P.2 Nombre de schémas et de plans participatifs qui programment / mettent en œuvre une vision durable à moyen et long terme pour l’usage des ressources naturelles  (contribue indirectement à l’impact 1 et 2) | En RDC, 0 au début des programmes |  | L’élaboration des PSAT est en cours dans 146 villages qui sont intégrés à la saison 2021 et 2022.  62 PSAT validés au niveau des communautés | Les 7 PSAT sont en cours de validation dans les villages qui ont été intégrés à la saison B 2019 et à la saison B 2020. A la fin 2022, 62 PSAT sont validés.  139 autres PSAT des villages qui ont anticipés pendant les saisons 2021 et 2022 sont en cours de préparation. |  | Oui |
| Am.P.3 Nombre de plans qui prennent en compte la stabilisation du couvert végétal  (contribue directement à l’impact 1) | En RDC, 0 au début des programmes |  | Idem ci-dessus | Idem ci-dessus |  | Oui |
| Am.P.4 Superficies et pourcentage sous plans de développement par type d’entité territoriale (contribue directement à l’impact 1) | En RDC, 0 au début des programmes |  | Le PIREDD Kwilu envisage d’élaborer un PPAT (Plan Provincial d'Aménagement du Territoire). La guide méthodologique pour l’élaboration des PPAT/PLAT a été validée par le Gouvernement provincial. | Les superficies des PSAT validés par secteur se présentent comme suit :  **Territoire de Bulungu**  Imbongo : 34.195ha ; 18%  Kipuka : 16.736ha ; 12%  Kwenge : 7.563ha ; 8%  Kwilu Kimbata : 3.686 ; 2%  Mikwi : 18.748 ; 15%  **Territoire de Masi-Manimba**  Masimanimba : 14.705ha ; 8%  Mosango : 21.255ha ; 12%  Mokamo : 3.080ha ; 2%  Pay Kongila : 3.913 ha ; 2%  **Territoire de Bagata**  Kidzweme**:** 5.888ha ; 3%  (% des sup. sous PSAT /sup. Secteur) |  | Oui |
| Am.P.5 Nombre de plans faisant l’objet d’un contrat de mise en œuvre (ou respecté) (contribue directement à l’impact 1) | En RDC, 0 au début des programmes |  | Idem ci-dessus |  |  | Oui |
| Am.P.6 Nombre, superficie et points GIS de terroirs villageois cartographiés de manière participative  (contribue directement à l’impact 1 et 2) | En RDC, 0 au début des programmes |  | 210.000ha | Dans 129 villages (70 terroirs) ayant participé à la saison B 2019 et à la saison B 2020, une cartographie participative a été mise en œuvre. Les PSAT sont élaborés sur la base de terroir constituant l’unité de gestion de terre, et actuellement, la validation est en cours pour 70 PSAT.  La superficie totale concernée par 70 PSAT est d’environ 210 000 ha. |  | Oui |
| **Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteurs** |  |  |  |  |  |  |
| G.E.3 Taux de prise en compte des recommandations des comités de pilotage des programmes  (contribue indirectement aux impacts 1 et 2) | N/A | 100% | Les recommandations du 6ème COPIL de juin 2022 ont été prises en compte à hauteur de 75%. | 70% |  | Non |

## **Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention**

**Tableau 14 Progrès vers les Jalons de la LOI**

**Période de Janvier 2021 à décembre 2021**

| **N°** | **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** | | **Points d’attention particulière** | **Solutions proposées** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sur la période de reporting**  **(2022)** | **De manière cumulative depuis le début du programme** |
| **1** | **Foncier rural**  Objectif 6.  Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique foncière équitable ‐ y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables, les communautés locales et les peuples autochtones‐ et susceptible d’assurer une gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers, en vue de limiter la conversion des terres forestières | Sécurisation des concessions communautaires d’agroforesterie | * Dans le Cadre de Coordination provinciale a été organisée une séance du groupe de travail sur la sécurisation foncière. Au sein de la séance du groupe de travail, une proposition a été faite sur la méthode de sécurisation des sites de l’agroforesterie avec l’implication du ministère provincial des affaires foncières. * 106 conventions de mise à disposition des terres par les chefs de terre en faveur de communautés | * Sur la base du résultat de l’identification précise des usufruitiers des terres (concessions) sur les sites d’activités agroforestières, le projet a élaboré un modèle de la convention entre le Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement). * En utilisant ce modèle 289 conventions ont été signées. * Des discussions se poursuivent dans le cadre d’un groupe de travail provincial, sur la sécurisation des sites de l’agroforesterie y compris des propositions concrètes. | Étant donné que la procédure d’acquisition des terres par le programme foncier réalisé par CONAREF n’est pas encore établie, la méthode provisoire utilisée actuellement consiste à établir une convention entre le Chef de terre et le CLD.  Quant à la participation des autorités provinciales (bureau responsable de terres et concessions), elle n’est fondée sur aucune loi. | * Le Chef de terre et le CLD signent une convention. * Indiquer clairement la zone d’agroforesterie dans le PSAT, et la faire valider par le Chef de terre et les villageois. * Continuer l’examen de contre-mesures efficaces en groupe de travail sur les terres. * Effectuer une étude sur le régime foncier traditionnel de la région rurale. * Concernant l’implication des autorités provinciales, en concertation avec le Programme de la réforme foncière par CONAREF, on essaie d’examiner la faisabilité des mesures conforme aux orientations nationales sur la réforme foncière. * Prendre des modèles des CFCL (Concessions forestières de communauté locale) celui à mettre en place dans le cadre de la sécurisation des terres d’agroforesterie des villages. * Un document d’entente du village est notarié et légalisé par l’administrateur de territoire, le chef de secteur ou le maire. Des limites sont vérifiées par les services techniques du ministère provincial des affaires foncières afin que les sites soient inscrits dans le registre foncier (si possible). |
| **2** | **Gouvernance :**  Objectif 8.  Promouvoir l’alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ; assurer la transparence et la consolidation de l’information ainsi que l’application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+ | La prise en compte de la dimension participative et transparente des activités (processus) réalisées avec le PIREDD KWILU | * Annonce du rapport annuel 2021 et le rapport semestriel 2022 * Tenue de mission de suivi par le COPIL * Tenue de mission de suivi par le Point Focal (Ministre de l’environnemental) * Participation des services techniques provinciaux au PIREDD (pour le suivi des activités des villages ou concessions, la sensibilisation par radio, le processus de validation des PSAT, etc.) * Mise en opération du MGP (mécanisme de gestion de plaintes) * Redynamisation du CCPF * Étude sur les moteurs de déforestation réalisée dans 17 sites | * Un mémorandum d’entente a été signé entre le gouvernement provincial et la JICA. Les personnes concernées de l’administration provinciale participent au projet sur cette base. * Annonce du rapport annuel * Un groupe de travail multisectoriel provincial a été créé, et une série d’ateliers participatifs a été lancée. * Tenue de mission de suivi par le COPIL deux fois par an * Participation des services techniques provinciaux au PIREDD (pour le suivi des activités des villages ou concessions, la promotion dans la sélection des villages et concessions cibles, pour l’enquête de référence, la sensibilisation par radio, la validation des PSAT, etc.) * Le PIREDD Kwilu a mis en opération le MGP (mécanisme de gestion de plaintes). | * Application efficace du mécanisme de gestion des plaintes du PIREDD Kwilu * Application du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) * Renforcement des capacités et participation des services techniques (organisations administratives) de la province | * Diffusion du mécanisme de gestion des plaintes du PIREDD Kwilu * Le PSAT au niveau villageois sera élaboré et lorsque les détails des activités inclues deviennent claires, le PGES sera préparé. * Promotion de la participation et renforcement des capacités des services techniques provinciaux par l’intermédiaire du cadre de coordination provincial et des groupes de travail thématiques * Participation des services techniques provinciaux et des personnes concernées de la région au processus d’élaboration du PPAT |
| **3** | **Aménagement du territoire :**  Objectif 5.  Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique d’aménagement du territoire organisant et optimisant l’utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l’économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC, afin d’en réduire l’impact sur les forêts, de réduire les conflits et d’assurer le développement durable au niveau national et local | * Élaboration du PPAT et PLAT (Plan provincial et Plan locaux d’Aménagement du Territoire) * Élaboration des PSAT (Plans Simples d’Aménagement du Territoire) au niveau villageois pour réaliser l’utilisation rationnelle des terres en région rurale | * À la suite de la concertation avec le gouvernement provincial, les TdR de l’élaboration des PPAT/PLAT ont été validée. * L’élaboration et la validation des PSAT dans les villages est en cours. | * Élaboration des TdR pour l’élaboration d’un PPAT et la validation de ces TdR par le gouvernement provincial à travers la discussion en GT * Élaboration d’un guide méthodologique pour l’élaboration d’un PSAT de niveau villageois en tenant compte des ressources naturelles et forestières, du régime de propriété foncière, des besoins d’utilisation des ressources naturelles et des droits des villageois. * Élaboration des PSAT dans les villages (62 PSAT validés, 146 PSAT en cours d’élaboration) | * Le guide méthodologique pour l’élaboration du PPAT du ministère de l’aménagement du territoire n’est pas encore validé. * Dans le processus d’élaboration et de mise en œuvre du PSAT, éviter les conflits entre villageois et entre villages voisins. * Renforcement des capacités et aménagement d’un cadre de concertation multi-acteurs pour assurer la mise en œuvre du PSAT | * Les TdR pour l’élaboration des PPAT/PLAT ont été produits conformément à la version provisoire des guides méthodologiques pour l’élaboration des PPAT/PLAT préparé par le ministère de l’aménagement du territoire/Programme AT. * Sur lesdits TdR, des discussions se sont tenues avec le gouvernement provincial à travers le groupe de travail pour les valider. * La transparence dans le processus de vérification des limites des villages et le processus d’élaboration du plan d’aménagement territorial est assurée au moyen de la participation des parties intéressées et le partage d’information entre elles. * Élaboration du PSAT par une méthode conforme au Guide de zonage participatif préparé par le programme d’aménagement territorial (tout en ajustant le Guide d’élaboration du PSGRN préparé lors du PIREDD Kwilu au Guide d’élaboration du zonage participatif, il a été corrigé pour refléter les commentaires du FONAREDD). |
| **4** | **Agriculture :**  Objectif 1.  Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l’impact actuel et à venir sur les forêts | Diffusion large de techniques agricoles durables pour la sédentarisation | Le Projet a introduit l’agroforesterie sur 676 ha dont 421 hectares dans les villages et 255 hectares dans les concessions. | * Le Projet, de novembre 2019 à la fin 2022, a introduit l’agroforesterie sur 1806 hectares de villages et 896 hectares de concessions en tant que forme d’agriculture durable. * Des notes techniques sur les principaux produits agricoles ont été élaborées en vue de leur utilisation dans l’encadrement des paysans. | À l’étape de la mise en œuvre effective, il est nécessaire de mettre en œuvre l’agroforesterie dans le cadre du PSAT pour réaliser une gestion durable des ressources naturelles de l’ensemble du village. | * Les ressources naturelles, telles que les forêts à protéger, les terres à utiliser pour l’agroforesterie et l’agriculture, sont affectées de façon planifiée, visant une agriculture durable. * Hausser la productivité par l’introduction d’espèces améliorées et en essayant des méthodes autres que l’agriculture extensive. * Promouvoir l’agriculture avec les ressources locales sans dépendre trop des appuis extérieurs à travers l’approvisionnement actif en semences des espèces améliorées par les agri-multiplicateurs reconnus par SENASEM. |

# Exécution financière



## **Niveau de décaissement du PTBA 2022**

Le tableau 6 montre l’état du décaissement à la fin de 2022.

**Tableau 15 Taux de delivery du Programme**

| **A) Résultats** | | | | **Source de financement** | **B) Budget Total (USD)** | | | **C) Budget prévu 2022 (USD)** | **D) Dépenses annuelles 2022 (USD)** | **E) Salde 2022** | **F) Taux de  décaissement 2022 (%)** | **G) Taux de  décaissement cumlatif dépuis le début du programme (%)** | **H) Montants engagés mais non dépensés (USD)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Budget originaire** | **Budget additionnel de JICA** | **Budget actualisé** |
|
| Effet 1: Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Produit 1.1. Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1 | 1.1. | 1.1.1. | Création du Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial | Fonds JICA | $5 000 |  | $5 000 |  |  |  |  | 173.7 % |  |
| Sous Total 1.1. | | | | |  |  | $ 5,000 |  |  |  |  | 173.7% |  |
| Produit 1.2. Développement des plan d'aménagement du territoire | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1 | 1.2. | 1.2.1. | Elaboration de un plan provincial d‘aménagement du territoire (PPAT) | Fonds JICA | $70 000 |  | $70 000 | $42 000 |  | $ 42 000 |  |  | $ 70,000 |
| 1 | 1.2. | 1.2.2. | Elaboration des plans simples d‘aménagement du territoire (PSAT) | Fonds-JICA | $265 050 | $685 200 | $950 250 | $326 800 | $350 965 | -$ 24 165 | 107.4 % | 48.8 % | $ 486,785 |
| Sous Total 1.2. | | | | | $ 335 050 | $ 685 200 | $ 1 020 250 | $ 368 800 | $350 965 | $17 835 | 95.2% | 45.4% | $556 785 |
| Produit 1.3. Chaque territoires et secteur dispose d’un CARG redynamisé d’un PGRN revalidé | | | |  |  |  |  |  |  |  |  | - |  |
| 1 | 1.3. | 1.3.1. | Implication des CARG dans la réalisation des activités du projet | Fonds CAFI | $50 000 |  | $50 000 | $25 000 | $5 800 | $ 19 200 | 23.2 % | 14.6 % | $ 42,700 |
| Sous Total 1.3. | | | | | $ 50 000 |  | $ 50 000 | $ 25 000 | $5 800 | $19 200 | 23.2% | 14.6% | $42 700 |
| Produit 1.4. Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l’incorporer au SNSF est établie | | | |  |  |  |  |  |  |  |  | - |  |
| 1 | 1.4. | 1.4.1. | Identification des agents/techniciens du ministère provincial de l’environnement de l’agriculture du développement rural et autre concernés | Fonds JICA | $15 000 |  | $15 000 | $12 000 |  | $ 12 000 |  |  | $ 15,000 |
| Sous Total 1.4. | | | | | $ 15 000 |  | $ 15 000 | $ 12 000 |  | $12 000 |  |  | $15 000 |
| Produit 1.5. Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ est effectué | | | |  |  |  |  |  |  |  |  | - |  |
| 1 | 1.5. | 1.5.1. | Dispenser la formation des techniciens des ministères provinciaux de l’environnement de l’agriculture et du développement rural à travers les groupes de travail thématiques |  | $878 137 | $255 200 | $1 133 337 | $306 901 | $468 356 | -$ 161 455 | 152.6 % | 91.0 % | $ 101,793 |
| 1 | 1.5. | 1.5.2. | Mise à disposition des agents des services techniques concernés participant aux activités de REDD+ des motos ordinateurs portables GPS et caméras numériques. | Fonds-JICA | $156 600 |  | $156 600 |  |  |  | - | 113.2 % |  |
| 1 | 1.5. | 1.5.3. | Missions de suivi du CoPIL | Fonds JICA |  | $27 300 | $27 300 | $18 200 | $16 600 | $ 1 600 | 91.2 % | 60.8 % | $ 10,700 |
| 1 | 1.5. | 1.5.4. | Organisation d'événements environnementaux | Fonds JICA |  | $9 000 | $9 000 | $6 000 |  | $ 6 000 |  |  | $ 9,000 |
| Sous Total 1.5. | | | | | $ 1 034 737 | $ 291 500 | $ 1 326 237 | $ 331 101 | $484 956 | -$153 855 | 146.5% | 92.4% | $100 832 |
| Produit 1.6. Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi | | | |  |  |  |  |  |  |  |  | - |  |
| 1 | 1.6. | 1.6.1. | Elaboration du Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi | Fonds JICA | $150 000 |  | $150 000 | $10 000 | $25 000 | -$ 15 000 | 250.0 % | 101.4 % |  |
| Sous Total 1.6. | | | | | $ 150 000 |  | $ 150 000 | $ 10 000 | $25 000 | -$15 000 | 250.0% | 101.4% |  |
| Total Effet 1 (Fonds CAFI) | | | | | $ 257 317 |  | $ 257 317 | $ 67 080 | $94 800 | -$27 720 | 141.3% | 92.7% | $18 846 |
| Total Effet 1 (Fonds JICA) | | | | | $ 1 332 470 | $ 976 700 | $ 2 309 170 | $ 679 821 | $ 771 921 | -$ 92 100 | 113.5 % | 70.1 % | $ 690 685 |
| Total Effet 1 (Fonds CAFI+JICA) | | | | | $ 1 589 787 | $ 976 700 | $ 2 566 487 | $ 746 901 | $ 866 721 | -$ 119 820 | 116.0 % | 72.4 % | $ 709 530 |
| Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans | | | |  |  |  |  |  |  |  |  | - |  |
| Produit 2.1. Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers | | | |  |  |  |  |  |  |  |  | - |  |
| 2 | 2.1. | 2.1.1. | Mise en place des pépinières par concessionnaires | Fonds CAFI | $150 000 |  | $150 000 | $100 000 | $107 300 | -$ 7,300 | 107.3 % | 180.0 % |  |
| 2 | 2.1. | 2.1.2. | Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, fruitier, etc.) par les concessionnaires/fermiers (Investissement Initial) | Fonds CAFI | $245 000 |  | $245 000 | $45 100 | $57 700 | -$ 12,600 | 127.9 % | 39.6 % | $ 148,021 |
| 2 | 2.1. | 2.1.3. | Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, fruitier, etc.)par les concessionnaires/fermiers (entretien) | Fonds CAFI | $287 400 |  | $287 400 | $41 000 |  | $ 41,000 |  |  | $ 287,400 |
| Sous Total 2.1. | | | | | $ 682,400 |  | $682 400 | $186 100 | $165 000 | $21 100 | 88.7% | 53.8% | $315 466 |
| Produit 2.2. Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | | | |  |  |  |  |  |  |  |  | - |  |
| 2 | 2.2. | 2.2.1. | Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agroforestières | Fonds CAFI | $180 000 |  | $180 000 | $25 700 | $25 600 | $ 100 | 99.6 % | 22.9 % | $ 138,800 |
| Sous Total 2.2. | | | | | $ 180,000 |  | $180 000 | $25 700 | $25 600 | $100 | 99.6% | 22.9% | $138 800 |
| Produit 2.3. Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 | 2.3. | 2.3.1. | Mise en place des pépinières par les OP | Fonds CAFI | $150 000 |  | $150 000 | $57 600 | $52 000 | $ 5,600 | 90.3 % | 89.2 % | $ 16,263 |
| 2 | 2.3. | 2.3.2. | Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, fruitier, etc.) par les paysans (Investissement Initial) | Fonds CAFI | $275 000 |  | $275 000 | $340 800 | $43 700 | $ 297,100 | 12.8 % | 45.3 % | $ 150,424 |
| 2 | 2.3. | 2.3.3. | Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, fruitier, etc.) par les paysans (entretiens) | Fonds CAFI | $287 400 |  | $287 400 | $92 400 | $133 600 | -$ 41,200 | 144.6 % | 75.1 % | $ 71,638 |
| 2 | 2.3. | 2.3.4. | Vérification par l'OP | Fonds CAFI | $60 000 |  | $60 000 | $39 800 |  | $ 39,800 |  |  | $ 60,000 |
| Sous Total 2.3. | | | | | $ 772,400 |  | $772 400 | $530 600 | $229 300 | $301 300 | 43.2% | 61.4% | $298 325 |
| Produit 2.4. Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 | 2.4. | 2.4.1. | Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agroforestières | Fonds CAFI | $180 000 |  | $180 000 | $57 900 | $62 100 | -$ 4,200 | 107.3 % | 56.7 % | $ 77,900 |
| Sous Total 2.4. | | | | | $ 180,000 |  | $180 000 | $57 900 | $62 100 | -$4 200 | 107.3% | 56.7% | $77 900 |
| Produit 2.5 Soutien technique pour la mise en œuvre de l'agroforesterie | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 | 2.5. | 2.5.1. | Soutien technique pour la mise en œuvre de l'agroforesterie | Fonds-JICA | $703 917 | $930 600 | $1 634 517 | $350 347 | $347 440 | $ 2,906 | 99.2 % | 53.6 % | $ 758,189 |
| Sous Total 2.5. | | | | | $ 703,917 | $930 600 | $1 634 517 | $350 347 | $347 440 | $2 906 | 99.2% | 53.6% | $758 189 |
| Produit 2.6 Approvisionnement et transport des matériels pour l'agroforesterie | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 | 2.6. | 2.6.1. | Approvisionnement et distribution des matériels pour l'agroforesterie |  | $1 712 580 | $848 250 | $2 560 830 | $997 392 | $922 370 | $ 75,022 | 92.5 % | 84.6 % | $ 395,459 |
| Sous Total 2.6. | | | | | $ 1 712 580 | $848 250 | $2 560 830 | $997 392 | $922 370 | $75 022 | 92.5% | 84.6% | $395 459 |
| Total Effet 2 (Fonds CAFI) | | | | | $ 3 056 267 |  | $3 056 267 | $1 138 920 | $948 500 | $190 420 | 83.3% | 75.9% | $737 738 |
| Total Effet 2 (Fonds JICA) | | | | | $ 1 175 030 | $1 778 850 | $2 169 150 | $1 009 119 | $803 310 | $205 809 | 79.6% | 78.7% | $461 671 |
| Total Effet 2 (Fonds CAFI+JICA) | | | | | $ 4 231 297 | $1 778 850 | $5 225 417 | $2 148 039 | $1 751 810 | $396 229 | 81.6% | 77.0% | $1 199 409 |
| Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Produit 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 | 3.1. | 3.1.1. | Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | Fonds JICA | $ 30 000 |  | $ 30 000 | $ 19 200 | $ 12 900 | $ 6,300 | 67.2 % | 76.9 % | $ 6,937 |
| Sous Total 3.1. | | | | | $ 30,000 |  | $ 30,000 | $ 19,200 | $ 12 900 | $ 6 300 | 67.2 % | 76.9 % | $ 6 937 |
| Produit 3.2. 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 | 3.2. | 3.2.1. | Atelier de sensibilisation pour protéger des lambeaux forestiers sur la base des PSAT | Fonds CAFI | $ 62 500 |  | $ 62 500 | $ 29 000 |  | $ 29,000 |  | 6.6 % | $ 58,400 |
| 3 | 3.2. | 3.2.2. | Mise en défens leurs lambeaux forestiers |  | $ 122 500 |  | $ 122 500 | $ 59 800 |  | $ 59,800 |  |  | $ 122,500 |
| Sous Total 3.2. | | | | | $ 185,000 |  | $ 185,000 | $ 88,800 |  | $ 88 800 |  | 2.2 % | $ 180 900 |
| Produit 3.3. Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 | 3.3. | 3.3.1. | Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | Fonds JICA | $ 7 500 |  | $ 7 500 | $ 4 500 |  | $ 4,500 |  |  | $ 7,500 |
| Sous Total 3.3. | | | | | $ 7,500 |  | $ 7,500 | $ 4,500 |  | $ 4 500 |  |  | $ 7 500 |
| Total Effet 3 (Fonds CAFI) | | | | | $ 185,000 |  | $ 185,000 | $ 88,800 |  | $ 88 800 |  | 2.2 % | $ 180 900 |
| Total Effet 3 (Fonds JICA) | | | | | $ 37,500 |  | $ 37,500 | $ 23,700 | $ 12 900 | $ 10 800 | 54.4 % | 61.5 % | $ 14 437 |
| Total Effet 3 (Fonds CAFI+JICA) | | | | | $ 222,500 |  | $ 222,500 | $ 112,500 | $ 12 900 | $ 99 600 | 11.5 % | 12.2 % | $ 195 337 |
| Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN) | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Produit 4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 | 4.1. | 4.1.1. | Produit 4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine | Fonds JICA | $ 48 000 |  | $ 48 000 | $ 5 600 | $ 10 300 | -$ 4,700 | 183.9 % | 36.0 % | $ 30,700 |
| Sous Total 4.1. | | | | | $ 48,000 |  | $ 48,000 |  | $ 10 300 | -$ 10 300 | - | 36.0 % | $ 30 700 |
| Produit 4.2. Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 | 4.2. | 4.2.1. | Pose des panneaux de communication | Fonds CAFI | $ 20 000 |  | $ 20 000 | $ 10 000 | $ 1 100 | $ 8,900 | 11.0 % | 51.5 % | $ 9,700 |
| 4 | 4.2. | 4.2.2. | Pose des pancartes métalliques de pour visibilité | Fonds JICA |  | $ 75 000 | $ 75 000 | $ 30 000 | $ 11 700 | $ 18,300 | 39.0 % | 25.3 % | $ 56,000 |
| Sous Total 4.2. | | | | | $ 20,000 | $ 75,000 | $ 95,000 | $ 40,000 | $ 12 800 | $ 27 200 | 32.0 % | 30.8 % | $ 65 700 |
| Total Effet 4 (Fonds CAFI) | | | | | $ 20 000 |  | $ 20 000 | $ 10 000 | $ 1 100 | $ 8 900 | 11.0 % | 51.5 % | $ 9 700 |
| Total Effet 4 (Fonds JICA) | | | | | $ 48 000 | $ 75 000 | $ 123 000 | $ 35 600 | $ 22 000 | $ 13 600 | 61.8 % | 29.5 % | $ 86 700 |
| Total Effet 4 (Fonds CAFI+JICA) | | | | | $ 68 000 | $ 75 000 | $ 143 000 | $ 45 600 | $ 23 100 | $ 22 500 | 50.7 % | 32.6 % | $ 96 400 |
| Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.) | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Produit 5.1. La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5 | 5.1. | 5.1.1. | La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP PGES) est mise en œuvre | Fonds JICA |  | $ 531 000 | $ 531 000 | $ 177 000 | $ 108 900 | $ 68,100 | 61.5 % | 87.2 % | $ 68,100 |
| Sous Total 5.1. | | | | |  | $ 531 000 | $ 531 000 | $ 177 000 | $ 108 900 | $ 68 100 | 61.5 % | 87.2 % | $ 68 100 |
| Produit 5.2. Mise en place d’opérationnel de MGP | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5 | 5.2. | 5.2.1. | Mise en place d’opérationnel de MGP | Fonds JICA |  | $ 75 600 | $ 75 600 | $ 37 800 | $ 18 900 | $ 18,900 | 50.0 % | 75.0 % | $ 18,900 |
| Sous Total 5.2. | | | | |  | $ 75 600 | $ 75 600 | $ 37 800 | $ 18 900 | $ 18 900 | 50.0 % | 75.0 % | $ 18 900 |
| Produit 5.3. Plan de action genre et collaboration avec PROMIS | | | |  |  |  |  |  |  |  |  | - |  |
| 5 | 5.3. | 5.3.1. | Plan de action genre et collaboration avec PROMIS | Fonds JICA |  | $ 75 600 | $ 75 600 | $ 37 800 |  | $ 37,800 |  |  | $ 75,600 |
| Sous Total 5.3. | | | | |  | $ 75 600 | $ 75 600 | $ 37 800 |  | $ 37 800 |  |  | $ 75 600 |
| Total Effet 5 (Fonds CAFI) | | | | |  |  |  |  |  |  | - | - |  |
| Total Effet 5 (Fonds JICA) | | | | |  | $ 682 200 | $ 682 200 | $ 252 600 | $ 127 800 | $ 124 800 | 50.6 % | 76.2 % | $ 162 600 |
| Total Effet 5 (Fonds CAFI+JICA) | | | | |  | $ 682 200 | $ 682 200 | $ 252 600 | $ 127 800 | $ 124 800 | 50.6 % | 76.2 % | $ 162 600 |
| TOTAL COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME (Fonds CAFI) | | | | | $ 3 518 584 |  | $ 3 518 584 | $ 1 304 800 | $ 1 044 400 | $ 260 400 | 80.0 % | 73.1 % | $ 947 184 |
| TOTAL COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME (Fonds JICA) | | | | | $ 2 593 000 | $ 3 512 750 | $ 5 321 020 | $ 2 000 840 | $ 1 737 931 | $ 262 909 | 86.9 % | 73.4 % | $ 1 416 093 |
| TOTAL COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME (Fonds CAFI+JICA) | | | | | $ 6 111 584 | $ 3 512 750 | $ 8 839 604 | $ 3 305 640 | $ 2 782 331 | $ 523 309 | 84.2 % | 73.3 % | $ 2 363 276 |
| B. COUTS DE GESTION DU PROGRAMME (unités de gestion de projet) | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| N/A | N/A | N/A | Personnel administratif |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Total Personnel (Fonds CAFI) | | | | |  |  |  |  |  |  | - | - |  |
| Total Personnel (Fonds JICA) | | | | | $ 307 800 | $ 32 760 | $ 340 560 | $ 64 800 | $ 94 900 | -$ 30 100 | 146.5 % | 69.5 % | $ 103 720 |
| Total Personnel (Fonds CAFI+JICA) | | | | | $ 307 800 | $ 32 760 | $ 340 560 | $ 64 800 | $ 94 900 | -$ 30 100 | 146.5 % | 69.5 % | $ 103 720 |
| N/A | N/A | N/A | Equipement pour la mise en œuvre |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Total Equipement (Fonds CAFI) | | | | |  |  |  |  |  |  | - | - |  |
| Total Equipement (Fonds JICA) | | | | | $ 287 350 | $ 518 400 | $ 805 750 | $ 29 000 | $ 518 400 | -$ 489 400 | 1787.6 % | 109.0 % |  |
| Total Equipement (Fonds CAFI+JICA) | | | | | $ 287 350 | $ 518 400 | $ 805 750 | $ 29 000 | $ 518 400 | -$ 489 400 | 1787.6 % | 109.0 % |  |
| N/A | N/A | N/A | Fonctionnement (véhicules motos tous terrain fournitures de bureau frais de mission de l’EEP loyer bureau communication etc.) |  |  |  |  |  |  |  | - | - |  |
| Total Fonctionnement (Fonds CAFI) | | | | | $ 90 060 |  | $ 90 060 | $ 19 000 | $ 81 042 | -$ 62 042 | 426.5 % | 214.7 % |  |
| Total Fonctionnement (Fonds JICA) | | | | | $ 167 580 | $ 52 200 | $ 219 780 | $ 66 840 | $ 124 600 | -$ 57 760 | 186.4 % | 133.1 % |  |
| Total Fonctionnement (CAFI+JICA) | | | | | $ 257 640 | $ 52 200 | $ 309 840 | $ 85 840 | $ 205 642 | -$ 119 802 | 239.6 % | 156.8 % |  |
| N/A | N/A | N/A | Enquête sur l’émigration (l’étude des impacts pour des forêts par le déplacement des populations) et enquête de référence |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Total Enquêtes (Fonds CAFI) | | | | | $ 42 000 |  | $ 42 000 | $ 16 800 | $ 45 800 | -$ 29 000 | 272.6 % | 169.3 % |  |
| Total Enquêtes (Fonds JICA) | | | | |  |  |  |  | $ 15 000 | -$ 15 000 | - | - |  |
| Total Enquêtes (CAFI+JICA) | | | | | $ 42 000 |  | $ 42 000 | $ 16 800 | $ 60 800 | -$ 44 000 | 361.9 % | 205.0 % |  |
| Autres frais (audits, fluctuation des divises, frais généraux) (Fonds CAFI) | | | | | $ 87 006 |  | $ 87 006 | $ 91 976 | $ 34 100 | $ 57 876 | 37.1 % | 79.7 % | $ 17 692 |
| Autres frais (audits, fluctuation des divises, frais généraux) (Fonds JICA) | | | | | $ 33 557 | $ 41 161 | $ 74 718 | $ 21 615 |  | $ 21 615 |  | 2.4 % | $ 72 918 |
| Autres frais (audits, fluctuation des divises, frais généraux) (CAFI+JICA) | | | | | $ 120 563 | $ 41 161 | $ 161 724 | $ 113 591 | $ 34 100 | $ 79 491 | 30.0 % | 44.0 % | $ 90 610 |
| TOTAL COUTS DE GESTION DU PROGRAMME (Fonds CAFI) | | | | | $ 219 066 |  | $ 219 066 | $ 127 776 | $ 160 942 | -$ 33 166 | 126.0 % | 152.4 % |  |
| TOTAL COUTS DE GESTION DU PROGRAMME (Fonds JICA) | | | | | $ 796 287 | $ 644 521 | $ 1 440 808 | $ 182 255 | $ 752 900 | -$ 570 645 | 413.1 % | 98.8 % | $ 16 681 |
| TOTAL COUTS DE GESTION DU PROGRAMME (CAFI+JICA) | | | | | $ 1 015 353 | $ 644 521 | $ 1 659 874 | $ 310 031 | $ 913 842 | -$ 603 811 | 294.8 % | 105.9 % |  |
| TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME\* (Fonds CAFI) | | | | | $ 3 737 650 |  | $ 3 737 650 | $ 1 432 576 | $ 1 205 342 | $ 227 234 | 84.1 % | 77.7 % | $ 832 486 |
| TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME\* (Fonds JICA) | | | | | $ 3 389 287 | $ 4 157 271 | $ 6 761 828 | $ 2 183 095 | $ 2 490 831 | -$ 307 736 | 114.1 % | 78.8 % | $ 1 432 774 |
| TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME\* (CAFI+JICA) | | | | | $ 7 126 937 | $ 4 157 271 | $ 10 499 478 | $ 3 615 671 | $ 3 696 173 | -$ 80 502 | 102.2 % | 78.4 % | $ 2 265 259 |

**Tableau 16 Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits**

| **Résultats** | **Progrès actuel de l'indicateur (%)** | **Dépenses cumulées depuis le début du programme** | | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Montant**  **(USD)** | **% (Pourcentage par rapport au montant budgétisé des résultats correspondants)** |
| **Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD** |  |  |  |  |
| Produit 1.1. Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | 100 | 8 700 | 174 |  |
| Produit 1.2. Développement des plans d'aménagement du territoire |  |  |  |  |
| 1.2.1. Elaboration d’un plan provincial d‘aménagement du territoire (PPAT) | 15 |  |  | Il a été décidé que le PAP-REDD+ soit remplacé par le Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) afin de se conformer au Schéma national d’aménagement du territoire du pays.  A ce jour, le document de démarche méthodologique pour l’élaboration du PPAT dans le PIREDD Kwilu a été validé au niveau provincial.et un groupe de travail multisectoriel a été mis en place au niveau provincial. |
| 1.2.2. Elaboration des plans simples d‘aménagement du territoire (PSAT) | 69 | 463 500 | 45 | En plus des 62 PSAT validés, 146 PSAT sont actuellement en cours de préparation. |
| Produit 1.3. Chaque territoires et secteur dispose d’un CARG redynamisé d’un PGRN revalidé | 20 | 7 300 | 15 | Une séance du groupe de travail sur la redynamisation des CARG a été organisée pour préparer un plan de feuille de route pour la redynamisation.  Les membres du CARG ont également participé à des groupes de travail sur la sécurisation foncier, le PPAT, le PAM et la production durable de charbon de bois. |
| Produit 1.4. Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l’incorporer au SNSF est établie | 100 |  |  | L’indicateur est « Nombre de techniciens affectés », et à présent 84 agents ont été affectés contre l’objectif de 60 agents affectés. Ces dépenses sont incluses dans les Produits 1.1. et 1.5. |
| Produit 1.5. Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ est effectué | 60 | 1 225 400 | 92 | Le renforcement des capacités se déroule comme prévu : trois années sur cinq se sont écoulées et le taux de réalisation est généralement de 60 %. Le taux d'exécution du budget est plus élevé en raison de la mise en œuvre de groupes de travail et des missions de suivi pour le renforcement des capacités des ST provinciaux de manière plus renforcée que prévu à l'origine. |
| Produit 1.6. Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi | 60 | 152 100 | 101 | Le budget a été consommé plus que prévu pour la préparation de la démarche méthodologique de préparation des PSAT, la préparation des TDR pour l’élaboration des PPAT/PLAT conformément au projet de guide méthodologique du Programme AT, et la préparation des TDR des enquêtes de base. |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** |  |  |  |  |
| Produit 2.1. Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers | 36 | 366 900 | 54 | Les dépenses pour le produit 2.1. sont supérieures à l'avancement de l'activité car les plants de palmiers à huile, qui prennent beaucoup de temps à pousser, sont confiés à des concessionnaires. |
| Produit 2.2. Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | 34 | 41 200 | 23 | Les coûts d'entretien des pares-feux seront alloués annuellement à l'avenir. |
| Produit 2.3. Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans | 72 | 474 100 | 61 |  |
| Produit 2.4. Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières | 70 | 102 900 | 57 | Les coûts d'entretien des pares-feux seront alloués annuellement à l'avenir. |
| Produit 2.5 Soutien technique pour la mise en œuvre de l'agroforesterie | 60 | 796 300 | 49 | Le soutien technique se déroule comme prévu : trois années sur cinq se sont écoulées et le taux de réalisation est en général de 60 %. |
| Produit 2.6 Approvisionnement des matériels pour l'agroforesterie | 80 | 2 165 400 | 85 | Les approvisionnements des matériels sont presque terminés pour la saison B 2022 ; en 2023, il est prévu de transporter les plants vers les sites de la saison 2022 et des approvisionnements pour la saison 2023. |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** |  |  |  |  |
| Produit 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | 105 | 23 100 | 77 | A ce jour, les 263 OP ont été redynamisées à travers des activités. |
| Produit 3.2. 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux | 24 | 4 100 | 2 | Jusqu'à présent, des PSAT qui incluent la protection des lambeaux forestiers ont été préparés. A la fin 2022, 62 PSAT ont été validés, 25 PSAT sont en préparation pour la validation et 121 PSAT sont en cours d’élaboration. Dans 62 PSAT validés, 14.634 ha sont affectés pour la mise en défens, nécessitant un accompagnement pour le suivi de la mise en œuvre.  Pour ce qui est de la protection des lambeaux forestiers, il est prévu d’organiser des ateliers visant les populations à poser des pancartes, panneaux, etc. sur les sites. |
| Produit 3.3. Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | 10 | - | - | Les GT des services techniques concernés pour cette activité sont mis en œuvre, et cette dépense est incluse dans le renforcement des capacités des services techniques.  En 2023 un modèle de contrat de charbonnage responsable sera élaboré et des contrats seront signés dans quelques villages modèles. |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** |  |  |  |  |
| Produit 4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine | 32 | 17 300 | 36 | À la fin de l'année 2022, 389 diffusions avaient été effectuées. |
| Produit 4.2. Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales |  |  |  | 500 panneaux de communication et 500 pancartes métalliques sont prévus d’être installés. Parmi ceux-ci, 450 panneaux de communication et 138 pancartes métalliques ont déjà été installés. |
| 4.2.1. Pose des panneaux de communication | 90 | 10 300 | 52 |
| 4.2.2. Pose des pancartes métalliques de pour visibilité | 28 | 19 000 | 25 |
| **Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.)** |  |  |  |  |
| Produit 5.1. La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre | 60 | 462 900 | 87 |  |
| Produit 5.2. Mise en place d’opérationnel de MGP | 60 | 56 700 | 75 |  |
| Produit 5.3. Plan de action genre et collaboration avec PROMIS | 60 | - | - |  |

## **Contrats**

**Tableau 17 Suivi des contrats des PLE**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Type** | **Sous type** | **Montant** | **Date signature contrat** | **Date début des travaux** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| 1 | PLE  GROUPEMENT AMAR\* et CAFEN\*\*  Partenariat  pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu | ONG | ONG nationale | 782 478$ | 11 nov. 2019 | 11 nov. 2019 | 30 juin 2023 | 38 mois  (Jusqu’à la fin de juin 2023) | * Prestation de 2 chefs d'équipe, 6 animateurs et 6 agronomes. * Contrat renouvelé en date du 1er juillet 2020 et amendement de contrat au 1er juillet 2021. * La continuation de deux contrats a été signée respectivement en juillet 2022 et en janvier 2023. |
| 2 | PLE  AIPD\*\*\*  Partenariat  pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu | ONG | ONG nationale | 761 408 $ | 13 nov. 2019 | 13 nov. 2019 | 30 juin 2023 | 38 mois  (Jusqu’à la fin de juin 2023) | * Prestation de 2 chefs d'équipe, 6 animateurs et 6 agronomes. * Contrat renouvelé en date du 1er juillet 2020 et amendement de contrat au 1er juillet 2021. * La continuation de deux contrats a été signée respectivement en juillet 2022 et en janvier 2023. |

\* AMAR : Action Massive Rural

\*\* CAFEN : Centre d’Autopromotion de la Femme et de l’Enfant

\*\*\* AIPD : Appui aux Initiatives Paysannes pour le Développement

De plus, à partir de juillet 2020, le contrat avec AMAR et AIPD étaient modifiés pour renforcer les moyens humains en presque double en améliorant le mode d’évaluation de la performance qui consiste à payer après vérification des indices de référence des résultats d’activités, et faire progresser les activités des villages et concessions.

## **Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines**

Le montant des dépenses effectuées en 2022 est de 3.696.000 dollars dont 1.205.000 USD de fonds CAFI et 2.491.000 USD de fonds JICA, et le taux de dépense est d’environ 102 % (84 % du fonds CAFI et 114 % du fonds JICA).

Les dépenses cumulées du fonds CAFI à la fin de juin 2022 étaient de 2, 908 millions de dollars, soit 91,8% du budget de 3, 168 millions de dollars de la première tranche du fonds CAFI.

|  |  |
| --- | --- |
| **Questions posées dans le canevas de rapport du FONAREDD** | **Réponse** |
| *Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail* | Les dépenses financières du projet sont globalement alignées aux prévisions du PTBA. |
| *Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l’égalité des sexes ou l’autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour.* | Dans le document de programme le budget n'est pas alloué spécifiquement aux activités liées à l'égalité des femmes. Mais le programme s'occupe de cet aspect dans les activités liées à la sauvegarde, par exemple organisation des événements pour la journée mondiale de la femme, la préparation d'un plan d'action genre, la préparation du plan de gestion environnementale et sociale, etc. |
| *Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du programme restant au compte du MPTF* | La deuxième tranche était déjà demandée après l’évaluation indépendante à mi-parcours menée en novembre-décembre 2022. |
| *Fournissez des mises à jour sur la passation de marchés/un plan de passation de marchés pour les services contractés pour une valeur supérieure à 1 million de dollars US énumérés dans le document de votre projet, y compris une description du processus qui a été utilisé pour identifier le fournisseur.* | Le programme n'a pas prévu des passations de marché à plus de 1 million de dollars américains. |

## **Mobilisation des ressources**

Le Budget total prévu pour la mise en œuvre de ce projet pendant cinq ans, est de *7.388.894* *Dollars US*, dont *3.999.607 Dollars US* au titre du financement CAFI et 3.389.287 *Dollars US* au titre du financement JICA. En ce qui concerne la contribution CAFI, le budget est divisé en deux portions : le financement sécurisé et le financement conditionnel. Il s’élève respectivement à 3.168.041 *Dollars US* et 831.159 *Dollars US*.

Le fonds CAFI est principalement attribué aux travaux locaux, tels que ceux d’agroforesterie, et il y a, en gros, une progression parallèle entre le taux de progression des activités agroforestières de 5000 ha et celui des dépenses du fonds CAFI.

La JICA a alloué un budget supplémentaire d'environ 4,2 millions d'USD pour (i) le renforcement des mesures de sauvegarde, (ii) le renforcement des capacités du gouvernement provincial pour la mise en œuvre du projet, (iii) la formulation des PPAT et PSAT et (iv) le renforcement de la capacité opérationnelle du projet.

Cependant une nouvelle augmentation du financement est essentielle pour la mise en œuvre de l'agroforesterie de 5 000 ha et pour la préparation du PPAT et des PSAT à travers les processus participatifs afin des gestions pertinentes des ressources naturelles, pour cela il est souhaitable d'obtenir une deuxième tranche de 3,2 M USD par CAFI/FONAREDD.

## **Audits**

* Vérification périodique des dossiers de comptabilité menée par la JICA (3 fois par an).
* Mission de suivi de la mise en œuvre du projet par le siège de la JICA (juin-juillet 2022)

Une mission du siège de la JICA a visité le projet du 24 juin au 4 juillet et a tenu des réunions avec le secrétariat exécutif du CAFI, le FONAREDD, le ministère de l'environnement, le gouverneur de la province du Kwilu, le président du CCPF, d'autres donateurs et ONG (ambassade des Pays-Bas (représentant de la GIBE), FAO, GIZ, AFD, WCS). Elle a également visité les bureaux des ONG　des partenaires locaux, AMAR-CAFEN et AIPD, et s’est rendue sur les sites des projets, au village Mushi Pentane dans le territoire du Bagata, au village Bumba Puta dans le territoire du Bulungu et au village Camp Bulungu dans le territoire du Bulungu, pour échanger des points de vue.

* La mission a également visité le bureau du projet à Bandundu ville et le bureau de Kikwit pour vérifier l'état des opérations du projet (gestion du bureau, gestion des véhicules, gestion de la comptabilité, etc.)
* La JICA se prépare à réaliser des audits en mars 2023.

## **Révisions budgétaires**

Sur la base des recommandations de l’évaluation indépendante à mi-parcours du FONAREDD ainsi que de l'évaluation à mi-parcours de la JICA, le Programme envisage la possibilité d'augmenter le montant des fonds CAFI et d'étendre la période du programme en ce qui concerne le renforcement des activités suivantes en vue de renforcer les résultats de REDD+,

1. L’extension géographique de la zone de couverture pour impliquer le territoire de Gungu, en prenant en compte du paiement basé sur les résultats de REDD+ ;
2. L’appropriation des activités par le Gouvernement provincial ;
3. La mise en œuvre de consultation liée à l’élaboration d’un Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans Locaux d’Aménagement du Territoire (PLAT) ;
4. L’élaboration et/ou révision des plans simples d'aménagement du territoire (PSAT) :
5. Le renforcement et amélioration des activités d'agroforesterie (allant dans le sens de la sédentarisation) et de conservation des forêts ;
6. Le renforcement de la collaboration avec les parties prenantes pour améliorer la chaine de valeur des produits d’agroforesterie et des PFNL originaires de la conservation des forêts, moyen pour parvenir à l’atteinte de l’objectif général 2 du PIREDD KWILU et pour la durabilité des activités du programme ;
7. Les mesures de sauvegarde (notamment la sécurisation foncière des plantations d’agroforesterie mises en place avec l’appui du PIREDD KWILU) et les mesures relatives au genre：
8. La mise en œuvre du suivi de l’enquête de référence, d’une enquête sur la biodiversité et d’une étude d’évaluation de PAM

## **Analyse du coût**

**Tableau 18 Répartition des coûts du programme**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Description** | **Fonds** | **Montant en USD** | **%** | **Commentaires** |
| 1. | Activités du programme | CAFI +JICA | 8 839 600 | 76,6 | Budget lié aux effets individuels |
| CAFI | 3 518 600 | 88,0 |
| JICA | 5 321 000 | 70,5 |
| 2. | Equipement | CAFI +JICA | 1 065 800 | 9,2 | Coûts des équipements, véhicules, PC, mobilier, etc. |
| CAFI | 260 000 | 6,5 |
| JICA | 870 800 | 10,7 |
| 3. | Fonctionnement | CAFI +JICA | 1 640 400 | 14,2 | Frais de personnel administratif, frais d’enquêtes, autres frais (audit, fluctuation des devises étrangères, imprévus, coûts indirects, etc.) |
| CAFI | 220 700 | 5,5 |
| JICA | 1 419 700 | 18,8 |
|  | Total en USD | CAFI +JICA | 11 545 800 | 100,0 |  |
| CAFI | 3 999 300 | 100,0 |  |
| JICA | 7 546 500 | 100,0 |  |

# Gestion participative

**Tableau 19 Gestion participative**

| **Groupes consultés** | **Pendant la mise en œuvre** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- |
| Revue documentaire de politiques définies pour le Kwilu | * + - 1. En février 2020, le « Plan forestier provincial (ébauche) » a été collecté.       2. Plan de développement provincial 2020 – 2024 a été collecté. | Lors de la préparation du PPAT/PLAT qui sera lancé en 2023, il convient de se référer aux documents antérieurs et de préparer un plan harmonisé. |
| Contacts avec autorités politico-administratives | Le cadre de coordination provincial avec la participation des services techniques de l’environnement, de l’agriculture, du développement rural, du plan, de l’aménagement du territoire et d’autres secteurs concernés a été mis en place.  En outre, des GT thématiques sont organisés au besoin à l’intérieur du même cadre de travail, pour discuter des défiés liés aux activités PIREDD, encourager l’appropriation par le gouvernement provincial et renforcer les compétences.  On a introduit une approche d’avancer activement des activités du cadre de coordination provincial et des groupes thématiques qui permettront de respecter l’initiative du gouvernement provincial lors de la mise en œuvre effective des activités de REDD+.  Les séances du groupe de travail réalisées au cours de 2022 sont comme ci-dessous :  1. Redynamisation des CARG  2. Sécurisation foncière  3. Evaluation des PAM  4. Production durable des charbons de bois  5. Dynamisation du CCFP  6. Démarche méthodologique pour l'élaboration du PPAT  Dans la note conceptuelle de la mise en place du Cadre de coordination des services techniques, les rôles de chaque service technique sont définis comme suit :   * + - * 1. La coordination provinciale de l’environnement   La coordination provinciale de l’environnement interviendra dans la supervision de la mise en œuvre de politiques et gouvernance provinciale relatives à la REDD+. Elle devrait être associée dans les activités ci-après :   * Suivre de l’application des différentes politiques et mesures * Vérification pour le payement de services environnementaux (PSE) * Elle pourrait aussi agir dans la protection de l’environnement et ou sécurisation de terres de plantation   + - * 1. L’inspection provinciale de l’agriculture   L’inspection provinciale de l’agriculture interviendra dans l’agroforesterie. Elle devrait être associée dans les activités ci-après :   * Reboisement * Agriculture durable * Sensibilisation sur les questions liées à l’agriculture durable   + - * 1. L’inspection provinciale du développement rural   L’inspection provinciale du développement rural interviendra dans l’animation rurale. Elle devrait être associée dans les activités ci-après :   * Structuration du monde paysan (mobilisation des paysans) * Sensibilisation des paysans sur toutes les questions liées au développement communautaire en général et à l’environnement en particulier   + - * 1. L’inspection provinciale de l’aménagement du territoire   L’inspection provinciale de l’aménagement du territoire interviendra dans le renforcement des politiques et gouvernance provinciale relatives à la mise en œuvre de la REDD+. Elle devrait être associée dans les activités ci-après :   * Contribution pour l’élaboration des Plans de Gestion de Ressources Naturelles, au niveau des secteurs et villages (ou terroirs) * Contribution pour l’élaboration du Plan d’action de REDD+ provincial   + - * 1. La division provinciale du Plan   La division provinciale du Plan interviendra pour achever l’élaboration du Plan de Développement du Kwilu. Elle pourra dans la mesure du possible apporter son expertise dans l’élaboration des Plan de Gestion de Ressources Naturelles.   * + - * 1. La division provinciale des affaires foncières   La division des affaires foncières interviendra spécialement dans les questions en rapport avec la sécurisation des terres de plantation qui seront réalisées avec l’appui du projet. Son action sera déterminée par les mesures de sauvegardes socio-environnementales. | Le cadre de coordination provincial a pour rôle d’assurer le suivi des activités du PIREDD et à la fois la coordination pour les défis concernés et la perspective, en vue d’améliorer l’appropriation de la province.  Les discussions dans les groupes de travail et la participation des services techniques aux activités du programme sont essentielles pour assurer la durabilité des activités du programme et pour garantir que le programme reflète les politiques provinciales concernées et les expériences des services techniques.  En 2022, des groupes de travail sur la production durable de charbon de bois, le MGP et la sécurisation foncière seront mis en place. |
| Comité de Pilotage | Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du PIREDD Kwilu. | **1ère COPIL :**  En juillet 2019, le COPIL du PIREDD Kwilu a tenu sa première réunion au cours de laquelle le document du projet et le PTBA 2019 étaient validés.  **2ème COPIL :**  Le 7 février 2020, le 2ème COPIL s'est tenu dans la ville de Bandundu. Dans ce COPIL, le PTBA 2020 était approuvé. En plus, les recommandations du gouvernement provincial ont été présentées dans un communiqué.  **3ème COPIL :**  Le troisième COPIL s’est tenu le 28 octobre 2020 à Bandundu Ville. Du côté japonais, le personnel du Bureau JICA en RDC et du Siège JICA Tokyo ainsi que les experts japonais de l’équipe du Projet y ont participé au moyen du ZOOM. Dans cette séance, l’équipe du Projet a rapporté l’état d’avancement des activités et du PTBA 2020 et obtenu leur approbation.  Le rapport du COPIL a été rédigé sous forme du Communiqué.  **4ème COPIL :**  Le 4ème COPIL s’est tenu le 22 avril 2021 à Kikwit.  Malgré les restrictions sur le déplacement, etc. en raison de la COVID-19, les discussions intenses avec le Point Focal du Gouvernement Provincial (Mme ma Ministre de l’Environnement Provincial) ont permis d’organiser cette session avec la prise de dispositions contre l’infection.  Les personnes concernées du gouvernement provincial (25 personnes) et le personnel congolais de l’équipe du Projet se sont rassemblés à la salle de conférence Mabaya à Kikwit et la partie japonaise telle que le personnel du bureau JICA en RDC, du siège JICA Tokyo et les membres de l’équipe du projet y ont participé par Zoom.  Dans la session du COPIL, le rapport sur l’avancement des activités en 2020 et le PTBA 2021 ont été présentés. Le dernier a été validé sous réserve de la modification qui consiste à changer le cadre de planification provinciale : à élaborer un Plan Provincial d’Aménagement du Territoire au lieu d’un plan d’action REDD+.  Mme La ministre de l’Environnement Provincial a rendu compte des activités des groupes de travail thématiques.  **5ème COPIL :**  Le 5ème COPIL s’est tenu le 11 octobre 2021 à Kikwit.  Les personnes concernées du gouvernement provincial (environ 20 personnes), le bureau JICA en RDC (3 personnes), un expert japonais et le personnel congolais de l’équipe du Projet se sont rassemblés à la salle de conférence Mabaya à Kikwit et la partie japonaise telle que le personnel du siège JICA Tokyo et les membres japonais de l’équipe du projet y ont participé par Zoom.  Dans la session du COPIL, le rapport sur l’avancement des activités en 2021 et le PTBA 2021 ont été présentés et validés.  Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement provinciale a rendu compte des activités des groupes de travail thématiques du Cadre de Coordination provinciale, et un des agents des services techniques provinciaux a rendu compte des activités de suivi.  <https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/211031.html>  **6ème COPIL :**  Le 6ème COPIL a été organisé à Kikwit le 18 mai 2022.  Le 6ème COPIL s’est tenu avec le but principal de : la discussion et l’approbation du rapport annuel de 2021 et du Plan de travail et budget annuel (PTBA) 2022. Le détail est comme l’indique le communiqué final (voir le document annexe 3). Le rapport annuel 2021 a été approuvé, tandis que le PTBA 2022 a été approuvé sous réserve de conditions dans lesquelles les commentaires divers exprimés au cours de la séance soient prises en compte dans le PTBA. Pour les conditions de réserve, la prise des mesures est en cours de réalisation. |
| Préparation du plan d’action REDD+ provincial | Établissement d'un groupe de travail (GT) composé des services techniques des secteurs concernés (environnement, agriculture, affaires foncières, aménagement du territoire, développement rural, énergie, plan) au niveau de la province du Kwilu pour élaborer le plan d'action REDD+ provincial. Le GT aura plusieurs séances de travail pour étudier le plan d'action.  Cependant, conformément à la politique du FONAREDD de renforcer la collaboration entre les programmes mis en œuvre par le FONAREDD, il a été décidé d'élaborer un PPAT (plan provincial d'aménagement du territoire) en cohérence avec la politique d'aménagement du territoire (AT) promue par le programme d'AT. | La première et la deuxième session du GT ont eu lieu le 6 février 2020 (ville BDD) et le 24 au 26 février (ville BDD) respectivement.  Lors de ce GT, les conférences sur les principes fondamentaux du changement climatique et la vision de la RDC par rapport à la REDD+ ont été données et une série des discussions s’est tenue en modalité d’atelier participatif.  De plus, a été approuvé, lors du COPIL d’avril 2021, le remplacement de l’élaboration d’un plan d’action REDD provincial par l’élaboration d’un plan provincial d’aménagement du territoire.  Le 10 juin 2022, la séance du groupe de travail provincial sur le PPAT a eu lieu et les TdR pour l’élaboration ont été validés par la province. Le PPAT sera préparé par le processus participatif, conformément aux guides méthodologiques du Programme AT. |
| Consultations des opérateurs intervenant dans la zone | * Au moment de la mise en œuvre du PIREDD KWILU, dès avril 2019, seul le projet PAPAKIN est resté opérationnel, après une interruption de plus ou moins deux ans. * Des échanges d’opinions sont réalisés au besoin, notamment avec le programme d’aménagement du territoire (ministère de l’Aménagement du Territoire et UNDP), le programme de réforme foncière (CONAREF-UN-HABITAT), le programme des savanes (AFD) et PROMIS (UNOPS-UNFPA). | Nous prévoyons d’organiser des rencontres de partages d’expériences pour identifier les effets de synergie de PAPAKIN et PIREDD KWILU, aussi d’éviter le chevauchement éventuel, étant donné que les deux programmes sont réalisés dans la même zone avec des activités parfois similaires. |
| Consultations des populations (paysans et leurs associations) et des autorités coutumières | * En plus des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières, même les ONG locales, les structures regroupant les organisations de la société civile sont aussi consultées : le cas de la GTCR provinciale du KWILU. * Au niveau des villages candidats pour les activités test de l’agroforesterie ont été organisées les séances d’explication du projet, en vue de favoriser la compréhension des villageois sur le contenu du projet. * Lorsque la consultation concernant la sauvegarde a été menée dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, un atelier a été organisé avec les représentants du niveau communautaire (chefs de groupement, chefs de village, chefs de terre, représentants de CLD, groupes de femmes, groupes de jeunes, etc.) Dans l’atelier, on a discuté des risques supposés et des mesures d'atténuation liés à "la terre", "la distribution des bénéfices", "la conservation des terres agricoles et terres reboisées (du pâturage, du feu, etc.)" et "le problème du genre / travail des enfants". * En ce qui concerne les activités des villages, le projet a établi un processus (ébauche) qui inclut la sécurisation des terres, le CLIP, les considérations environnementales et sociales, l’élaboration du PSAT, etc. * Des informations suivantes concernant des approches importantes dans le PIREDD ont été partagées avec les parties prenantes locales à travers des ateliers tenus en octobre 2022. * CLIP * Le rôle des CLD * MGP (mécanisme de gestion des plaintes) * Zonage participatif pour l’élaboration des PSAT * Concept des PSAT * Sécurisation foncière et concept des PSE   Les ateliers ont eu lieu dans 4 territoires (Bagata, Masi-Manimba, Idiofa et Bulungu), et au total 165 personnes ont participé en tant que acteurs locaux tels que les représentants du CLD, CARG et GTCRR, etc.   * Les PSAT sont préparés suivant le guide méthodologique de zonage participatif. Et ils sont définitivement validés par les villages en présence des services techniques provinciaux (agents des ministères AT et d’Environnement). | A travers les activités mentionnées à gauche, le PIREDD Kwilu s'efforce de partager largement les informations du projet et de respecter les principes des processus participatifs.  Cependant, pour que les activités du PIREDD soient durables avec initiative de la population, une formation continue et plus pratique est nécessaire. En ce sens, le programme renforcera la formation des villageois. |

# Termes transversaux



## **Gouvernance**



### **Réunion du Comité de pilotage (COPIL)**

1. 6ème Comité de pilotage (COPIL) (1ère réunion de 2022)

Le 6ème COPIL a eu lieu à Kikwit le 18 mai 2022.

Le 6ème COPIL s’est tenu avec pour but principal la discussion et l’approbation du rapport annuel de 2021 et du plan de travail et budget annuel (PTBA) de 2022. Le détail est comme l’indique le communiqué final. Le rapport annuel 2021 a été approuvé, tandis que le PTBA 2022 a été approuvé sous réserve de conditions dans lesquelles les commentaires divers exprimés au cours de la séance soient prises en compte dans le PTBA.

Les recommandations décrites dans le communiqué final et l’état d’avancement des mesures prises sont comme présentés au Tableau 22.

|  |  |
| --- | --- |
|  | C:\Users\Shuichi\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\IMG_5987.jpg |
| Membres du COPIL | Scène de la réunion du COPIL |

### **Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+**

1. **Élaboration du plan provincial d’aménagement du territoire**

À la place de l’élaboration du plan d’action REDD+ provincial, des plans de développement des territoires et des plans de gestion des ressources naturelles des secteurs, un Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) sera élaboré. Cette modification du schéma de planification a été décidée pour aligner sur les politiques de la RDC et sur l’orientation du FONAREDD de renforcer les synergies entre les PIREDD et le programme d’aménagement du territoire (programme d’AT) mis en œuvre par le ministère de l’Aménagement du Territoire et le PNUD). Le plan provincial d’aménagement du territoire (PPAT) sera élaboré conformément aux TdR, élaborés sur la base de la version provisoire des guides méthodologiques pour l’élaboration des plans provinciaux d’aménagement du territoire (PPAT) et plan local d’aménagement du territoire (PLAT) du Programme AT.

En ce qui concerne les avancées dans ce processus, la première consultation des parties prenantes au niveau provinciale a été faite au cours d’un atelier organisé le 10 juin 2022, à l’issu duquel l’information portant sur le bienfondé du PPAT a été clairement expliqué et l’approche méthodologique défini dans les TdR présentés à cet effet a été adopté. Les parties prenantes devant être impliqué ont été identifiées et une adhésion au processus a été actée. Ces TdR ainsi validés sont joints au document annexe 2. Il a été déjà partagé au préalable avec le FONAREDD.

1. **Formation de renforcement des compétences des fonctionnaires provinciaux**

La réunion de lancement du cadre de coordination provinciale a eu lieu le 27 octobre 2020. Des groupes de travail thématiques y ont été créés et le renforcement des compétences s’effectue par l’intermédiaire desdits groupes.

Pendant l’année 2022, les groupes de travail et formations ci-dessous ont eu lieu.

**Tableau 20 Groupes de travail réalisés en 2022**

| N° | Thème | Dates | Nombre de participants | Principaux résultats et orientations futures |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Redynamisation des CARG | Du 31 mars au 2 avril (3 jours) | 15 | 1. Organiser un forum sur la redynamisation des activités, valider une feuille de route et prendre en compte dans le PTBA 2. Intégrer différents points de vue dans la production d’un rapport annuel des CARG 3. Le Projet, en collaboration avec le CARG provincial, réunit différents points de vue afin de préparer une feuille de route qui sera présentée au jour même du forum. |
| 2 | Sécurisation foncière | Du 5 au 8 mai  (4 jours) | 21 | Un procédé a été proposé sur la sécurisation des sites de l’agroforesterie avec l’implication du ministère provincial des affaires foncières. Désormais, des discussions se poursuivront en vue de définir les mesures de façon précise. |
| 3 | PAM | Du 8 au 10 juin  (3 jours) | 32 | Nécessité du renforcement des capacités des parties prenantes liées au suivi des PAM de REDD+ |
| 4 | Production durable des charbons de bois | Dans le concept et la méthodologie pour favoriser la production durable des charbons de bois, les recommandations à considérer doivent être prises en compte. |
| 5 | Dynamisation du CCFP | * Le « manuel des bonnes pratiques pour la déforestation durable » a été présenté par le CCFP (Comité consultatif des forêts provincial) pour approbation des parties prenantes. * Ayant reçu les explications sur le processus d’opération du CCOPF, les parties prenantes ont approfondi leur connaissance sur les rôles dans la question de la gestion forestière. |
| 6 | TdR pour l’élaboration du PPAT | * Les TdR pour l’élaboration du PPAT ont été validés. * Mise en place du groupe de travail du PPAT (Conseil Provincial d’Aménagement du Territoire) * Engagement pour la participation au processus de l’élaboration du PPAT * Définition des modalités de participation concrètes de chaque partie prenante |
| 7 | Politiques et Mesures (PAM) de la REDD+, sécurisation foncière et PSAT | Du 7 au 9 juillet  (3 jours) | 18 | * Les statuts et le règlement intérieur des CLD amendés ; * La convention de mise à disposition de terre amendée ; * Le mémorandum de collaboration signé entre CLD et le projet amendé ; * Le plan d’action prioritaire genre de la Province du Kwilu amendé ; |
| 8 | Redynamisation du CCPF et approbation du manuel de bonnes pratiques pour la récolte de bois à faible impact | Du 15 au 17 septembre  (3 jours) | 15 | * Validation du Manuel de bonnes pratiques dans l’exploitation forestière artisanale * Le Manuel a été partagé aux membres du CCPF du Kwilu à l’avance pour prise de connaissance et amendements, lesquels amendements ont été transmis au Secrétariat Technique du CCNF pour prise en compte. * Installation des Membres du Conseil Consultatif Provincial des Forêts du Kwilu |
| 9 | Cadre de concertation multisectoriel pour la préparation du PPAT, Charbonnage durable, sécurisation foncière et étude des moteurs de déforestation en utilisant des drones | 29 octobre | 9 | * Amorcer la consultation des parties prenantes sur l’opérationnalisation du cadre de concertation multisectoriel de mise en œuvre des outils d’aménagement du territoire (PPAT). * Présenter le modèle du contrat de production responsable de charbons de bois (charbonnage) * Présenter le draft du guide d’enregistrement et de certification des sites agroforestiers en vue de la sécurisation des investissements REDD+ mis en œuvre à travers la province par le biais du PIREDD-Kwilu et discuter de sa mise en pratique. * Présenter le Guide méthodologique pour les études sur les moteurs de déforestation ainsi que les questionnaires annexes en vue de la validation avec la partie provinciale. |

1. **Examen de la méthode de suivi des politiques et mesures (PAM)**

Au sujet des Résultats 9 et 10 indiqués dans le document du programme du PIREDD Kwilu, les Termes de Référence de l’évaluation des PAM dans le PIREDD Kwilu ont été élaborés (voir Document annexe 2 du rapport semestriel 2021). Le brouillon de ces TdR a été présenté à la séance du groupe de travail du 8 au 9 juin. Pour le suivi des PAM, la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités de la province a été confirmée.

## **Genre**

1. **Suivi des aspect Genre**

**Tableau 21 Suivi des aspects Genre**

| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Coût en USD** | **Défis affrontés** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Mise en œuvre/Activités** |  |  |  |  |
| Encourager activement la participation des femmes aux activités du village. | Des expériences et des opinions sur la participation des femmes ont été recueillies dans les ateliers de consultations de sauvegarde au niveau des parties prenantes locales et au niveau des villages. | La consultation concernant la sauvegarde a été menée dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, un atelier a été organisé avec les représentants du niveau communautaire (chefs de groupement, chefs de village, chefs de terre, représentants de CLD, groupes de femmes, groupes de jeunes, etc.).  Dans le cas des villages qui ont participés en 2019, 2020, 2021 et 2022, le taux de participation des femmes est estimé à environ 53%. | 4 000 USD | Il a été réaffirmé que la participation des femmes dans les villages doit faire l'objet d'une discussion approfondie, tout en respectant les pratiques traditionnelles. |
| Sensibilisation aux questions de genre par l'organisation d'événements impliquant des fonctionnaires et des acteurs locaux. | Organisation d'événement sur la participation et les droits des femmes pour la Journée internationale de la femme | 2021  Un événement a été organisé sous forme de conférence Web entre les villes de Kinshasa, Bandundu et Kikwit pour la prévention de la propagation de la COVID-19.  Participant(e)s (24 personnes au total)   1. Responsables des administrations provinciales : 18 (9 de Bandundu, 5 de Kikwit et 4 des régions) 2. Équipe du Projet : 2 personnes 3. FONAREDD : 2 personnes 4. Bureau de la JICA : 2 personnes | 1 000 USD | La promotion de la participation des femmes dans les communautés traditionnelles des régions rurales exige que les discussions se poursuivent de manière consciencieuse et en y mettant le temps nécessaire. |
| Idem | Idem | 2022   * De la part de la province, le ministre du genre, la ministre de l’environnement y ont participé, à cela s’ajoute le représentant du Conseil consultatif pour les femmes de la ville. * Le plan d'action prioritaire genre a été amendé par le biais d'un atelier de groupe de travail. | 1 000 USD |  |
| **Suivi-évaluation** |  |  |  |  |
| Déterminer le nombre de femmes participant dans les villages | Recueillir le nombre de femmes participant aux pépinières villageoises et aux activités d'agroforesterie. | Nombre total de femmes ayant participé aux activités en 2019, 2020, 2021 et 2022. | N.D. | Recueillir le nombre de femmes ayant participé en 2021 et 2022. |

1. **Participation des femmes aux activités agroforestières villageoises**

Le nombre de participants, selon le genre, aux activités agroforestières villageoises pendant la saison 2021 et 2022 est tel qu’indiqué ci-dessous. Il y avait 60 % de ménages de femmes dans l’agroforesterie.

**Tableau 22 Nombre de participants selon le genre dans les activités agroforestières villageoises**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Travail | Nbre.  villages | Homme | | Femme | | Total | |
| Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Participation en les activités d’agroforesterie en saison 2021 | 144 | 3321 ménages | 39 | 4884 ménages | 61 | 8304 ménages | 100 |
| Participation en les activités d’agroforesterie en saison 2022  (chiffre provisoire) | 59 | 2610 ménages | 62 | 1595 ménages | 38 | 8304 ménages | 100 |

1. **Revitalisation des discussions sur l’intégration de la question du genre via les événements de la Journée internationale des femmes**

Pour la Journée internationale des femmes en mars 2022, un évènement a été organisé à Kikwit sous thème de l’éradication du préjugé à l’égard des femmes. De la part du gouvernement provincial, le ministre du genre, la ministre de l’environnement y ont participé, à cela s’ajoute le représentant du Conseil consultatif pour les femmes de la ville de Kikwit.

https://twitter.com/JicaRdc/status/1503370745501601792

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/220308.html>

## **Peuples Autochtones**

Aucune zone de peuples autochtones n'a été confirmée dans la zone cible de PIREDD Kwilu.

## **Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)**

Étant donné que dans les zones d’intervention, il y a une tendance que les jeunes sont engagés dans la production de charbon de bois. Pendant la mise en œuvre des activités liées à la préparation des PSAT, tous les groupes sociaux dont notamment les jeunes ont pris parts. Cependant, le programme devrait prendre davantage en compte l'implication des jeunes générations dans les activités du CLD.

## **Respect de normes environnementale et sociale**

En juin 2019 ont été analysées les différences entre les normes de référence du FONAREDD, les modèles des normes internationales, etc. et les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA, et ce qui a montré qu’en principe il n’existe aucun écart majeur. En ce qui concerne les questions entre autres la transparence de l’information, la consultation publique, les éléments faisant l’objet de l’évaluation d’impact, le suivi / les plaintes et les recours, l’écosystème / le biome, les peuples (ethnies) autochtones, l’acquisition de terrain / la réinstallation, nous avons proposé les mesures pour répondre à chacune de ces questions. Nous accorderons désormais une attention concrète dans la planification de la gestion de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, dont l’établissement du plan d’engagement.

Sur la base des instructions données à l’issue des concertations avec le FONAREDD, le PIREDD Kwilu a décidé d’élaborer, en complément des études d’impact préliminaires (1) une évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux (Pré-EIES), (2) un plan d’engagements environnementaux et sociaux (PEES), ainsi que (3) un plan de gestion environnementale et sociale fondé (PGES) basé sur (1) et (2), et met en œuvre les activités en la matière.

Les 3 et 25 novembres 2020 se sont tenu les concertations avec le FONAREDD et l’Agence congolaise de l’environnement (ACE). Selon le PV des discussions de ces concertations, les avant-projets finaux du plan de l’étude des impacts environnementaux et sociaux et du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux parmi les documents de la sauvegarde qui sont en cours de préparation devront être élaborés pour être soumis à l’ACE par l’entremise du FONAREDD plus tôt dans l’an 2021.

Ils ont été soumis à la vérification du FONAREDD le 1er février 2021, et les commentaires ont été reçus le 22 février. Le 2 mars, une version unifiée de la Pré-EIES et du PGES reflétant les commentaires du FONAREDD a été soumise au personnel de l’ACE qui est en charge des programmes du FONAREDD.

Après cela, comme il n’avait pas de contact de l'ACE, le PIREDD Kwilu a contacté et a eu un entretien avec l'ACE le 3 septembre, mais on a quand même confirmé que l’ACE n’avait pas révisé le contenu du PGES proposé par le PIREDD Kwilu.

Concernant l'étude d'impact environnemental requise par l’ACE pour tous les programmes, la communication entre l’ACE et la FAO, dont le processus concerné est avancé, a démarré mais le processus d'approbation n'a pas encore commencé.

Lors de la réunion d'évaluation des jalons du FONAREDD qui s'est tenue les 28, 29 octobre et 2 novembre 2021, il est accordé que tous les PIREDD et FONAREDD se coordonneront pour prendre une mesure avec la même politique par rapport à l'évaluation d'impact environnemental.



### **Étude d’impact environnementale et sociale**

*Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ?☑OUI / NON.*

Les activités suivantes ont été menées jusqu’en juin 2020 en matière de sauvegarde (voir le Document annexe 10du rapport semestriel « Evaluation préliminaire des impacts et risques environnementaux et sociaux avec plan de gestion impacts environnementaux et sociaux (mars 2021) »).

1. **Préparatifs pour la revitalisation de l’application du mécanisme de gestion des plaintes**

En juin 2021, un outil d’aide à la compréhension (poster et dépliant sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)) a été élaboré afin de faire fonctionner ledit mécanisme (voir l’annexe 6 du rapport semestriel 2021). A partir juillet 2021, le poster et le dépliant ont été distribué afin de renforcer la sensibilisation par les techniciens d’ONG.

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_fr.pdf>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_ki.pdf>

1. **Examen de la concrétisation des contre-mesures pour la sécurisation des terres**

En ce qui concerne la sécurisation des terres, le programme foncier réalisé par la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF) -UN-Habitat est à la charge de cette question. Même si le PIREDD Kwilu examine la collaboration avec celui-ci ou compte à exploiter les résultats obtenus par ce programme, l’avancement concret n’est pas encore visible. Bien que la méthode par la signature d’une convention entre le Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement) qui est actuellement réalisable à ce jour soit adoptée dans le cadre du PIREDD Kwilu, l’élaboration d’un guide relatif à la sécurisation des terres est examinée pour rendre plus efficace cette méthode.

Le PIREDD Kwilu a embauché les experts en matière du système foncier en tant que consultant local et a élaboré un guide d’interview pour l’étude des villages pour l’élaboration du guide ci-dessus.

Par ailleurs, le Projet a établi un groupe de travail en mai 2021 pour la sécurisation des terres en vue d’exploiter les connaissances et expériences des services techniques de la Province sur la sécurisation des terres. Une réunion pour ce groupe de travail s’est tenue entre le 9 et le 11 septembre 2021 pour y discuter l’amélioration des modalités pour la sécurisation des terres dans le cadre du PIREDD. Les points tels que la pertinence de la rémunération traditionnelle, la prise en compte des expériences obtenues par la foresterie communautaire, la prise en compte de la tendance de la réforme du système foncier de l’État, la saisie par la Province des questionnaires de l’étude sur le terrain, la réalisation de la formation des enquêteurs lors de la mise en œuvre de l’enquête ou la collaboration entre les consultants du PIREDD et le coordinateur provincial de l’Environnement qui est le point focal pour la foresterie communautaire dans l’établissement de la procédure de la sécurisation des terres ont été confirmés.

Par la suite, à la séance du groupe de travail organisée le 5 avril 2022 a été proposé un procédé selon lequel un document d’entente relatif à l’utilisation des sites de l’agroforesterie dans les villages est officiellement notarié par l’administrateur de territoire, le chef de secteur ou le maire, puis des limites sont vérifiées par les services techniques du ministère provincial des affaires foncières, afin que les sites soient inscrits dans le registre foncier. Des mesures de la sécurisation des sites de l’agroforesterie y compris ledit procédé seront définies de façon précise à travers le groupe de travail.

1. **Renforcement du suivi local pour améliorer l’obtention des Résultats des travaux**

En raison de la facilitation insuffisante en matière de soutien technique à l’agroforesterie et à l’agriculture, et en matière d’activités villageoises participatives, nécessaires aux bénéficiaires (villageois et exploitants de concessions), il est à craindre, d’une part, que soient retardés le processus communautaire dans l’agroforesterie et les activités REDD+ (PSAT, etc.), et, d’autre part, que soient affectées la survie et la croissance des arbres plantés et des produits agricoles. Le système de suivi local a été renforcé, non seulement par des activités réalisées par les partenaires locaux d’exécution (PLE), mais aussi par la vérification des conditions de paiement (PSE, etc.) par le représentant MRV du bureau du PIREDD Kwilu à Kikwit et les agents du gouvernement provincial au niveau territorial, et sa complémentation par le suivi local mensuel des autres employés de bureau.

Désormais, on essaie de mettre en œuvre le suivi local principalement par les agents des services techniques provinciaux.

### **Mesures prises afin d’assurer le respect de chacune des sauvegardes**

**Tableau 23 Suivi des mesures/principes des sauvegardes**

| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| --- | --- | --- | --- |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.  (Cancun a ; IFC norme 6) | En raison de la déforestation, il a été décidé que les zones non forêts, principalement les savanes, qui sont générées à travers les activités anthropiques, seront les sites candidats pour les sites principaux de l’agroforesterie. Pour les forêts restantes, par le biais de l’élaboration d’un plan simple de gestion des ressources naturelles au niveau des villages, les mesures pour renforcer la conservation seront examinées, ce qui permettra d’éviter la mise en œuvre des activités dans les forêts primaires ou les zones protégées ayant une haute valeur de conservation pour la biodiversité.  Dans les sites de l’agroforesterie pour la saison B 2020 a été commencée la préparation de la plantation des arbres de 4 espèces indigènes dont Maesopsis. Sur les sites de l’agroforesterie pour la saison A 2021, les préparatifs ont débuté pour la plantation des arbres orangers, safoutiers et avocatiers.  Pour les sites de l’agroforesterie de la saison B 2019, la mise en défens a été réalisée.  Une ébauche de guide technique a été élaborée en tant que base d’encadrement et de diffusion des techniques de culture, y compris pour les espèces indigènes et les arbres fruitiers. | N.D. | Les plantes de plantation devraient être principalement des acacias et des cultures annuelles (par exemple le manioc, etc.). En plus, les arbres fruitiers à croissance lente et les espèces d'arbres indigènes devraient être considérés comme des essences localement spécifiques pour améliorer la biodiversité des sites de l’agroforesterie.  Il y a lieu de prêter attention à la prévention et à la gestion des feux de brousse en vue de renforcer la conservation de l’écosystème dans les zones non forêts, en particulier les savanes.  Avec les techniciens de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial, réaliser une formation de niveau villageois pour favoriser l’encadrement technique et la diffusion auprès des communautés qui manquent d’expérience en culture des espèces indigènes et des arbres fruitiers, dans le cadre de la facilitation villageoise.  Dans le suivi après réalisation de la mise en défens, il est difficile de vérifier les fonctions de la mise en défens.  Par ailleurs, la mise en œuvre de formations est à renforcer pour permettre aux techniciens du gouvernement provincial au niveau des territoires/secteurs d’effecteur le suivi du PSE. |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | Une consultation publique a été organisée en février 2020, et les mesures d’atténuation qui exploitent les opinions collectées seront étudiées. En outre, le mécanisme de gestion des plaintes qui contribue à la transparence et à la bonne gouvernance a été renforcé, et le système permettant de recevoir largement des opinions et des propositions des parties prenantes y compris les villages a été mis en place.  Pour la sélection des sites cibles de l’agroforesterie pour la saison B 2020, le processus de sélection des villages cibles et des fermiers cibles a été largement diffusé par l’intermédiaire d’émissions de radio, etc. Les villages cibles et les fermiers cibles ont été sélectionnés en appelant publiquement les villages et les fermiers qui manifestent leur intérêt dans les secteurs désignés ayant un haut potentiel de REDD+.  De même, lors de la sélection des sites cibles de l’agroforesterie pour la saison de plantation 2021A, les éléments pertinents, à commencer par le processus de sélection des villages cibles et des fermes cibles, ont été diffusés largement, notamment à la radio. Des posters et brochures ont été préparés au sujet de l’agroforesterie, du CLD, de PSE et du MGP. | N.D. | Diverses possibilités de communication seront utilisées pour en informer les parties prenantes qui ne participent pas directement au programme et pour promouvoir leur compréhension sur les activités REDD+.  Afin de favoriser la bonne compréhension des villageois et des détenteurs de concessions, renforcer le système de diffusion par distribution des posters et brochures au sujet de l’agroforesterie, du CLD, du PSE et du MGP au niveau des villages, avec les techniciens susmentionnés de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial. |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes  (IFC norme 4) | Lors de la sélection des sites de l’agroforesterie dans les villages cibles, pour minimiser l’impact sur la communauté en matière de droits fonciers et les autres parties prenantes, il a été décidé qu’un processus soigné pour la planification et la vérification participatives, incluant le CLIP, la cartographie participative et la vérification sur le terrain sera pris.  En plus, parallèlement à la préparation du plan simple de gestion des ressources naturelles du village, qui déterminera tous les sites d'activités cibles, une évaluation simple de l’impact environnemental et social au niveau du village sera réalisée de manière participative pour préparer un plan simple de gestion de l’impact environnemental et social du village.  Afin de renforcer le cadre du plan simple de gestion villageoise de l’impact environnemental et social, un consultant a été recruté pour l’exécution d’un suivi de protection (responsabilité combinée à celle du genre). | N.D. | Étant donné qu’il n'y a pas de cas précédents pour la méthode consistant à faire une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau des villages pour élaborer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social des villages de manière participative, la méthode de réalisation sera établie par tâtonnement.  Par l’intermédiaire des techniciens de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial, réaliser une formation sur le soutien à la promotion de l’élaboration d’un plan simple de gestion villageoise de l’impact environnemental et social, puis commencer à promouvoir son exécution. |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées  (Cancun f ; IFC norme 1) | La durabilité des activités REDD+ seront renforcées par le biais des considérations des activités contribuant à l’agriculture durable et des mesures contre les activités qui risquent de renverser les activités REDD+, par ex. le brûlis coutumier dans les moyens de subsistance terrestres tels que l’agriculture, etc.  En termes de durabilité et de mise à grande échelle des sites de l’agroforesterie, l’étude de renforcement de la chaîne de valeur était mis en œuvre de manière supplémentaire en vue d’améliorer ln a valeur des produits et le plan de renforcement de la chaîne de valeur a été préparé. | N.D. | Lors de la planification du renforcement de la chaîne de valeur, favoriser la préparation de sa mise en œuvre en intégrant les communautés qui ne participent pas directement au programme et les villages et fermes qui n’en sont pas la cible.  Cependant le budget actuel ne prévoit pas de fonds pour cette composante, ce qui ne permet pas mettre en œuvre de ces activités. |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | Même que le Principe 4 | N.D. | Même que le Principe 4 |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales  (Cancun d) | Même que le Principe 3  En plus, ce principe sera complété par la réponse au système de gestion des plaintes. | N.D. | Même que le Principe 3  En vue d’améliorer la reconnaissance du système de gestion des plaintes au niveau des villages, les activités de relation publique et de vulgarisation seront renforcées. |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées  (Cancun c ; IFC norme 3, 5,7) | Même que le Principe 3  En outre, le partage d'informations et la sensibilisation seront renforcés au niveau des villages à travers la publicité par la radiodiffusion et des activités de soutien par les agronomes et animateurs dans les villages cibles.  Des posters et brochures ont été préparés au sujet de l’agroforesterie, du CLD, du PSE et du MGP, et un plan a été élaboré pour intégrer ces questions aux émissions de radio diffusées.  Pour avancer les activités villageoises, on applique le CLIP dans les étapes importantes telles que la prise de décision par les populations locales. | N.D. | Même que le Principe 3.  Préparer des posters et brochures au sujet des droits des travailleurs et au sujet du respect des droits des communautés voisines sur les terres et les ressources naturelles, et examiner l’intégration de ces questions aux émissions de radio diffusées. |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | La politique forestière nationale a depuis 2002 mis en place un moratoire interdisant toute attribution de nouvelles concessions forestières, les activités du PIREDD Kwilu vise à compléter cette option en stabilisant le front agricole de telle manière qu’aucune nouvelle surface forestière ne soit utilisée pour la production agricole ou la production du bois énergie et permettant ainsi au pays à rester conforme aux normes et conventions nationales et internationales en matières d’exploitation forestière. | N.D. | La revue et le suivi seront mis en œuvre à travers les activités du COPIL et celles menées au niveau provincial. Soutenir tout particulièrement l’élaboration du PPAT au niveau provincial et du PSAT au niveau villageois en fonction de l’évolution de la mise en place du système de planification de l’aménagement territorial poursuivi dans le programme de planification de l’aménagement territorial.  En outre, la conformité avec les politiques du ministère central de l’environnement sera assurée en collaboration avec le Conseil consultatif des forêts provincial (CCFP). |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | Dans le cadre du PIREDD Kwilu, on fera la promotion d’utilisation des terres de façon planifiée telle que forêt, conservation des autres ressources naturelles, production agricole à travers l’élaboration du PSAT. Ce ciblage des activités aura pour conséquence d’atténuer la pression sur la forêt et ainsi éviter que de nouveaux fronts de déforestation soient ouverts ailleurs. | N.D. | Même que a) ci-dessus. |
| c) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | Même que le Principe 3  Le plan de gestion environnementale et sociale met également l'accent sur les éléments liés à la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Le suivi et les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur les participants pendant l'exécution de l'activité. | N.D. | Même que le Principe 3  La reconnaissance du travail des enfants et des droits de l’enfant varie d’un village à l’autre, et il faut prendre du temps pour trouver des mesures de prévention appropriées. |

### **Gestion de plaintes et recours**

Dans le mécanisme de gestion des plaintes, des plaintes et insatisfactions, dont notamment celles ci-dessous, ont été constatées lors du suivi local par les personnels de bureau de Kikwit, au lieu d’être acheminées du CLD villageois au point focal par l’intermédiaire du technicien d’ONG. Une solution à ce problème est mise en œuvre.

**Tableau 24 Situation de la réception des plaintes (2021-2022)**

| **No** | **Territoire** | **Village/CLD** | **Description de la plainte** | **Date d’émission** | **Résolution prise** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. | Bulungu | Kibuadi | Le personnel de l’ONG ne vient pas au village. Quand il vient, il ne communique pas assez et s’en retourne sans faire d’encadrement. | 13/05/2021 | Au sujet de l’exécution locale et du contrat avec l’ONG partenaire, modifier la forme du contrat pour que le paiement dépende de la confirmation des résultats des travaux. Pour cela, renforcer le suivi local pour l’évaluation des fruits du travail des techniciens d’ONG.  On se débrouille en louant des véhicules lorsque les véhicules dont on dispose sont limités, en distribuant des matériaux et équipements agricoles et en payant avec les fonds offerts (PSE, etc.). On s’attend à ce que la situation s’améliore considérablement lors de l’éventuelle livraison de nouveaux véhicules par la JICA. D’ici là, améliorer les moyens logistiques et la gestion des déplacements, et accélérer l’exécution des paiements en retard. |
| 2. | Bulungu | Nkwasa | Le renforcement organisationnel de la communauté est insuffisant, à cause notamment de l’absence de plan de développement villageois par le CLD, qui est au cœur de la participation de la communauté. | 14/05/2021 |
| 3. | Bulungu | Kipata | Il y a de l’incompréhension et des frictions entre les communautés, parce que le leader du CLD habite dans un autre village, parce que les membres ne participent pas assez aux réunions du CLD, etc. | 15/05/2021 |
| 4. | Bulungu | Kibuadi | Dans les villages qui n’ont pas d’expérience en agriculture de savane, on ne cultive pas de produits agroforestiers de savane (cacahuète, etc.). Il y a un encadrement insuffisant de l’exploitation : par exemple, on ne va pas chercher les boutures de manioc. | 16/05/2021 |
| 5. | Bulungu | Kivanva | Les paiements ne se font pas conformément au mémorandum et au contrat de pépinière. Par conséquent les sites d’agroforesterie sont considérés comme des « sites du projet » et sont abandonnés. Dans certains cas, les matériaux distribués ne sont pas utilisés. | 18/05/2021 |
| 6. | Bulungu | Kongila Lundjindji | Les limites des sites d’agroforesterie voisins (communautés ou concessions fermières) ne sont pas claires. | 20/05/2021 |
| 7. | Masi-Manimba | Kivanda | Les membres de l’ONG imposent parfois l’alternance des membres de la pépinière sans l’accord de la communauté, et les membres remplacés se font parfois saisir les matériaux de travail. | 21/05/2021 |
| 8. | Masi-Manimba | Fermier　dans le secteur Mokamo | Dans le cadre du PIREDD Kwilu, il est prévu la mise en place de pépinière dans chaque territoire. Dans le processus de sélection des fournisseurs par sous-traitance pour la pépinière de Masi-Manimba, un soumissionnaire participant qui n’a pas été sélectionné comme 1ère priorité pour la négociation contractuelle après avoir remis son offre, a présenté une plainte datée du 6 septembre 2021 qui a été réceptionnée le 17 septembre. La plainte résultait de la mauvaise compréhension de l’explication faite lors de la vérification menée par le projet sur terrain pendant l’étape de sélection. Ce soumissionnaire ayant mal compris l’explication et ayant préparé le sol pour l’aménagement de la pépinière, a ainsi exigé les frais pour la préparation du sol. Toutefois, ce soumissionnaire continue à porter plainte en changeant ses raisons de plainte au résultat de la sélection des soumissionnaires. | 06/09/2021 | Une étude de vérification des plaintes a été mise en œuvre conformément au manuel de traitement de MGP (mécanisme de gestion de plaintes) et le Projet a répondu et expliqué à ce soumissionnaire en préparant un document de réponse. N’étant pas satisfait de la réponse du projet à sa plainte initiale, ce dernier a exprimé sa plainte lors de la réunion du COPIL5 après avoir obtenu l’autorisation du président du COPIL. Une commission ad hoc a été mise en place suite aux instructions du président du COPIL pour effectuer une enquête sur le terrain, mais le rapport d'enquête n'a été soumis.  L'équipe du projet et la JICA, en consultation avec le FONAREDD, ont préparé une note technique expliquant le contexte d’affaire en question, qui a été soumise au gouverneur le 15 juin 2022. Cette note technique fournit une explication détaillée des critères de sélection adoptés et de la pertinence du processus de sélection (du lancement de l’AMI à la sélection des soumissionnaires).  Le lundi 4 juillet, le CPA-2 (Chef de projet adjoint-2) a échangé sur la question avec le Gouverneur. Le Gouverneur a proposé la rédaction d’une réponse à adresser au Chef de Projet après sa prise de connaissance de la note technique. |
| 9 | Bulungu | Kimbinga-Luwala | Le président du CLD réclame le paiement des PSE d’entretien et de mise en place de pare-feu | 9/4/2021 | Conformément à la réponse du personnel chargé du suivi dans son mail du 2 mai à ce sujet :　les 40 de la tranche 5 ont été déjà payés. Pour les 45 $ de la tranche 6, le suivi des sites est programmé à partir ce mois de mai, et donc dès que leur plantation sera contrôlée ils seront programmés pour le PSE Tranche 6.  Tandis que la tranche 7 de 50 dollars ce n'est pas encore pour le moment »  Nous vérifions avec la comptabilité pour obtenir des copies de preuves de payement en guise de résolution de la plainte. |
| 10 | Bulungu | Camp Bulungu | La présidente du CLD réclame le PSE des travaux de préparation et de mise à terre ainsi que les plantules des palmiers à huile | 18/4/2021 | Selon le personnel chargé du suivi, ce CLD doit être payé pour leur 10 Ha préparés et ce payement était programmé dans la dernière demande partagée en mars.  Nous vérifions avec la comptabilité pour obtenir des copies de preuves de payement en guise de résolution de la plainte. |
| 11 | Bulungu | Kwanga-Mulungu | Réclamation du payement de la mise en terre (Saison A 2021) ;  Réclamation du mémorandum et de la convention | 18/4/2021 | Selon le personnel chargé du suivi, ce CLD n'a pas encore été payé, à moins que ce soit fait dans le payement en cours  Nous vérifions avec la comptabilité pour obtenir des copies de preuves de payement en guise de résolution de la plainte. |
| 12 | Bulungu | Ferme Saint Joseph /Bon samaritain/Kwenge | La responsable de la ferme réclame le PSE de frais de pépinière et d’installation de plantation de la saison A 2021 | 20/4/2021 | Selon le personnel chargé du suivi, cette ferme avait bénéficié de la 1ère tranche de la pépinière de 300 $. La plainte a été réceptionnée pendant la préparation de la paie. Il pourra rester de payer le PSE pour la plantation.  Le responsable administratif confirme le payement de la ferme Saint Joseph.  Nous vérifions avec le responsable du personnel administratif pour obtenir les copies de preuve de payement en guise de résolution de la plainte. |
| 13 | Idiofa | MPUM | Le président du CLD du village MPUM se plaint du non accompagnement par l’agronome lors des activités et le chef de terre ne voulais plus de cet agronome dans son village. | 15/11/2021 | L'expert Sauvegardes du projet s'est rendu à MPUM et a entendu le Président du CLD sur le Procès-verbal qui a confirmé sa plainte. La plainte a été résolue par le retrait de l’agronome de la zone et un autre y a été affecté en accord avec l’ONG AIPD. |
| 14 | Idiofa | Mana-mana | Le président du CLD du village Mana - Mana se plaint que l'Agronome commis sur leur axe n'accompagne pas les activités de pépinière dans leur village et propose que le projet le remplacer. | 16/11/2021 | L'expert des sauvegardes du projet s'est rendu à Mana - Mana et a attendu le Président du CLD en présence du Secrétaire du CLD sur le Procès-verbal qui ne reconnait pas que la plainte provient de lui ni sa signature et affirme que l'Agronome assiste le CLD de leur village pour les activités agroforestières. A ce stade la plainte a été clôturée. |
| 15 | Idiofa | Sedzo | Le président du CLD du village Sedzo se plaint que l'Agronome commis sur leur axe n'accompagne pas les activités de pépinière dans leur village et propose que le projet le remplacer. | 16/11/2021 | L'expert des sauvegardes du projet s'est rendu à Sedzo et a attendu le Président du CLD en présence du Secrétaire et d’un membre du CLD sur le Procès-verbal qui ne reconnait pas que la plainte provient de lui ni sa signature et affirme que l'Agronome assiste le CLD de leur village pour les activités agroforestières. A ce stade la plainte a été clôturée. |
| 16 | Idiofa | Mbansan | Le Conseiller Principal et Chef de terre du CLD du village Mbansan se plaint que l'Agronome commis sur leur axe n’accompagne pas les activités de pépinière dans leur village et propose que le projet le remplacer. | 16/11/2021 | L'expert des sauvegardes du projet s'est rendu à Mbansan et a attendu le Président du CLD en présence, du Conseiller Principal, du Secrétaire et de quelques membres du CLD sur le Procès-verbal qui ne reconnait pas la plainte émise par Conseiller Principal et Chef de terre et tous, présents reconnaissent que l'Agronome assiste le CLD pour les activités agroforestières. |
| 17 | Bulungu | Mikingi/Ekubi | Le Responsable de la ferme UOPA/EKUBI réclame la motivation de pépinière de 5Ha car les travaux étaient réalisés sur 10Ha alors que le projet n'avait payé que pour 5Ha | 22/6/2022 | Le plan d’action pour la résolution de cette plainte est élaboré  Le fermier UOA/EKUBI avait reçu les matériels pour produire les plantules en pépinière de 5Ha, c’est ce qui avait été fait conformément au procès-verbal de constat des plants. Comme il avait complété le reste de sa plantation avec ses propres plantules, cela constitue son effort sans le paiement du projet car le projet l’avait classé depuis e début à la catégorie de 1 à 5 Ha. (il existe les Procès-verbaux de constat des plants du 14/04/2022 et de remise des matériels du 7/10/2021.  Plainte clôturée et le dossier est classé. |
| 18 | Idiofa | Elanga-nene | Le président du CLD réclame le paiement des travaux de défrichage et de mise à terre des plantules de Maesopsis car le taux élevé de mortalité ne leur incombe pas | 24/6/2022 | Le plan d’action pour la résolution de cette plainte est élaboré  Le paiement avait eu lieu le 17/07/2022 portant sur les 2 Ha de préparation et mise en terre de Maesopsis, pour le renouvellement de la pépinière, il est de la responsabilité du projet qui se prononcera le moment venu pour le compte de la saison 2022.  Plainte résolue et dossier est classé. |
| 19 | Bulungu | Ferme Atswey | Le responsable de la ferme réclame le 3ième paiement de frais d’entretien de la plantation de la Saison B2020 | 5/7/2022 | Le paiement a été effectué  Plainte résolue et dossier ~~est~~ classé |
| 20 | Bulungu | Ferme Sylvie Mwanko | La Responsable de ferme réclame le paiement des travaux de préparation de terre car selon elle, la mise en terre n'a pas été effectuée suite au non-accompagnement et non suivi des agronomes commis à cet axe1 | 20/07/2022 | Puisque la ferme Sylvie Mwanko est installée dans un lambeau forestier, le projet a décidé de rompre le mémorandum de collaboration après versement du PSE de la deuxième tranche des travaux de production des plants en pépinière.  Le paiement a été effectué et le PV de rupture de mémorandum de collaboration a été signé.  Plainte résolue et dossier classé. |
| 21 | Bulungu | Bumba Kakesa/Kivamva, Fermes Ndungi et Kisamba Olivier | Monsieur Stève MASUTA se réclamant Chef de terre du village Bumba Kakesa/Kivamva, a sollicité la suspension des activités du PIREDD et la perception de la redevance coutumière par Monsieur Milonga Mboma, signalé comme Chef de terre également au même village, avec qui ils sont en procès au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bulungu dont lui (Stève MASUTA) se dit gagnant du procès au Tribunal de Paix de Bulungu et que le perdant, Monsieur Milonga Mboma, avait fait recours au TGI Bulungu; les deux fermes, Ndungi/Ngolo Didashe et Bisambu situées au même village sont également incriminées par Stève du fait qu’elles sont cédées par Monsieur Milonga Mboma qui n’a pas qualité car le procès est encore en cours. Il a joint l'assignation du Tribunal de paix de Bulungu et la notification d'appel du Tribunal de Grande Instance de Bulungu. | 18/08/2022 | Après la mission effectuée au village Bumba Kakesa/Kivamva et chez les deux fermiers afin d'écouter leur version des faits, le projet a suspendu les activités du CLD et des deux fermes en attendant l’issue du procès en cours. |
| 22 | Bulungu | Kisala, Mboma1, Mboma2, Kimolo2, Mikwi, Mbalaka, Matana-Shaba, Bilili-Lembe, Lareme, Mikiese, Mubolo | Les villages de l'Axe 4, Térritoire de Bulungu ont été victimes de rétro-commission faite par l'agronome sur le versement du PSE de la première tranche de pépinière et l'animateur qui a fait soutirer illégalement aux membres des CLD des frais de restauration pour la réunion qu'il a organisée. | 15/08/2022 | L’équipe de MRV a fait état des rapports des services techniques de l’Etat relevant des cas de mauvais comportement des techniciens de terrain qui exigeraient des rétro-commissions aux communautés lors du paiement des PSE. Plusieurs villages sur l’axe 4 seraient concernés.  Une mission de confirmation des faits a été réalisée par le Responsable des sauvegardes du 19 au 21 Août 2022;  L'ONG AIPD, employeur des agents ayant commis ces forfaits a été informée, elle a restitué les sommes soutirées et résilié les contrats de 2 techniciens concernés ainsi que leur team Leader.  Les sommes remises ont été restituées aux CLD concernés respectivement.  Plainte clôturée et dossier classé. |
| 23 | Bulungu | Mboma1 | Le Président du CLD du village Mboma 1 réclame les matériels aratoires jugeant ceux remis par le projet comme insuffisant dès lors que son CLD a réalisé 11,36 Ha. | 13/10/2022 | La quantité du matériel remise au CLD Mboma 1 est celle prévue aux CLD réalisanrt 15 Ha et donc, c'est suffisant comme matériels aratoires remis.  Plainte clôturée et dossier classé |
| 24 | Bulungu | Lubolo | Le Président du CLD réclame un supplément du PSE de 6,9 Ha car le CLD avait réalisé le labour de 13 Ha mais le projet a versé le PSE de 6,1 Ha. | 15/102022 | Il a été expliqué au Président du CLD et quelques autres de ses membres que les 6,9 Ha réclamés n'ont pas été plantés mais seulement labourés or le projet verse le PSE pour Préparation + Mise en terre, donc les 6,9 Ha ne font pas partie du PSE et toutes les parties se sont accordées.  Plainte clôturée et dossier classé. |
| 25 | Bulungu | Mbudiwamba | Le Président du CLD réclame un supplément du PSE de 3,3764 Ha de superficie préparée, plantée et validée par l'Agronome du Projet | 12/11/2022 | Le plan d’action pour la résolution de cette plainte est élaboré. |
| 26 | Masimanimba | Kazamba Ngwangwa | Le Chef de terre du village Kazamba Ngwangwa se plaint du fait que le Projet a remis les symboles aux villages Kivanda et Muyalu dont il accuse d'usurper son pouvoir de chef de terre car c'est lui le seul chef de terre légitime pour ces deux villages. | 20/10/2022 | Après vérification des faits dans ces deux villages (Kivanda et Muyalu) et auprès du Chef de Groupement et du Chef de Secteur, le projet a suspendu les activités dans les trois villages concernés par la plainte en attendant que leur différend soit résolu au niveau du Groupement et du Secteur.  Plainte clôturée et dossier classé. |
| 27 | Bulungu | Yaya Mukala | Le Président du CLD réclame un sachet de sucre, manqué dans le colis de symbole coutumier et la semence d’arachide non remise pour le compte de la saison A 2022. | 20/11/2022 | Le plan d’action pour la résolution de cette plainte est élaboré. |
| 28 | Bulungu | Pungu 2 | Le Président du CLD réclame un sachet de sucre, manqué dans le colis de symbole coutumier. | 16/11/2022 | Le plan d’action pour la résolution de cette plainte est élaboré. |

# Gestion des risques



## **Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée.**

**Tableau 25 Gestion des risques.**

| **Reconnaissance des risques** | | | | **Traitement des risques** | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description des risques** | | **Temps de reconnaissance** | **Catégorie des risques** | **Evolution du risque** | **Actions prises** | **Responsable** | **Date limite** |
| **Élément** | **État actuel** |
| **Risques prévus lors de la phase de conception du projet** | | | | | | | |
| 1. Conflit sur l'utilisation des terres découlant des activités d'agroforesterie / reboisement | La mise en place des cultures pérennes des palmiers à huile suscite des questions sur les risques futurs de gestion de la tenure entre le clan et le CLD | Février-juillet | Impact : Elevé | Pas de changement | Etablir un accord de partage de bénéfice ultérieurs en définissant un pourcentage pour les ayant droits terriens, implication des chefs des terres et leurs consentements avant la mise en œuvre, établissement des structures élevées de gouvernance pour la gestion des conflits, schéma de sécurisation foncière qui garantit les droits des occupants | JICA-ETEP  CLD  Chef de terre | Pas déterminée |
| 1. la capture des avantages du projet par l’élite | Certains présidents des CLD ou chefs des terres prennent des avantages dû au paiement PSE dont la distribution n’est pas équitable | Février – Juin 2022 | Impact : moyen | Résolu | Identification des bénéficiaires avant tout paiement PSE, liste validée par tous les membres du CLD | JICA-ETEP  CLD | Pas déterminée |
| 1. des attentes élevées de la part des communautés | Les communautés faces aux difficultés sur l’état des infrastructures routières et aux manques d’eau potable expriment les attentes au-delà des activités du projet | Février- Juillet 2022 | Impact : mineur | Résolu | La sensibilisation sur les activités du projet et la signature du mémorandum définissant clairement les obligations des parties |  | Pas déterminée |
| 1. L’abandon par les paysans des activités antérieurs au profit de celles envisagées par le projet | Rien à signaler |  | Impact : mineur | Ce risque n’a plus été perçu |  |  |  |
| 1. Violation contre la transparence des activités du projet telles que contre équité, injustice en répartition des bénéfices, détournement, fraude, etc. | Certains personnels des ALE ont usé de la fraude pour percevoir pour réclamer indûment une partie de montant de leurs PSE | Mai-juillet | Impact : mineur | Résolu | Remboursement des tous les frais perçus, résiliation des contrats, mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel | JICA-ETEP | Pas déterminée |
| **Risques générés pendant la phase de mise en œuvre du projet** | | | | | | | |
| 1. Risque lié aux maladies infectieuses | Épidémie de fièvre hémorragique Ebola  L'épidémie a été confirmée à Mbandaka, dans la province de l’Equateur fin avril 2022, mais le 4 juillet, le ministère congolais de la Santé publique et l'OMS ont déclaré sa fin. | Avril – Juillet 2022 | Impact : mineur | Sédation | L'épidémie ayant été localisée à Mbandaka, la capitale de la province équatoriale, et non dans la zone couverte par le projet, le risque direct pour le projet a été jugé faible et l'impact faible.  Cependant, Mbandaka et Kinshasa étant directement reliées par voie aérienne, le risque de déclenchement d'épidémies n'était pas totalement absent. Cependant, les autorités sanitaires congolaises ont l'expérience de la prise en charge de telles situations et ont pris des mesures pour contenir l'épidémie, ce qui a permis de déclarer la fin de l'épidémie le 4 juillet 2010. | JICA-ETEP | Pas déterminée |
| Nouvelle infection à coronavirus :  La situation de l'infection par le COVID-19 en RDC connaîtrait une première vague de mai à juin 2020, une deuxième vague de décembre 2020 à mars 2021 et une troisième vague de juin 2021 à aujourd'hui.  Le gouvernement congolais et le bureau de la JICA ont tous deux assoupli les restrictions suite à une diminution du nombre de personnes infectées depuis juillet 2021. Cependant, depuis novembre 2021, en partie en raison de l'émergence de la souche Omicron en Afrique du Sud, on observe une forte augmentation du nombre de cas de COVID-19 en RDC, que le gouvernement de la RDC a identifié comme la quatrième vague et a annoncé de nouvelles mesures à partir du 5 décembre 2021.  Toutefois, depuis la mi-janvier 2022, le nombre de personnes infectées a diminué et, à la fin juin 2022, les infections se sont calmées. | Suite de 2020, juin 2022 | Impact: élevé | Sédation | Le risque de propagation de l'infection par la COVID-19 change par vagues presque tous les six mois.  Le déploiement d'experts japonais a été temporairement suspendu pendant la période de propagation de l'infection, mais le projet a repris le déploiement d'experts japonais depuis août 2021.  Cependant, le risque d'infection demeure, et les mesures de prévention de base doivent être maintenues.  La situation d'infection du nouveau coronavirus change par vagues, et les mesures de réponse prises par le gouvernement congolais et le bureau de la JICA changent également en conséquence. Le projet répond de manière appropriée à ces mesures. |
| 1. Approvisionnement des semences | La sélection par l’appel d’offre concurrentiel auprès des semenciers enregistrés au SENASEM a été réalisée. Or le taux de germination des semences d’arachide fournies par le semencier sélectionné était inférieur au taux spécifié au cahier de charge. Par suite à la demande exprimée par le Projet pour la restitution de ces semences, le fournisseur semencier a envoyé une lettre de contestation. Cette lettre étant envoyée aussi au SENASEM, ce dernier a envoyé à son tour une lettre au service provincial du Ministère de l’Agriculture en disant que le PIREDD Kwilu ne collabore pas d’une manière appropriée avec le SENASEM. | Octobre 2021 | Impact : moyen | Résolu | Apres une discussion avec le fournisseur qui a envoyé la lettre de contestation, Il a été convenu que les prix seraient ajustés en fonction des taux de germination.  Le programme collabore davantage avec le SENASEM dans le processus de l’approvisionnement des semences par les semenciers locaux.  Par ailleurs le programme établit les critères bien précis sur le taux de germination, la qualité des semences ou la méthode de vérification/ confirmation des semences lors du lancement de l’avis d’appel d’offre ou de la passation des contrats pour l’approvisionnement des semences par les semenciers locaux. | JICA-ETEP | Mesures déjà prises |
| 1. Paiement des PSE | En raison de retards dans le suivi sur terrain et les procédures de paiement, les paiements du PSE ne sont pas effectués dans les délais établis selon le mémorandum signé entre le village/la concession et le projet. Cela a conduit à une baisse de motivation et d'insatisfaction des villageois et des concessions. | Mai 2021 | Impact : Elevé | Pas de changement. | Améliorer le système de suivi et les procédures de paiement pour les activités agroforestières afin que les paiements puissent être effectués en temps opportun.  Plus précisément, la procédure de suivi et de paiement a été améliorée, passant du suivi par le responsable MRV du projet au suivi par le technicien des ONG renforcées. Le responsable de MRV et les agents provinciaux effectuent un contrôle secondaire des résultats de suivi par les techniciens des ONG. | JICA-ETEP | Mesures d’amélioration en train d’être appliquées |
| 1. Risques de sécurité | En août 2022, les risques sécuritaires sont les suivants : en relation avec un conflit tribal dans le territoire de Kwamouth dans la province de Mai-Ndombe, il y avait un point de contrôle illégal par une tribu sur la route nationale 17 de Kinshasa à Bandundu Ville. Cela a été communiqué par le Bureau de la JICA le 2 septembre 2022. Le ministre des Transports de la Province du Kwilu a interdit la circulation sur cette route.  Bien qu'il y ait eu des informations selon lesquelles l'interdiction de la route nationale 17 avait été levée, le 26 septembre 2022, le bureau de la JICA a communiqué que la circulation de la route nationale 17 au nord de la route nationale 1 et à l'ouest de la route nationale 9 de Bagata à Masi-Manimba et de la ville de Bandundu à Bagata avait été interdite. | Septembre 2022 | Impact : Elevé | Attention continue nécessaire | La sécurité est une priorité absolue. Parce que la situation évoluant rapidement, l’équipe du terrain doit maintenir un contact étroit avec le bureau de la JICA.  Une enquête de terrain pour l'évaluation à mi-parcours du FONAREDD a eu lieu en novembre 2022, et la JICA a autorisé le personnel du projet à se déplacer de la ville de Bandundu à Bagata à condition qu'il soit accompagné d'un officier de police. | JICA-ETEP | Pas déterminée |

## **Évaluation de la transparence et de l'intégrité**

**Tableau 26**  **Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption et cas d’exploitation, abus et harcèlement sexuels**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption** | Oui (combien pour la période de rapportage et une brève description de chacune) | Non |
| Allégations | Un cas de mauvais comportement des techniciens d’ONG de terrain qui exigeraient des rétro-commissions aux communautés lors du paiement des PSE. L'ONG AIPD, employeur des agents ayant commis ces forfaits a été informée de ces forfaits, elle a restitué les sommes soutirées et résilié les contrats de 2 techniciens concernés ainsi que leur team Leader.  Les sommes remises ont été restituées aux CLD concernés respectivement. |  |
| Investigations |  | √ |
| Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants) |  | √ |
| **Cas d’exploitation, abus et harcèlement sexuels** |  |  |
| Allégations |  | √ |
| Investigations |  | √ |
| Sanctions |  | √ |

**Tableau 27**  **Formation sur fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption, et d’exploitation, abus et harcèlement sexuels**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Formation :** Le chef d'équipe de JAFTA à Tokyo a dispensé une formation en Avril 2022 sur fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption et aussi sur harcèlement sexuel et moral au personnel de JAFTA en RDC et aux consultants à Kikwit et Kinshasa par le biais de réunions en ligne. | | |
|  | Pour la période de rapportage | Depuis le début du programme |
| Nombre de staffs formés /nombre de staff total | 6/6 | 6/6 |
| Nombre de consultants formés / nombre total | 20/25 | 20/25 |
| Nombre de sous-contractants formés / nombre total | 0 | 0 |
| **Exploitation, abus et harcèlement sexuels** | | |
| Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuel | 6/6 | 6/6 |
| Nombre de staffs formés  /nombre de staff total | 20/25 | 20/25 |
| Nombre de consultants formés / nombre total  Nombre de sous-contractants formés / nombre total | 0 | 0 |

# Illustration narrative spécifique



## **Agroforesterie et conservation des forêts à mettre en œuvre à travers l’implication des concessionnaires agricoles et des villageois**

1. **Continuation des activités de la saison 2019B (plantation de mars et avril 2020)**

Pour la saison 2019B, un soutien a été apporté à 34 villages (303 ha au total) et 17 concessions (113 ha au total). Les tâches ci-dessous ont été accomplies comme activités de continuation de la saison 2019B.

* 1. Travaux d’élaboration et validation des PSAT (Plans Simple d’Aménagement du Territoire) (en 2021 les processus nécessaires sont ajoutés selon la démarche méthodologique de zonage participatif)
  2. Suivi des sites de plantation après la saison sèche
  3. Paiement du PSE sur la base des résultats du suivi

1. **Activités de la saison 2020**

Lors de la mise en œuvre effective de la saison 2020, les grandes lignes du projet ont été expliquées dans une émission de radio pour les villages et concessions de la région cible, et la sélection des villages et concessions intéressées à participer au projet a été réalisée selon les critères de sélection.

De plus, sur la base de l’expérience acquise en phase d’essai, il a été décidé de poursuivre les activités avec plus de prudence, notamment en améliorant le processus de sélection et d’exécution pour le rendre plus efficace, en veillant à ce que le processus tienne compte de la transparence et de l’obligation de rendre compte, et en renforçant les liens avec le gouvernement provincial. Mais étant donné l’impact de la pandémie de COVID-19 sur l’état d’avancement des travaux (par l’interruption de l’envoi d’experts japonais, les restrictions imposées aux déplacements entre provinces — y compris l’obligation des tests PCR — et les restrictions sur les rassemblements), les plantations de la saison 2020A ont été reportées et seules celles de la saison 2020B ont été réalisées.

Les travaux de la saison 2020 ont été réalisés comme indiqué ci-dessous.

* + 1. Identification des régions et forêts à potentiel REDD+ élevé (analyse GIS pour la sélection des secteurs prioritaires)
    2. Explication et discussion des critères et méthodes de sélection des zones cibles avec les personnes concernées de la province de Kwilu
    3. Explication des grandes lignes et diffusion d’informations sur le projet à la radio, recrutement public des villages et concessions pour la participation au projet
    4. Sélection des villages et concessions cibles
    5. Fourniture de semences, de boutures (manioc) et de matériaux et équipements
    6. Enquête sur les besoins des villages et concessions (espèces forestières, produits agricoles)
    7. Formation pratique sur l’aménagement des pépinières et la production des plants, distribution des matériaux et équipements nécessaires
    8. Travaux de sélection et de parcellisation des sites de plantation agroforestière
    9. Plantation des produits agricoles et arbres agroforestiers

**Tableau 28**  **Nombre de villages et concessions cibles, et superficie des activités agroforestières de la saison 2020**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type | Mise en œuvre | |
| Concessions | Nombre | 46 |
| Superficie | 181 ha |
| Villages | Nombre | 47 |
| Superficie | 354 ha |
| Total des concessions et des villages | Nombre | 93 |
| Superficie | 535 ha |

1. **Activités de la saison 2021**

Les activités de la saison 2021 ont été mises en œuvre de la manière suivante.

* + - * 1. Production de plants

Étant donné que la période de croissance des plants est de six mois ou plus pour les palmiers à huile et les arbres fruitiers, la production des plants a été commencée avant la sélection des villages et concessions. Pour les arbres fruitiers, il a également été envisagé d’acheter des plants, mais il a été décidé que le projet produirait ses propres plants en raison d’impossibilité de trouver un producteur capable de fournir les plants d’arbres fruitiers nécessaires pour la saison 2021. Une pépinière de 2,5 hectares a été établie dans une terre louée de l’UNIKIK où des plants d’avocatier, de safoutier et de palmier à huile ont été produits.

* + - * 1. Sélection des villages et concessions

Un groupe de travail s’est réuni avec les services techniques provinciaux le mercredi 21 avril au sujet des « critères de sélection des secteurs, villages et concessions cibles », pour discuter et faire accepter lesdits critères après avoir proposé des Termes de Référence pour les critères de sélection pour la région prioritaire et les villages et concessions de la saison 2021. Les activités concrètes ont commencé à partir de la cinquième semaine de mai selon le calendrier ci-dessous, en impliquant les services techniques provinciaux. Les Termes de Référence de la sélection sont tels qu’indiqués au Document annexe 4 du rapport semestriel 2021.

**Tableau 29**  **Calendrier du processus de sélection des sites de la saison 2021**

|  |  |
| --- | --- |
| **Période** | **Activités** |
| Semaine 5 de mai | Élaboration du guide d’exécution et du plan d’exécution de la campagne de promotion locale pour la sélection des villages et concessions, et mise en ordre des informations locales |
| Semaine 6 de mai - Semaine 1 de juin | Par la radio, appel à manifestation d’intérêt pour la participation |
| Semaines 1 à 3 de juin | Sélection des nouveaux sites et évaluation des sites existants |
| Semaines 3 et 4 de juin | Présélection |
| Semaine 4 de juin - Fin juillet | Sélection finale (explication détaillée aux villages et concessions, puis confirmation finale de l’intention des villages) |

Lors des activités de promotion pour la sélection des nouveaux sites, deux personnes par services techniques provinciaux (ministère de l’Agriculture et ministère du Développement rural) ont été affectées aux Axes 1 à 7. Ces 14 personnes, avec les techniciens d’ONG responsables des Axes, ont réalisé les activités de promotion pour la saison 2021 et ont reçu les manifestations d’intérêt des villages et concessions.

* + - * 1. Activités dans les villages et les concessions

L'état des lieux de mise en œuvre de la saison 2021 est indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 30**  **Nombres et superficies d'activité d’agroforesterie des villages et des concessions cibles pour la saison 2021**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type | Mise en œuvre | |
| Concessions | Nombre | 104 |
| Superficie | 572 ha |
| Villages | Nombre | 144 |
| Superficie | 1042 ha |
| Total des concessions et des villages | Nombre | 248 |
| Superficie | 1614 ha |

1. **Activités de la saison 2022**

Depuis le lancement du PIREDD Kwilu en avril 2019, environ 3 ans se sont écoulés. Afin de capitaliser les expériences et les leçons acquises à travers la mise en œuvre du projet ainsi que les activités REDD+ dont l’impact est très important, il a été décidé de mener les activités de 2022, suivant les principes de base ci-dessous.

* + 1. Le projet se fixe pour principe de mettre en œuvre les activités agroforestières et les activités de protection des forêts, sur la base du PSAT élaboré à l’issue du zonage participatif. De cette façon, la compréhension par les populations locales de l'importance des activités et de leur motivation à les mettre en œuvre, et de s'efforcer d'accroître la durabilité et l'impact des activités de REDD+ sont promues (cependant, le budget actuel du PIREDD Kwilu est insuffisant pour mettre en œuvre des activités de conservation forestière à grande échelle (par exemple, soutien pour la production et la vente de PFNL, soutien pour le renforcement des activités de surveillance des forêts par l’administration publique, etc.), et une révision des activités à travers une évaluation sera envisagée à l'avenir).
    2. Étant donné que le PSAT est un plan pour l’ensemble du village, on s’attellera à favoriser la participation de tout le village dans la mesure du possible plutôt que de s’en tenir à la condition fixée au préalable : une superficie restreinte comme 10 ha pour 10 familles. La participation de tous contribuera à augmenter la taille des activités dans chaque village.
    3. On mobilise efficacement les effectifs du projet, tout en agrandissant la taille des activités de chaque village, et à la fois on s’efforce d’améliorer l’efficacité de la distribution des matériaux et équipements et des semences, qui ~~a~~ nécessité un temps important et une mobilisation des ressources financières et humaines.
    4. Les activités ne sont plus divisées en saisons A et B et les activités commenceront à tout moment après la préparation du PSAT.

Pour les concessions, les concessions qui travaillent de manière intégrée avec le PSAT des terroirs villageois sont prioritairement ciblées du point de vue des effets de REDD+.

Les plantations d’agroforesterie sont en cours en envisageant d’atteindre environ 2340 ha dont 1980 ha avec 110 villages et 360 ha avec 19 concessions.

## **Élaboration des PSAT dans les villages participants**

Comme les plans au niveau villageois devaient également être élaborés dans le cadre du système national de planification de l’aménagement du territoire, l’orientation de leur élaboration a été modifiée de sorte qu’au lieu d’être élaborés en tant que PSGRN comme ils l’avaient été jusque-là, ils sont plutôt élaborés selon une procédure conforme aux lignes directrices de zonage participatif préparées par le ministère de l’Aménagement du Territoire. En conséquence de cela, les processus qui manquent ayant été mis en œuvre à titre supplémentaire, la finalisation et la validation des plans ont été retardées. À partir de l’an 2022, les travaux ont été accélérés avec le renforcement du dispositif. De ce fait, avant la fin 2022, 87 PSAT vont être achevés, et 62 PSAT ont été déjà validés. En outre, pour ce qui est des villages ayant participé après 2021, le processus d’élaboration des 121 PSAT se poursuit.

Les lignes directrices de zonage participatif du ministère de l’Aménagement du Territoire ont été modifiées en fonction de la situation du PIREDD Kwilu ; le Document annexe 5 du rapport semestriel 2021 présente une ébauche de la Procédure d’élaboration reflétant les commentaires du bureau responsable du ministère de l’Aménagement du Territoire.

## **Sensibilisation et communication**

Dans le PIREDD Kwilu, les activités de sensibilisation et communication sont réalisées par les médias et moyens ci-dessous.

* Mise en place de panneaux métalliques dans les villages des activités (il y en aura aussi dans les concessions par la suite)
* Sensibilisation radiophonique (Kikwit, Bagata, Bulungu, Idiofa et Masi-Manimba)
* Sites WEB

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/index.html>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/index.html>

* Facebook/Twitter
* Utilisation et distribution de polos et t-shirts
* Tenue d’événements et publicité dans les médias de masse (pour le premier semestre 2022, Journée internationale des femmes le 8 mars)
* Avec la participation des parties prenantes des villages et des concessions des sept zones prioritaires de REDD+ et des zones de production de charbon de bois identifiées par le PIREDD Kwilu, les ateliers de sensibilisation sur des sujets liés aux concepts et à l'importance du PIREDD, selon les conseils du FONAREDD basés sur l'évaluation du PIREDD Mai-Ndombe.

**Tableau 31**  **Ateliers de sensibilisation sur des sujets liés aux concepts et à l'importance du PIREDD**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Zones | Dates | Lieu | Participants |
| Zone Nord d’Idiofa | 27 septembre | Kalo | Environ 20 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés et des chefs coutumiers |
| 29 septembre | Mangai | Environ 20 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés et des chefs coutumiers |
| Zone Sud du Bulungu et du Masi- Manimba | 1er octobre | Kakoy | Environ 40 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés, des chefs coutumiers (chefs des terres, des villages et de groupements) et des chefs de secteur |
| 3 octobre | Kikwit | Environ 70 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés et des chefs coutumiers |
| 4 octobre | Kazamba Ngawangu | Environ 40 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés et des chefs coutumiers |
| 6 octobre | Masi Manimba | Environ 60 participants des représentants des CLD, des fermes ciblés et des chefs coutumiers |
| Est de Bagata, Nord de Bulungu, le long de la route nationale 1 Bulungu/Masi- Manimba | 21 octobre | Djuma | Environ 90 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés, des chefs coutumiers (chefs des terres, des villages et de groupements) et des chefs de secteur |
| 25 octobre | Sia | Environ 60 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés, des chefs coutumiers (chefs des terres, des villages et de groupements) et des chefs de secteur |
| 27 octobre | Muluma | Environ 40 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés, des chefs coutumiers (chefs des terres, des villages et de groupements) et des chefs de secteur |
| 27 octobre | Camp Bulungu | Environ 50 participants : des représentants des CLD, des fermes ciblés, des chefs coutumiers (chefs des terres, des villages et de groupements) et des chefs de secteur |

Ces stratégies de communication ont permis de faire connaître le programme plus largement.

De plus, en distribuant des brochures sur les grandes lignes du programme, le CLD, le PSE et le mécanisme de gestion des plaintes, on s’est efforcé de faire connaître le contenu du programme et de susciter une prise de conscience sur le rôle des villages (voir le Document annexe 6 du rapport semestriel 2021 qui montre le dépliant).

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html>

# Modalités de suivi

1. Suivi ordinaire au sein de l’équipe d’exécution du projet

Un consultant a été affecté comme responsable du suivi MRV au PIREDD Kwilu, et il a effectué le suivi des activités des villages et concessions. De plus, le chef du projet adjoint et les responsables de suivi des activités du village surveillent la performance de chaque technicien de l'ONG sous-traitée et la qualité de l'orientation et de l'animation auprès les villages, ainsi que l'état d'avancement et les problèmes des activités dans les villages et les concessions.

Et afin de favoriser la durabilité du programme et d’encourager le sentiment d’appropriation par le gouvernement provincial, un suivi par les techniciens des services techniques provinciaux a été lancé. Une formation a été donnée aux services techniques provinciaux en avril 2021 et mai, suivi du commencement du véritable de travail de suivi à partir de mai.

En outre, les paiements du PSE étaient effectués sur la base du suivi effectué par le responsable du suivi du projet et les agents des services techniques provinciaux, mais en raison de l'augmentation du nombre de villages et de concessions, à partir de mai 2022, la procédure de paiement a été modifiée pour être effectuée par des techniciens des ONG renforcées de ses structures afin d'accélérer les paiements.

1. Enquête de référence

En octobre 2021, le PIREDD Kwilu a démarré l’enquête de de référence avec laquelle l’état d’atteinte des effets et résultats escomptés du PIREDD Kwilu seront évalués.

Dans le PIREDD Kwilu, une étude d’état des lieux a été conçue pour obtenir les données d’état des lieux pour le suivi et l’évaluation de l’atteinte des réalisations et effets du projet, ainsi que pour collecter les informations d’évaluation des PAM ; un essai préalable a été effectué en août 2020, mais comme ce même mois le FONAREDD a tenu un « atelier pour l’harmonisation de l’étude socio-économique » et élaboré des modèles de Termes de Référence et de questionnaire d’étude d’état des lieux, ces modèles ont été utilisés pour réviser ceux du PIREDD Kwilu (voir le Document annexe 8 du rapport semestriel 2021).

L’exécution se fait avec des tablettes dans le PIREDD Kwilu, et le questionnaire a été programmé avec Kobo Toolbox.

Pour la mise en œuvre de l’enquête de référence, le PIREDD Kwilu mobilise les agents des services techniques provinciaux en considération de la pérennité du projet. Une formation a été réalisée aux agents des services techniques provinciaux du 4 au 7 octobre, puis la mise en œuvre à grande échelle a commencé. Pour les villages et les concessions qui ont commencé des activités à la saison A 2021, l'enquête sur terrain est terminée en janvier 2022. Cependant, la nécessité de rehausser la fiabilité des données du revenu agricole a été révélée. Il a été donc décidé de mener une étude complémentaire à partir de juillet 2022.

Après l'exécution de l'enquête complémentaire dans les villages de la saison 2021A, à partir d'octobre les enquêtes dans les villages des saisons 2019, 2020, 2021B et 2022B ont été réalisées.

Les données de l'enquête sont actuellement en cours de compilation pour fixer la base de référence et pour élaborer le rapport. Une version provisoire du rapport est jointe en annexe.

1. Suivi par le COPIL provincial

En 2022, trois suivis du COPIL ont été menés.

1. Mission menée par le Point Focal provincial (Commissaire Général de l’Environnement)

Période : Du 6 au 17 mars (12 jours)

Description des visites : En visitant 15 villages et 8 concessions, le suivi de l’avancement du projet, la sensibilisation des populations des villages à l’importance de l’agroforesterie et de la conservation des forêts, les visites des pépinières ont été mises en œuvre.

1. Mission conjointe avec la mission du MEDD central

Période : Du 26 avril au 3 mai (8 jours)

Description des visites : La mission de 5 personnes dont le Conseiller en charge d’Etudes et Planification/VPM-MEDD, le Conseiller en charge des changements climatiques/VPM-MEDD, le directeur-chef de Service/DEP, le chef de Division Programme et Suivi/DEP et l’Expert au bureau suivi/DEP a mené un suivi du PIREDD Kwilu. À cette mission ont participé également le Commissaire Général de l’Environnement et le Coordinateur provincial de l’Environnement. La mission a passé une (1) journée entière à chacun des villages de Bumba Puta et de Camp Bulungu, pour mener les visites des sites de l’agroforesterie, des pépinières villageoises ainsi que des sites liés aux PSAT et les entretiens avec les communautés, et elle a également visité les sites de l’agroforesterie et assisté aux travaux dans les pépinières communautaires cultivant des arbres fruitiers dans les deux (2) autres villages. Après les visites de terrain, une explication sur l’avancement a été fournie par le Projet et des vues ont été échangées.

1. Mission de suivi menée par le COPIL

Période : le 19 mai

Description des visites : Au lendemain de la 6ème rencontre du COPIL, le suivi sur le terrain a été effectué par les membres du COPIL.

1. Revue à mi-parcours de la JICA

Une revue à mi-parcours a été réalisée par la JICA entre le 20 novembre et le 21 décembre 2022. La revue à mi-parcours a évalué non seulement le PIREDD Kwilu, mais aussi les activités liées au SNSF mises en œuvre avec la Direction du Développement Durable (DDD) et la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

La revue à mi-parcours a été réalisée pour vérifier la réalisation des résultats selon la Matrice de Design du Projet (PDM) et pour évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité qui sont les six critères d'évaluation du DAC.

Un rapport sur les résultats de l'évaluation est en cours de préparation, mais les résultats en général positifs. D'autre part, des recommandations pour des améliorations dès à présent ont été compilées. Les principales recommandations sont les suivantes.

* Prolongation de la durée du projet et demande de financement supplémentaire
* Améliorer la durabilité en renforçant la capacité des services techniques provinciaux
* Garantir la prise en compte et l'équité pour ceux qui sont empêchés de participer équitablement, comme les jeunes.
* Promouvoir les liens pour renforcer les chaînes de valeur alimentaires (création de la plateforme de conservation de la forêt de la Province du Kwilu).
* Nécessité de proposer un modèle à long terme pour l'utilisation des forêts établies d'acacia

1. Évaluation à mi-parcours du FONAREDD

Une évaluation à mi-parcours a été menée par les évaluateurs indépendants du FONAREDD de novembre à décembre 2022. Les résultats de l'évaluation seront partagés à travers le Comité Technique du FONAREDD.

**Tableau 32**  **État d’avancement du plan de suivi du programme**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités de suivi et d’évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre d’exécutions** | **Taux d’exécution** | **Coût**  **USD/Budget** | **Résultat et leçons tirées** |
| Suivi des activités des villages et concessions | 354 | 354 | 100% | $20 000 | Les suivis des activités des saisons 2019 B, 2020 B et 2021 A et B ont été mis en œuvre. Sur la base du résultat de ces suivis, les paiements de PES sont effectués. |
| Mission de suivi local du COPIL | 4 | 3 | 75% | $18 000 | Comme indiqué ci-dessus.  Il était utile de pouvoir créer une occasion pour l’échange des vues entre les autorités centrales et les autorités provinciales, en accompagnant la mission du MEDD central. |
| Rapport | 2 | 2 | 100% |  | Rapport annuel 2021  Rapport semestriel 2022 |
| Évaluation externe |  | 2 |  |  | Comme indiqué ci-dessus, la mission conjointe avec la DEP du MEDD au niveau central et l’évaluation à mi-parcours du FONAREDD ont été menées. |
| Comité de pilotage | 2 | 1 | 50% | $60 000 | 6ème COPIL organisé à Kikwit le 18 mai 2022.  7ème COPIL a été organisé en janvier 2023 à Kikwit. |
| Revue à mi-parcours de la JICA |  | 1 |  |  | Comme indiqué ci-dessus |

# Révisions programmatiques (le cas échéant)

1. Modification en Plan Provincial d’Aménagement du Territoire

Au sujet de l’élaboration du plan d’action REDD+ provincial, du Plan de développement du territoire et du Plan sectoriel de gestion des ressources naturelles, qui étaient initialement prévus dans le document du programme, et afin d’assurer la cohérence avec les actions de la RDC et le programme sectoriel de FONAREDD (programme d’aménagement du territoire national mis en œuvre par le ministère de l’Aménagement du Territoire et l’UNDP), élaborer un programme unifié d’aménagement du territoire selon les lignes directrices d’élaboration des plans d’aménagement des provinces et régions qui élaborent ces mêmes programmes (PPAT/PLAT). Lors de la réunion du COPIL en avril 2021, ce changement a été approuvé.

Pour cette modification, une note explicative accompagnée du procès-verbal du COPIL signé avait été préparée pour obtenir l’approbation officielle du FONAREDD.

1. Possibilité de modification du calendrier

Jusque-là étant donné l’impact actuel de la COVID-19, il se peut qu’une révision du calendrier à venir soit nécessaire, car il est à craindre que les activités soient retardées par les restrictions imposées à l’envoi d’experts japonais, par les tests PCR lors des déplacements entre provinces et par les mesures rigoureuses de prévention de la contagion (mesures relatives au nombre de personnes dans les bureaux, à la tenue d’événements, aux assemblées villageoises, etc.).

De plus, tel qu’indiqué ci-dessous en « 15. Auto-évaluation du programme (3) Efficience », il faudra plus de temps, de fonds et de ressources humaines que prévu initialement pour assurer la transparence dans le processus participatif, pour exécuter un CLIP adéquat, pour modifier le PSGRN en PSAT et pour répondre au plan simple de gestion environnementale et sociale des villages, aussi sera-t-il possiblement nécessaire de modifier la planification.　En raison du retard des activités de l’agroforesterie en particulier, il faut étudier le prolongement de la période du projet tout en gardant à l’esprit la période de la fin de paiements de PES, convenue avec les villages et les concessions.

(3) Révision du budget du programme

Comme mentionné dans d) du chapitre 8 Exécution financière, il est essentiel de modifier le plan et d'augmenter le financement du CAFI pour répondre aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours du FONAREDD et de la revue à mi-parcours de la JICA.

# Communication et promotion

A travers les efforts suivants, le programme promeut de communiquer au public que le projet JICA met en œuvre le PIREDD Kwilu en collaboration avec le fonds CAFI et le FONAREDD.

1. Site Web de la JICA

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/index.html

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/outline/index.html

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/index.html

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html

1. Organisation des événements
   1. Organisation d'un événement sur le thème de la participation des femmes au PIREDD Kwilu à la date de la journée mondiale de la femme (8 mars 2021 et 2022)

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/210308.html>

<https://twitter.com/JicaRdc/status/1503370745501601792>

* 1. Plantation d'arbres à l'occasion du Jour de la Terre (22 avril 2021)

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/210422.html

1. Mesure pour la visibilité

* Installation des panneaux métalliques du projet dans les villages participants (en 2021, installés dans 52 villages/concessions qui ont participé en 2019. 86 panneaux étaient installés également dans les villages/concessions qui ont participé en 2020).
* Porter des polos pour améliorer la conscience de participation au PIREDD Kwilu des services techniques de l'Etat et aussi pour améliorera la visibilité du projet.

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/210401.html

* Conformément aux recommandations du COPIL, des autocollants du PIREDD Kwilu ont été apposés sur les véhicules du projet.

Le projet envisage également d'intensifier les activités le long de la route nationale 1 et d'installer une signalisation pour accroître la visibilité des activités.

# Auto-évaluation du programme

1. Pertinence

La pertinence est évaluée comme suit :

* Du point de vue de la conformité avec les politiques nationale et provinciales, le degré de pertinence est élevé comme ci-dessous :
* Le PIREDD Kwilu étant mis en œuvre sur la base de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ ainsi que du Plan d’investissement national REDD+, ce programme se conforme donc avec la politique nationale.
* Il est aligné sur les politiques et systèmes du niveau national en collaborant avec le programme d’aménagement du territoire, le programme foncier, PROMIS et le programme savanes et forêts dégradées, qui sont mis en œuvre par le FONAREDD.
* Le PIREDD Kwilu se conforme avec la « Mise en œuvre de REDD+ » qu’indique le Plan d’action provincial (2016) pour son volet environnement.
* L'approche pour atténuer la pression du développement sur les forêts restantes à travers des activités d'agroforesterie dans la zone de savane est évalué pertinent.
* L’activité d’élaboration du PSAT constitue une approche pertinente, car cette activité peut être positionnée comme un outil important de gestion durable des ressources naturelles incluant les forêts restantes dans le schéma national de l’aménagement du territoire.
* La validité des activités REDD+ utilisant PSE sera vérifiée par une enquête liée à PAM (politiques et mesures).

1. Efficacité

* Par l’intermédiaire de l’étude d’état des lieux, des études qui suivront et l’évaluation des PAM, il est prévu d’examiner la question de l’efficacité des mesures prises au sujet des pratiques anarchiques de culture sur brûlis et d’utilisation du bois de chauffage, ces pratiques étant le facteur principal de la déforestation et de la dégradation des forêts dans la province de Kwilu ; et, comme facteur indirect, la question de l’efficacité des mesures contre la pauvreté pour la hausse du niveau de vie.
* L'évaluation des PAM est en cours de réalisation à travers la collaboration avec la DDD, la CN-REDD et la DIAF du MEDD, les organismes chargés de la politique REDD+ et du SNSF au niveau national, et il est efficace en termes de promotion de la coordination entre les autorités nationales et provinciales et de retour d'information sur la politique nationale.
* Il semble toutefois nécessaire au sujet de l’agriculture de savane par les petits paysans, d’examiner l’avantage des techniques (productivité et efficience de la main d’œuvre) et la réceptivité des paysans. A partir de la saison 2022, afin d'augmenter l'impact et l'efficacité des activités REDD+, une approche sera testée dans laquelle un plus grand nombre de villageois soit impliqué dans chaque village pour mener des activités basées sur le PSAT.
* En raison de la nécessité de promouvoir la vente des produits issus des activités d’agroforesterie pour élever de 10 % le niveau de vie, une étude sur le renforcement des activités de la chaîne de valeur a été réalisée dans le PIREDD Kwilu. Cela a donné lieu à des propositions sur la chaîne de valeur, mais elles ne peuvent pas être mises en œuvre stratégiquement dans les activités prévues du PIREDD Kwilu et nécessiteront un cadre à long terme et de plus grande envergure, ainsi que des partenariats plus étendus.
* En ce qui concerne le PSAT villageois, il semble nécessaire d’examiner différents aspects : financement, technique et impact social pour leur mise en œuvre après leur élaboration.

1. Efficience

* Pour les activités d'agroforesterie, le projet dépense les frais de gestion de pépinière et les PSE (pour la signature de convention avec des chefs de terre et pour la préparation de terre, plantation et entretien). Ces dépenses sont conformes au budget indiqué dans le document de programme et peuvent être considérées comme exécutées efficacement.

Le coût de la plantation agroforestière dans le PIREDD Kwilu est d'environ 1000 USD/ha, et les coûts par type d'agroforesterie sont approximativement les suivants :

* Acacia : 900 USD/ha
* Maesopsis sp. : 1.100 USD/ha
* Palmier à huile : 1.300 USD/ha
* Avocatier : 1.200 USD/ha
* Safoutier (*Dacryodes edulis*) : 1.100 USD/ha

Dans la saison 2022 il est prévu d’examiner un modèle des activités villageoises futures parce que le fait de sélectionner les villages dont les villageois sont motivés pour la réalisation des activités, sans conflit quelconque et dotés des potentiels REDD+ élevés est plus efficace tout en essayant d’élargir l’envergure d’activités dans ces villages même si les activités de l’agroforesterie de 10 ha par village étaient initialement prévues dans chaque village concerné.

* Dans le cadre du PIREDD, il est exigé d’assurer la transparence et la procédure CLIP appropriée dans des processus participatifs. Plus précisément, il faut faire avancer avec soin les processus tels que la sélection de bénéficiaires, l’établissement de consensus, le CLIP, la sécurisation de terre, la préparation de PSAT, la considération socio-environnementale, et ce qui nécessite les ressources humaines et financières ainsi que du temps plus qu’initialement prévu.
* L’élaboration des PSAT selon les lignes directrices de zonage participatif élaborées par le programme d’aménagement du territoire de FONAREDD est divisée, en gros, en huit étapes, et il faut beaucoup de jours pour la validation de chaque PSAT (il faut prévoir au moins 10 jours par village en incluant l’élaboration du plan et la cartographie).

Le coût de l’élaboration est environ 3.500 USD/PSAT[[5]](#footnote-5) pour les ateliers participatifs, le travail de cartographie participative sur terrain avec GPS, le coût de la cartographie à l'aide du SIG, et les dépenses pour les animateurs, les agronomes et les experts en cartographie.

* Le budget de PIREDD Kwilu est très limité, tel que mentionné dans l’AMI du FONAREDD. Bien que l’atteinte des effets du projet soit visée avec un budget minimal, un investissement supplémentaire est examiné en vue d’augmenter les bénéfices carbones / non carbones.

1. Durabilité/ou Niveau d’appropriation nationale/provinciale

* Afin d'assurer la durabilité des activités agroforestières, il est important que les terres soient sécurisées, les activités soient menées avec le consensus des villageois et les activités procurent des bénéfices économiques. Le projet doit améliorer encore le processus de sécurisation de terre, le processus de formation de consensus, y compris le CLIP, la procédure de préparation du PSAT, la procédure de préparation du PGES et les outils de prise en compte environnementale et sociale qui ont été construits pendant la phase de test, afin de mener des activités avec la durabilité.
* Pour assurer la durabilité des activités des villages et concessions, il est important qu’elles entraînent non seulement la protection des forêts, mais aussi des bénéfices économiques. Il est permis de croire que leur intégration aux initiatives stratégiques mentionnées dans l’étude de la chaîne de valeur permettra leur durabilité dans le futur.
* Un mémorandum de collaboration avec le gouvernement provincial a été signé et, sur la base de ce mémorandum, la participation des services techniques provinciaux aux activités du PIREDD Kwilu est renforcée. Dans ce cadre, le cadre de coordination provincial a été créé par les services techniques concernés de la province et le groupe de travail multisectoriel pour la préparation du plan d'action provincial REDD+ a été mis en place (il sera transformé en groupe de travail pour l’élaboration du PPAT), et ils ont commencé leurs activités. Le renforcement de l'initiative du gouvernement provincial est envisagé à travers ces participations des services techniques provinciaux. Il faudra examiner la répercussion au PPAT du résultat de réflexion en discutant sur le rôle, la structure ainsi que la capacité nécessaire de la Province pour promouvoir les activités de REDD+ à travers les réunions du groupe de travail etc.
* Du point de vue de la durabilité et de l’appropriation de la province, il est nécessaire que le gouvernement provincial établisse une structure dédiée à des activités de REDD+, et en même temps qu’il prenne les mesures budgétaires. À ce propos, des discussions se poursuivront avec les personnes concernées de la province, à travers entre autres le groupe de travail provincial et le processus d’élaboration du PPAT.
* Dans le cadre du PIREDD Kwilu, les activités sont promues avec le paiement de PES en tant que mesures incitatives. Ceci est toutefois différent de ce que doit être en principe, dit les paiements pour les services environnementaux, pris en charge par les bénéficiaires des services. Comme mentionné dans la LOI du 2ème Partenariat avec le fonds CAFI, un mécanisme plus durable et transparent est nécessaire et il faut une plateforme qui soit établie et gérée de façon unifiée au niveau national.
* Dans le cadre du PIREDD Kwilu, les activités sont promues au moyen de PSE. Mais après l’achèvement du projet, l’examen du mécanisme de financement constitue une condition importante pour assurer la durabilité des activités. Il est donc essentiel que les activités introduites par le PIREDD Kwilu doivent être positionnées dans le cadre national de Paiement sur le Résultat ou de distribution des bénéfices. A cet effet, il faudrait que les activités REDD+ occupent une place importante dans l’aspect d’environnement du PPAT pour faciliter l’accès au financement.

1. Gouvernance

* Dans le cadre du PIREDD Kwilu, les activités ci-après se poursuivent en ce qui concerne la gouvernance au niveau provincial.
  1. Suivi par le COPIL provincial
  2. Groupes de travail avec les services techniques provinciaux (10 groupes de travail thématiques et quatre formations en 2021 et 9 séances des groupes de travail en 2022) (pour plus de détails, voir « 10.1.2 Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+ (2) Formation de renforcement des compétences des fonctionnaires provinciaux))

Grâce à ces activités, la participation de la province a été favorisée et son appropriation est renforcée.

* L'évaluation des PAM est en cours de réalisation à travers la collaboration avec la DDD, la CN-REDD et la DIAF du MEDD, les organismes chargés de la politique REDD+ et du SNSF au niveau national, et il est efficace en termes de promotion de la coordination entre les autorités nationales et provinciales et de retour d'information sur la politique nationale.
* Comme mentionné ci-dessus dans la section de (1) pertinence, à travers l'évaluation PAM, le renforcement des liens avec le MEDD au niveau national et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de REDD+ au niveau provincial sont en cours.
* Le mécanisme de gestion des plaintes comme une partie de fonctionnement de gouvernance du PIREDD Kwilu a été mis en service. Le Tableau 15 montre les plaintes/réclamations présentées depuis la mise en service de ce mécanisme de gestion des plaintes en 2021.

1. Gestion participative
   1. Participation du gouvernement provincial

Dans le premier semestre 2021, en continuité avec l’année précédente, les activités se sont poursuivies sur la base du processus participatif pour favoriser la transparence et encourager le sentiment d’appropriation. Concrètement, des initiatives comme celles ci-dessous ont été prises.

* Grâce à la communication étroite avec le Point Focal Provincial (Ministre provincial de l’environnement) et le secrétariat du COPIL (Coordinateur provincial de l’environnement), une coordination se poursuit pour les éléments relatifs à la participation des services techniques provinciaux. Un dispositif permettant d’assurer une coordination plus étroite, avec l’affectation permanente au bureau de Bandundu d’un Chef de projet adjoint avec 2 membres du personnel à partir de 2022 a été établi.
* Sous le cadre de coordination provinciale, les services techniques ont tenu des réunions des groupes thématiques et organisé des formations au besoin, fait le suivi des activités des villages et concessions, et participé à des activités concrètes telles que celles de promotion dans le processus de sélection des villages et concessions, l’enquête de référence, radio de sensibilisation.
* Réalisation d’une mission de suivi par les membres du COPIL
* Tenue d’événements en collaboration avec la province (en 2021, Journée internationale des femmes et Jour de la Terre)

Les initiatives ci-dessus promeuvent la participation au programme des personnes concernées de la province. Tout particulièrement, les groupes de travail thématiques donnent lieu à des discussions animées et le sentiment d’appropriation se renforce.

* 1. Participation des villageois et concessions

On s’efforce de fonctionner de manière participative, notamment par l’intermédiaire d’activités agroforestières à processus participatif et par l’élaboration de PSAT. Le fonctionnement participatif est toutefois restreint par le nombre limité d’animateurs d’ONG par rapport au nombre de villages. Il est essayé d’améliorer le processus participatif en doublant le nombre d’animateurs d’ONG à partir de deuxième semestre de 2021.

Le CLIP est pris en considération dans le processus des activités villageoises, et les principales étapes font l’objet d’une confirmation par signature.

Le PIREDD Kwilu a préparé des dépliants en langue Kikongo au sujet du CLD, du PSE et du mécanisme de gestion des plaintes, et au deuxième semestre 2021 elles ont distribuées et expliquées pour approfondir la compréhension des activités du programme chez les villageois.

* 1. Organisation des ateliers de partage d'informations pour les acteurs locaux

Du 13 au 30 octobre 2021, le projet a partagé des informations avec les acteurs locaux sur les approches importantes suivantes dans le PIREDD.

* CLIP
* Rôle de CLD
* Mécanisme de gestion des plaintes et recours
* Zonage participatif pour l’élaboration du PSAT
* PSAT
* Concept de sécurisation foncière et PSE

Les ateliers se sont tenus dans quatre territoires (Bagata, Masi-Manimba, Idiofa et Bulungu), en invitant 157 personnes des acteurs locaux tels que les représentants des CLD, des CARG (Conseil agricole rural de gestion) et du GTCRR (Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové). Le rapport de ces ateliers est présenté dans le document annexe 2 du rapport annuel 2021.

En outre, des ateliers de sensibilisation visant à promouvoir la compréhension de l'importance et du concept du PIREDD ont été organisés dans 10 lieux à Kalo, Mangai, Kakoy, Kikwit, Kazamba Ngawangu, Masi Manimba, Djuma, Sia, Muluma et Camp Bulungu du 27 septembre au 27 octobre 2022.

1. Respect des normes socio-environnementales

Comme mentionné au 10.5, il procède en consultation avec le FONARED.

# Difficultés rencontrées et mesures prises et leçons apprises



## **Difficultés rencontrées et mesures prises**

1. COVID-19

La RDC a déclaré l’état d’urgence et pris diverses dispositions face à la pandémie de COVID-19, en considération desquelles, le PIREDD Kwilu a appliqué en rendant obligatoires les tests PCR lors des déplacements entre provinces, en limitant la taille des rassemblements et en faisant travailler à la maison les employés du bureau de Kinshasa (lors de la déclaration de l’état d’urgence), etc., ce qui a un impact sur l’état d’avancement du programme.

En dépit de ce contexte, les activités se poursuivent dans la mesure possible, en prenant les mesures ci-dessous.

* À travers des réunions hebdomadaires et/ou selon la nécessité éventuelle entre les experts japonais et le personnel local en ligne, des informations sur les situations actuelles et l'avancement des travaux sont partagées parmi les membres de l'équipe du projet, ainsi que la coordination et les instructions nécessaires sont donnés en temps opportun.
* À travers les réunions hebdomadaires en ligne, renforcer les communications entre les experts japonais, le personnel local, la ministre de l'environnement provinciale, qui joue le rôle de point focal et le coordonnateur de l’environnement provincial qui assure le secrétariat de la partie du gouvernement provincial
* Réunions du COPIL, réunions du cadre de coordination provincial, réunions de groupe de travail pour la préparation de plan d’action provincial REDD+, formations des services techniques de la province organisées par le personnel local (les experts japonais y participent en ligne)
* Mesures de prévention d’infection de la COVID-19 pour le personnel congolais : port des masques, approvisionnement en désinfectants, mise à disposition des thermomètres de type sans contact, forte recommandation du lavage des mains et de la mesure de température corporelle, travail à domicile à Kinshasa, utilisation des moyens de transports autres que ceux publiques, partage de brochure en français sur la prévention d’infection de la COVID-19, évitement des réunions à plus de 10 participants
* Mesure des températures corporelles des participants lors des réunions au niveau villageois

Depuis août 2021, l'envoi de deux experts japonais a repris et des efforts sont faits pour améliorer et promouvoir les activités.

1. Établissement des relations collaboratives avec le Gouvernement provincial

En RDC, REDD+ est développé en envisageant du cadre juridictionnel au niveau provincial. Dans le processus de développement d'activités REDD+ à échelle entière et de réalisation de paiements basés sur les résultats, les rôles que jouent les gouvernements provinciaux seront primordiaux. Compte tenu de ce point, des activités de renforcement des capacités et de suivi des activités par les services techniques sont programmées dans le PIREDD Kwilu, ce qui leur permettra de jouer des rôles importants de leur propre initiative.

Pour établir une condition de base à cet effet, un mémorandum de collaboration a été préparé et signé entre le gouverneur de la province et le représentant de la JICA le 6 décembre 2019, sur la base dudit mémorandum　le programme se concentre sur les activités de renforcement des capacités des gouvernements provinciaux. Le 29 juin 2022, la mission du siège de la JICA a rendu une visite de courtoisie au gouverneur de la province et a échangé des points de vue sur la durabilité des activités avec l’initiative de la province.

En outre, le 6ème comité de pilotage (COPIL) s’est tenu au 18 mai 2022 duquel ont été évoquées les recommandations suivantes, et les réponses apportées à l’heure actuelle sont comme suit :

**Tableau 33**  **Les recommandations de la sixième réunion du COPIL, et les mesures prises**

| Recommandations de la sixième réunion du COPIL (juin 2021) et mesures prises | |
| --- | --- |
| Recommandations | Mesures prises |
| La nécessité d’améliorer la présentation du PTBA en intégrant les rubriques de l’année 2021 à côté de celles de l’année sous revue en vue de faciliter la comparaison et la compréhension | Un PTBA décrivant les résultats de l’année 2021 a été préparé. |
| Les détails des activités additionnelles (mise en défens, charbonnage durable, protection de lambeaux forestiers et sécurisation de plantations agroforestières, PPAT et CARG) devraient apparaitre clairement | Des groupes de travail ont été organisés pour discuter sir : le charbonnage durable, la sécurisation des plantations agroforestières, le PPAT et des CARG. Pour la protection des zones de protection et des lambeaux forestiers, une explication sur le PSAT, qui comprend également la protection des zones de protection et des lambeaux forestiers, sera donnée lors du groupe de travail prévu en juillet 2022. |
| Revoir à la hausse le budget alloué à l’appui aux structures porteuses aux outils d’aménagement du territoire et de développement durable à produire au niveau local (CARG ou CLD) | On analyse en fonction de leurs rôles et leurs besoins  dans le processus de préparation du PPAT et des PLAT. |
| Les charges administratives (loyer, entretien charroi, fonctionnements, charges du personnel et ONG etc.) représentant plus de 30% du budget annuel devraient être détaillées | La répartition des coûts administratifs a été partagée. |
| Les membres du Comité de Pilotage (COPIL) ont décidé, afin d’assurer une meilleure visibilité dans la mise en œuvre des activités du Programme, que tous les matériels roulants porteront le logo intégrant la province du Kwilu (PIREDD-KWILU) et le FONAREDD comme renseigné sur les panneaux de signalisation des activités ainsi que le T-shirt. | Le projet a déjà pris des mesures. |

1. Collaboration avec les autres PIREDD et les programmes sectoriels

Les PIREDD sont menés dans le même cadre que la Stratégie Nationale de REDD+ et le Plan d’Investissement National. Il est donc essentiel qu’ils soient réalisés en tenant compte de la différence des spécificités selon les provinces sur les conditions naturelles et socio-économiques avec une méthodologie uniformisée.

Dans le cadre du PIREDD Kwilu, on a préparé au moment du commencement du projet les TdR et la fiche d’enquête de l’étude de ligne de base et ils ont été testés. Cependant, puisque le FONAREDD nous a montré la méthodologie d’étude socio-économique et le modèle de la fiche d’enquête, on était obligé de réajuster nos TdR et fiche d’enquête en se référant à ces documents (voir document en annexe 8 du rapport semestriel 2021).

Lorsqu’on a démarré effectivement les activités en novembre 2020, on a préparé le guide de procédure d’élaboration du Plan Simple de Gestion des Ressources Naturelles (PSGRN) et on a élaboré en effet des PSGRN en utilisant ce guide. Mais après, le FONAREDD a donné une instruction d’élaborer un plan simple d’aménagement du territoire (PSAT) en se référant au Guide Méthodologique pour la Réalisation du Zonage Participatif des Terroirs Villageois, élaboré par le Programme d’aménagement du territoire (exécuté par le Ministère d’aménagement du territoire et le PNUD). De ce fait, on a rajusté notre guide d’élaboration pour que nos PSAT soient en conformité avec l’instruction de la part du FONAREDD.

Il en est de même pour la procédure de sécurisation des terres. On est bien conscient de la nécessité de collaboration avec le Programme de la Réforme Foncière (exécuté par la CONAREF et l’UN-HABITAT). Pour la méthodologie de sécurisation des terres et avec les programmes de savane et forêts dégradées (exécuté par le Ministère d’agriculture et l’AFD) et le PROMIS (exécuté par l’UNOPS et le DKT International) qui sont mis en œuvre au Kwilu.

En outre, dans la province du Kwilu, le programme AVENIR d’IFAD, le programme national pour le développement agricole de la Banque mondiale et le programme de développement local des 145 territoires du gouvernement congolais devraient coordonner et conjuguer les efforts, et le PIREDD Kwilu a un rôle important de coordination à jouer dans la promotion des initiatives de conservation de la nature et de croissance verte sur la base du plan d'aménagement du territoire provincial du Kwilu. Le PIREDD Kwilu prendra l’initiative pour le fonctionnement d'une plateforme dans la province du Kwilu pour la synergie entre les programmes, au cas où l'augmentation du financement est réalisée.

## **Leçons apprises**

Les leçons ci-dessous ont été tirées des activités réalisées jusqu’au décembre 2021.

* L’établissement d’un PSAT devant passer par 8 étapes au niveau des villages et environ 10 jours au total minimum sont nécessaires si on inclut les autres travaux préparatoires, l’établissement des cartes en utilisant le GIS et l’établissement du plan suivant la méthodologie participative de zonage établie par le programme d’aménagement des terres. Ainsi, les travaux de 250 villages x 10 jours = 2500 hommes jours par les techniciens sont nécessaires pour l’établissement du PSAT au niveau de 250 villages. Pour le cas du PIREDD Kwilu, 208 jours sont nécessaires avec 12 animateurs (6 de plus par rapport au démarrage du Projet). Les animateurs réalisent aussi les services pour la promotion pour la sélection des villages / concessions et de redynamisation des CLD. Une structure appropriée capable pour faire face d’une manière pertinente étant nécessaire pour la mise en œuvre d’un programme par le processus participatif bien soigné, il sera nécessaire établir une structure appropriée tout en planifiant le budget et le calendrier adéquats lors de l’étape de la programmation.
* Si l’idéal est d’étendre la zone d’agroforesterie vers la savane, pour certaines communautés ayant peu de savane, l’idéal serait d’étendre la zone d’agroforesterie vers les forêts dégradées. Ceci parce que pour ces communautés, la savane constitue une source importante pour la fourniture des matériaux nécessaires à leur existence (les pailles pour la toiture de leur case).
* PSE source de motivation et de financement des activités de développement de communautés. Le problème de l’environnement concerne tout le monde (toute la communauté). Cependant la participation effectivement aux activités du PIRREDD KWILU est réalisée par une partie de la communauté d’un village. Ainsi la partie de la communauté qui participe aux activités du PIREDD trouve leur source de motivation en dehors de l’intérêt général, « le PSE ». Dans cette logique, le PSE devrait bénéficier uniquement à ceux qui participent aux activités du PIREDD. Dans la réalité, certaines communautés ont utilisé une partie de PSE pour développer certaines activités de développement de la communauté (activités d’intérêt général). Une leçon qui pourrait être capitalisée pour le développement des activités liées à la conservation de la nature ou protection de l’environnement. Le PSE devient donc impératif, mais son orientation dépend de circonstance, selon le type d’activité et la participation aux activités (participation individuelle ou communautaire). Le PSE peut bénéficier aux seuls participants lorsqu’il s’agit par exemple des activités d’agroforesterie et au développement des activités communautaires (construction des infrastructures communautaires par exemple) lorsqu’il s’agit par exemple des activités de conservation car c’est toute la communauté qui doit consentir le sacrifice.
* La promotion de l’agroforesterie à grande échelle pour réussir la sédentarisation. Avec l’agroforesterie à petite échelle, il est difficile de sédentariser les communautés du fait de la taille de la communauté. La taille moyenne de communautés de la zone du PIREDD KWILU est de 50 ménages par communauté. Cette taille varie dans une fourchette de 50 à 100 ménages par communauté. Avec une plantation de 10 ha (petite échelle) et tenant compte de la capacité de chaque communauté (0,25 ha en moyenne), seule une partie de la communauté peut être sur la plantation d’agroforesterie mise en place avec l’appui du PIREDD KWILU. L’autre partie de la communauté qui ne trouve pas d’espace sur la plantation d’agroforesterie mise en place avec l’appui du projet exploite ailleurs. De ce fait la pression sur le lambeau forestier continue à être exercée par la partie de la communauté qui n’est pas sur la plantation d’agroforesterie.
* La nécessité de développer les activités liées à la chaine de valeur pour soutenir l’agroforesterie et la conservation. Les communautés sont disposées à conserver les lambeaux forestiers car avec l’agroforesterie, ils créent des conditions permettant d’obtenir un meilleur rendement de leur activité agricole. Cependant, par rapport à l’objectif général 2 du PIREDD KWILU « amélioration de conditions de vie de populations), une étape reste à franchir après le meilleur rendement obtenu grâce à l’agroforesterie. Le revenu réalisé après le meilleur rendement de l’agroforesterie (revenu en nature) doit être transformé en revenu monétaire. D’où la nécessité de développer les activités sur la chaine de valeur pour permettre aux communautés d’obtenir un revenu monétaire et ainsi prétendre atteindre l’objectif général 2 du PIREDD KWILU. Aussi, le développement des activités de transformation apportera une valeur ajoutée aux produits de l’agroforesterie et contribuer ainsi à l’amélioration de revenu de communautés de Kwilu.
* Les PES sont payés contre les activités de préservation de l’environnement réalisées par les villages ou les concessions dans le cadre du PIREDD Kwilu. Les PES étant calculés en fonction du résultat réel des activités réalisées, il est nécessaire d’effectuer un suivi des résultats des activités tels que la superficie réalisée par les activités de l’agroforesterie. Par conséquent, le processus de « suivi → établissement du PV (la signature par les deux parties du Projet et du CLD) → paiement » est nécessaire pour le paiement du PES. Selon les leçons obtenues, on peut motiver les CLD ou les concessions tout en promouvant leurs activités en effectuant rapidement ce processus. Ainsi, on essaie de simplifier et d’accélérer le processus de paiement du PES dans le cadre du PIREDD Kwilu.

Cependant, le fait de visiter environ 200 villages en circulant sur des routes en mauvais état pour assurer un suivi des activités, constitue un fardeau important, ce qui retarde souvent le paiement en réalité.

* Afin de sécuriser les terres dans les villages, les chefs de terre et les CLD, en tant qu’organisation d'exécution dans les villages, vont signer une convention, avec la présence du chef de groupement, les services techniques de cadastre et d’affaire foncière et l’administrateur de territoire en tant que témoins. Le projet a créé un modèle de cette convention. Dans le même temps, le projet a établi un modèle de mémorandum à signer par les CLD et le projet comme un engagement aux activités de projet. Des discussions ont toutefois eu lieu par la suite en groupe de travail, sur la différence entre la définition originale des CLD et leur nature actuelle en tant qu’organisations villageoises, et sur l’ambiguïté des fondements juridiques de la signature du mémorandum par les services techniques provinciaux. Il sera nécessaire de prendre des mesures sur ces points en collaboration avec le FONAREDD et le programme de réforme du territoire. Comme mentionné à 10.5.1.b. au cours de la séance du groupe de travail tenue en avril 2022 a été proposée un procédé selon lequel un document d’entente sur l’utilisation des sites de l’agroforesterie dans les villages est officiellement notarié par l’administrateur du territoire, le chef de secteur ou le maire, des limites sont vérifiées par les services techniques du ministère provincial des affaires foncières afin que les sites soient inscrits dans le registre foncier. Les mesures pour la sécurisation des sites de l’agroforesterie y compris ledit procédé seront définies de façon précise à travers le groupe de travail.
* Dans un village où les activités de la phase de test sont réalisées, il y a un cas où le site de l'agroforesterie est situé dans un autre village en dehors. Pour l'utilisation du site de l'agroforesterie, la permission du chef de terre a été obtenue par la convention entre le chef de terre et le CLD, mais cela n'est pas toujours suffisant, et il est nécessaire d’identifier et valider les limites des villages par GPS / SIG au stade de la formation du consensus villageois. À cet égard, le processus d'activité villageoise est conçu et traité pour valider les limites du village avant la détermination des sites de l’agroforesterie.
* Afin d’assurer la durabilité de l’agroforesterie et de réaliser l’amélioration de moyens de vie et la conservation de forêts par l’agroforesterie, il faut augmenter le rendement des produits agricoles. Pour ce faire, il sera nécessaire d’introduire des cultures/variétés qui s’adaptent aux conditions naturelles telles que le sol, le climat, de renforcer le mécanisme permettant de fournir les semences / boutures dans la zone de production et de renforcer le système de vulgarisation des techniques culturales pour l’agriculture durable. Dans le cadre du PIREDD Kwilu, en collaboration avec les services compétents de la province, les institutions de recherche comme l’INERA, le SENASEM (Service National de Semences), les producteurs de semences, les parties prenantes locales, telles que les CARG, les ONG, s’efforcent d’établir un dispositif de renforcement agricole y compris le renforcement des organisations de producteurs.

# Conclusion et recommandations

Le projet ayant commencé réellement en novembre 2019, il y a environ 37 mois, il n’en est pas encore à l’étape de définir des conclusions finales.

Les résultats des activités jusqu’à la fin 2022 peuvent être résumés comme suit :

En renforçant l'équipe du projet par augmenter le personnel national et par doubler le nombre de techniciens des ONG chargés de l'animation et de l'orientation technique des activités des villages et des concessions, le projet a tenté de répondre aux besoins de mise en œuvre de la méthodologie de zonage participatif préparé par le Programme d'Aménagement du Territoire, aborder les considérations environnementales et sociales selon les indications du FONAREDD, renforcer la coordination avec les services techniques provinciaux et prendre des mesures pour les retards dans les activités causés par COVID-19, et comme effet de ces mesures, les activités d'agroforesterie ont également été accélérées depuis la saison 2021. Cependant, comme les zones d'activités dans les villages et les concessions se sont avérées inférieures aux 10 ha prévus, le résultat réel en termes de superficie a été d'environ 54% du plan. Compte tenu de cette situation, ainsi que de la nécessité d'accroître l'impact et l'efficacité des activités REDD+, une approche visant à encourager la participation à l'échelle du village sur la base des PSAT villageoises sera envisagée à l'avenir.

En ce qui concerne le PSAT, 208 PSAT devraient être élaborés et 87 PSAT être achevés (62 ont déjà été validés par le village). Pour la saison 2021, près de 120 PSAT sont en cours de préparation. L’élaboration de PSAT est réalisée conformément à la méthodologie de zonage participatif. Le processus participatif réalisé avec soins pour traiter le CLIP et les considérations environnementales et sociales nécessite du temps.

L’accélération des activités en vue d’atteindre l’objectif quantitatif et le processus participatif bien soigné ont une relation de compromis, mais parfois il est nécessaire d’examiner les mesures y compris la modification de la durée d’exécution du Projet. Aussi, il est nécessaire d’imagier les idées pour rendre efficace les activités du point de vue du coût pour la promotion de REDD+ en utilisant les fonds du secteur privé, on peut penser à établir les modèles des activités efficaces d’une manière systématique en mettant en ordre les expériences obtenues par l’établissement des PSAT, la sécurisation des terres, les considérations environnementales et sociales, la redynamisation des CLD ou les activités du PIREDD telles que l’étude de base ou les programmes sectoriels. Comme ce qui est mentionné ci-dessus,　en 2022, une nouvelle approche des activités REDD+ dans les villages et les concessions sera appliquée pour augmenter l'impact et l'efficacité.

En outre, à travers la mise en œuvre d'une évaluation des PAM en collaboration avec le MEDD au niveau national et les services techniques provinciaux, le programme examinera l'efficacité de REDD+ du PIREDD Kwilu et envisagera des approches plus efficaces.

# Récapitulatif des livrables

**1 : Rapport d’enquête de base : Enquête socio-économique de base des ménages et fermiers (Brouillon)**

1. Le CLD est un comité au niveau du village. [↑](#footnote-ref-1)
2. Contexte lié à la période sous-examen (semestre/année). [↑](#footnote-ref-2)
3. Il a été décidé que le PAP-REDD+ soit remplacé par le Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) afin de se conformer au Schéma national d’aménagement du territoire du pays. Ceci correspond aux principes du FONAREDD pour la mise en relation plus étroites entre des programmes, et le plan sera élaboré conformément aux guides méthodologiques pour l’élaboration du PPAT/PLAT, qui seront élaborés et validés par le Programme AT.

   À l’issue de la concertation avec le Ministère de l’Aménagement du Territoire qui met en œuvre le Programme AT, il a été conseillé que la préparation du PPAT du Kwilu commence après la finalisation et la validation desdits guides méthodologiques, puisque ces derniers sont actuellement dans le processus de finalisation et de validation.

   En respectant l'avis du Programme AT, le PIREDD Kwilu a décidé comme objectif à atteindre en 2021 serait de préparer la démarche méthodologique pour l’élaboration du PPAT.

   Cependant, à la demande du FONAREDD de ne pas attendre la validation des guides, le PIREDD Kwilu commencera l'élaboration en 2022. [↑](#footnote-ref-3)
4. Compte tenu du nombre élevé de secteurs, il est pertinent de diviser le territoire de la province en blocs de zones basés sur des divisions administratives et des caractéristiques environnementales naturelles, et de préparer des plans locaux d'aménagement du territoire (PLAT). [↑](#footnote-ref-4)
5. Dans le rapport semestriel 2022 le coût d’élaboration de PSAT était calculé à 5 000 USD/PSAT, mais à travers l’amélioration du PTBA un coût plus réaliste a été calculé à environ 3 500 USD/PSAT. [↑](#footnote-ref-5)